

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, le 6 octobre 2014

Le lundi 6 octobre 2014, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 30 septembre 2014.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Caroline MECARY (à partir de la délibération DDCT 41) ;
M. Etienne MERCIER (à partir de la délibération DJS 324) ;
Mme Agnès BERTRAND (à partir de la délibération DJS 324) ;
Mme Valérie MAUPAS (à partir de la délibération DLH1077) ;
Mme Danièle POURTAUD (à partir de la délibération DDEEES 1088) ;
M. Pascal CHERKI (à partir du vœu 14 2014 22) ;

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Carine PETIT ;
M. Cédric GRUNENWALD ;
Mme Elisabeth GUY-DUBOIS ;
M. Didier ANTONELLI ;
Mme Marianne AUFFRET ;
M. Cyril MOURIN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Hermano SANCHES RUIVO

Mme PETIT ouvre la séance à 19h09.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14e arrondissement

Mme PETIT

Je commence en donnant pour information au Conseil d'arrondissement le résultat de la première votation du budget participatif pour le 14^{ème} arrondissement. Nous avons recueilli 2.500 votes : cette participation est de l'ordre du 1,8 % du nombre d'habitants de l'arrondissement. Le pourcentage est équivalent dans les 13^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Nous ne faisons pas partie des arrondissements ayant le plus voté : nous sommes dans la moyenne des arrondissements parisiens. L'arrondissement ayant recueilli le plus de suffrages est le 20^{ème} arrondissement.

Je remercie tous les élus qui se sont mobilisés pour tenir des urnes sur les marchés ou à la Mairie d'arrondissement. Une urne était accessible en permanence à l'entrée de la Mairie pour les votants. Nous avons également tenu des urnes mobiles sur les marchés pendant le week-end du vote.

J'ai déjà adressé un message écrit aux conseillers de quartier que je souhaite également remercier. Ils se sont beaucoup mobilisés et nous ont aidé à tenir ces urnes : ils ont fait un véritable travail d'explication citoyenne en direction des habitants, pour les inciter et leur expliquer l'intérêt de participer à ce premier vote sur le budget participatif.

Je souhaite également remercier les équipements et les agents de la Ville qui se sont mobilisés. Une urne était à disposition à la Maison des Associations et durant la Fête des Jardins qui a eu lieu pendant la semaine du vote.

Je souhaite aussi remercier les associations qui ont accepté de tenir des urnes dans les centres d'animation de l'arrondissement, ainsi que les agents de la Ville qui ont fait ce travail dans les bibliothèques et les équipements sportifs.

Pour conclure, je voudrais également remercier la direction générale des services pour son important travail de coordination. Il s'agissait d'une première : il était important qu'un appui logistique rende cette démarche aussi crédible que possible en termes d'opération de vote, ce qui n'est pas évident. La direction générale des services a beaucoup épaulé et suivi la logistique de l'opération et de la mobilisation. Je veux donc remercier les services de la Ville.

Je cite par ordre d'arrivée les cinq projets classés prioritaires par les Parisiens :

- les jardins sur les murs ;
- cultiver dans les écoles ;
- la reconquête urbaine ;
- trier ses déchets au plus près ;
- des dispositifs de co-working étudiants et entrepreneurs.

Nous y reviendrons avant la fin de l'année car nous sommes chargés au mois de décembre de faire remonter des propositions qui permettront de décliner ces cinq opérations dans le 14^{ème} arrondissement.

Je passe à l'examen de l'ordre du jour. Je n'ai pas reçu de pouvoir.

- **Projet de délibération 14 2014 91**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 15 septembre 2014

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

La première délibération concerne l'adoption du compte rendu des débats sur les délibérations du Conseil d'arrondissement du 15 septembre 2014. Avez-vous des demandes de prises de parole ?

Je vais mettre le procès-verbal aux voix.

DELIBERATION N° 14 2014 91

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du mardi 30 septembre adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 30 septembre est adopté à l'unanimité

Votants : 28

- **Projet de délibération 14 2014 92**

Adoption du Règlement Intérieur du Conseil du 14e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Nous devons procéder à l'adoption du Règlement intérieur six mois après les élections municipales. Nous sommes dans la limite du temps disponible pour approuver ce Règlement. L'objectif d'un règlement intérieur est de pouvoir organiser les débats à l'intérieur du Conseil d'arrondissement, ainsi que les positions et les droits des groupes politiques inscrits dans ce Conseil. Le Règlement intérieur permet également traditionnellement dans le 14^{ème} arrondissement de prévoir les prises de parole du public en séance et l'inscription des vœux adoptés par les conseils de quartier dans les débats du Conseil d'arrondissement.

En termes de méthodes, j'ai tenu à ce que nous puissions partager amplement en amont ce document et ses objectifs avec l'ensemble des groupes inscrits dans ce Conseil d'arrondissement : nous avons eu une réunion fin septembre avec l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition, plus de dix jours précédant cette séance. Nous sommes parvenus à lever ensemble un certain nombre de questions et à avancer sur certains sujets de manière commune. J'ouvrirai la prise de paroles aux groupes politiques avant de procéder à l'adoption. Nous avons effectué un certain nombre

d'avancées par rapport à la précédente version. Ce règlement s'appliquera à partir du prochain Conseil d'arrondissement. Concernant les évolutions prévues liées à la mise en ligne de documents, nous nous sommes véritablement attachés à donner une information plus précise et importante aux habitants et citoyens de l'arrondissement, en prévoyant la mise en ligne sur le site internet de la Mairie de l'ensemble des documents en plus de l'ordre du jour. Auparavant, à l'exception de l'ordre du jour, ces documents n'étaient pas présentés. De même, le nombre de vœux adopté par les conseils de quartier pouvant être inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement était limité par conseil de quartier : il n'est plus limité aujourd'hui, ce qui permettra un échange plus fluide et direct avec nos débats et nous, représentants élus de l'arrondissement. Un certain nombre d'avancées ont été faites.

Je prends les inscrits avant de pouvoir procéder au vote. Madame CARRÈRE-GÉE, Monsieur FERTIER, Monsieur LETISSIER et Monsieur LIEBAULT.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Je tenais d'abord à saluer certains progrès dans le Règlement Intérieur, ainsi que vous l'avez souligné. Je ne suis pas d'accord avec tous les progrès que vous avez cités : celui concernant les conseils de quartier est toutefois évident. Je souhaite, qu'au-delà de la fin de l'effet de cette limitation du nombre de vœux, les conseils de quartier s'approprient vraiment cette procédure et cette possibilité supplémentaire d'intervenir dans la vie municipale qui leur est offerte. Je me félicite que les élus puissent enfin avoir la possibilité de demander, et ainsi d'obtenir une réponse positive, la mise à disposition de salles pour organiser des réunions de travail.

Cependant, je souhaiterais exprimer une opposition relative à plusieurs points de ce texte, et préciser que d'autres points ne sont pas clairs ou demandent à être quelque peu réécrits.

Je serai brève. Les points avec lesquels je ne suis pas d'accord concernent le maintien de la disposition selon laquelle les projets de délibération sont transmis aux élus cinq jours francs avant le Conseil. Cette mesure signifie concrètement une limite pour la municipalité posée au jeudi soir pour des Conseils d'arrondissement se tenant le lundi. Ce délai peut être suffisant pour travailler sur les projets de délibération, puisque la majorité d'entre nous, qui a un travail en semaine, a le week-end pour travailler. Le temps est en revanche très insuffisant pour consulter et prendre contact avec les associations ou les acteurs concernés par ces projets de délibération. Cette situation implique d'appeler mais également de parvenir à joindre ces personnes le vendredi, à moins de déranger tout le monde le week-end. Je suis quasiment certaine que la distribution des documents sous format papier se faisait déjà sous cinq jours. Aujourd'hui la transmission se fait par voie électronique : il faut bien que nous améliorions notre productivité collective d'une manière ou d'une autre.

Je voudrais proposer un amendement pour remplacer cinq jours francs par six jours francs. La situation est similaire pour les questions et les vœux. Le délai de huit jours francs avant un Conseil d'arrondissement empêche concrètement les élus d'interpeller la municipalité sur tout sujet d'actualité de la semaine précédente. En tant que membres de l'opposition, nous n'avons pas systématiquement à cœur de poser des questions ou d'écrire des vœux sur des faits d'actualité, mais nous avons actuellement interdiction de le faire par cette disposition prévoyant un délai de huit jours francs pour la transmission des questions et des vœux. Dans la mesure où la transmission se fait aujourd'hui par voie électronique et qu'il suffit de rajouter une ligne à l'ordre du jour transmis également par voie électronique, il ne serait pas pénalisant pour le bon fonctionnement de l'administration municipale de prévoir un délai de six ou sept jours francs, soit une semaine, pour garder le délai de cinq jours touchant l'ordre du jour et les délibérations.

Une autre remarque concerne l'article 14 sur la diffusion de nos débats, resté dans sa rédaction initiale. Il est toujours écrit dans ce Règlement Intérieur que nos débats peuvent être enregistrés et diffusés par internet. Nous pouvons désormais écrire que « ces débats et ces séances sont enregistrés et diffusés » au lieu de « peuvent. » Nous avons attendu cette diffusion durant toute la mandature. Beaucoup de personnes se mobilisent pour être présentes au Conseil d'arrondissement, mais, franchement, elles préféreraient peut-être de temps en temps suivre ces débats de chez eux. Dans tous les cas, un plus large public suivrait nos débats. Je voudrais connaître les obstacles techniques rencontrés qui s'opposent à cette diffusion sur le site internet de la Mairie dans le 14^{ème} arrondissement.

Concernant les dispositions qui me paraissent devoir être éclaircies, l'article 13 relatif aux modalités selon lesquelles le public est autorisé à participer au Conseil. Le second paragraphe indique que le public peut être amené à intervenir sur tous les projets de délibération, questions et vœux inscrits à l'ordre du jour. Le Maire suspend alors la séance pour permettre cette expression. Le principe est clair mais aucune modalité n'est précisée concernant une demande de prise de parole massive : si tout le monde demande à parler, que se passe-t-il ? Comment feriez-vous ? Ce serait joyeux, mais je ne sais pas comment nous procéderions. Quelques précisions sur la procédure à suivre mériteraient d'être intégrées dans le Règlement intérieur.

Je souhaiterais dire plusieurs points concernant l'article 23 sur l'examen des projets de délibérations en séance. Il est indiqué que les élus peuvent proposer des amendements et des contre-projets. Nous comprenons qu'aucune exigence de forme n'est prévue : ce peut donc être fait par écrit ou par oral, sans impératif de délai. Nous comprenons aussi que des amendements peuvent être faits avant la séance ou après. Il serait bon de prévoir des modalités de transmission aux élus par voie électronique ou sur table s'ils sont faits avant la séance. Je souhaiterais avoir confirmation de votre part Madame la Maire.

Il est également indiqué que le Conseil se prononce par un vote sur le projet de délibération. Si un seul vote est prévu, les amendements ne sont pas votés : la façon de procéder me semble étrange autrement. Ce point n'est pas précisé mais il mériterait de l'être. L'ordre de l'examen des amendements et des contre-projets n'est pas précisé. La logique voudrait que nous examinions d'abord les contre-projets qui s'éloignent le plus du texte, pour distribuer ensuite la parole en fonction des amendements, en examinant en dernier ceux qui se rapprochent le plus du texte. Des précisions sont à apporter sur les ordres de passage et les modalités du vote.

L'article 28 connaît un problème de rédaction. Vous faites référence à la majorité élue et aux oppositions : il se trouve que les oppositions sont aussi élues. Vous pouvez donc enlever le mot « élu » ou le rajouter partout, ce qui n'aurait pas beaucoup de sens.

L'article 30 sur les relations avec les associations est un bon paragraphe. Il est indiqué que les associations peuvent participer au débat du Conseil d'arrondissement avec une voie consultative. L'expression « voie consultative » signifie en français qu'ils votent mais que leur vote ne compte pas. Je ne crois pas que l'intention de la municipalité soit de faire voter les associations. Il s'agit en réalité du SICA ? Je vous remercie pour cette précision.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LIEBAULT, Monsieur LETISSIER, Monsieur FERTIER puis Monsieur GRUNENWALD.

M. LIEBAULT

Les élus communistes Front de Gauche se félicitent vraiment de ce nouveau Règlement intérieur. Il marque des avancées importantes par rapport au règlement antérieur. Dans le cadre des discussions au sein de la majorité, nous avons proposé un certain nombre d'amendements qui ont été très largement pris en compte. Je voulais les rappeler car ils ont été introduits à notre initiative et représentent vraiment des avancées.

Je pense particulièrement au fait de mettre en ligne les projets de délibérations sur le site de la Mairie du 14^{ème} arrondissement. Toutes les personnes présentes dans le public découvrent au moment du Conseil les délibérations et les textes examinés. Ils comprendront mieux le déroulement des débats s'ils ont la possibilité de les consulter au préalable. Cette mesure ne peut être que bénéfique pour la compréhension du public des enjeux des délibérations et des vœux.

Un engagement a été pris d'aller vers la transmission en différé ou en direct des débats. Il n'est pas écrit noir sur blanc, comme l'a rappelé Madame CARRÈRE-GÉE. Procéder à cette retransmission est techniquement possible : j'ai écho de mairies communistes ayant mis en place cet enregistrement et cette diffusion sans que cela ne pose de problèmes techniques majeurs. Ceci est tout à fait faisable. Je salue donc l'engagement de la Mairie du 14^{ème} arrondissement d'avancer sur ces questions.

Le troisième point important concerne le pluralisme et l'expression de la diversité au sein du Conseil, via la place faite aux groupes politiques par les moyens d'internet. D'après le nouveau Règlement

intérieur, les groupes politiques auront un espace à part entière sur le site de la Mairie du 14^{ème} arrondissement à la manière du site internet de la Ville de Paris. Cet espace dédié présentera les noms des conseillers par groupe, une tribune de présentation des propositions des groupes, ainsi que le moyen pour les internautes de contacter ces groupes s'ils le souhaitent. Cette avancée est tout à fait positive.

Dans la mesure où nos amendements ont été pris en compte, nous n'en avons plus à proposer. Nous ne proposerons pas d'amendements au Règlement intérieur, et nous voterons évidemment ce règlement, en nous félicitant du travail accompli.

Mme PETIT

Merci Monsieur LIEBAULT. Monsieur LETISSIER, pour le Groupe Europe Ecologie les Verts.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Je m'inscrirai dans la même tonalité que mon collègue et camarade Monsieur LIEBAULT. Nous nous réjouissons des changements opérés dans ce Règlement Intérieur concernant la diffusion des documents, la possibilité de mettre à l'ordre du jour les vœux adoptés en conseil de quartier, et la prise de parole du public. Nous nous félicitons de ces avancées.

Nous sommes également tout à fait favorables à la retransmission des débats sur internet. Il est difficile de s'engager noir sur blanc à ce sujet qui a un coût, mais je pense que cet engagement est tout à fait possible. Je pense que vous avez également, Madame la Maire, envie d'avancer sur ce sujet.

Ces débats sur le Règlement intérieur ont été pour nous l'occasion de prendre acte d'un certain nombre de différences. Je vous en livrerai une. En tant que groupe Europe Ecologie les Verts, nous portons depuis longtemps l'idée que les vœux soient mis en début d'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, au moment où le public est présent massivement en séance. Les vœux sont des moments de discussion politique plus approfondie sur un certain nombre de sujets concernant l'arrondissement : ce changement aurait donc été une véritable avancée pour nous. Nous prenons acte de cette différence.

Je souhaite également dire que ce Règlement intérieur est perfectible, comme tout texte. Nous souhaitons avancer à l'avenir sur des éléments d'approfondissement, notamment sur la dimension de la démocratie participative dans notre arrondissement. Il s'agit d'une volonté forte de la majorité municipale. Madame la Maire a parlé de la première édition du budget participatif, qui fut un succès dans notre arrondissement. Nous pensions à certaines idées, comme favoriser les questions d'initiative populaire : un certain nombre d'habitants pourraient voir une de leurs questions posées à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, pour peu qu'un nombre suffisant de personnes ait signé ce texte. Il existe un certain nombre de points sur lesquels il est possible d'aller plus loin en matière de démocratie. Un chantier sera ouvert l'année prochaine sur toutes ces questions. Nous pensons que ce Règlement intérieur pourra être amené à être modifié au cours de cette mandature. A ce stade, nous ne présenterons donc pas d'amendements et nous voterons ce Règlement intérieur. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Monsieur FERTIER puis Monsieur GRUNENWALD. Le groupe UDI souhaite-t-il intervenir ? Non.

M. FERTIER

Merci Madame la Maire. Nous aurions aimé nous aussi voter en faveur de ce nouveau règlement intérieur pour plusieurs motifs qui ont été rappelés. Il s'agit d'un document important permettant de débattre sereinement et loyalement au sein de notre Conseil d'arrondissement tout au long de la mandature. Il permettra également de mieux informer le grand public en mettant à sa disposition les documents remis aux élus en diffusant tous ces documents sur internet. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Le site proposera un module sur les différents groupes : il s'agit également d'une avancée appréciable, et qui sera appréciée. L'autre point positif concerne tout ce qui va dans le sens d'une

meilleure démocratie participative. Les conseils de quartier pourront désormais présenter un nombre de vœux illimité, alors qu'ils n'avaient droit auparavant qu'à un seul vœu par conseil de quartier et par an. De nouveau, l'avancée est notoire.

En revanche, deux bémols existent. Sur d'autres points, nous ne pouvons pas véritablement approuver le Règlement intérieur dans sa rédaction actuelle.

Sur la forme : nous disposons d'un délai couperet de six mois pour adopter un nouveau règlement intérieur à la suite de notre élection. Vous l'avez rappelé vous-même, Madame la Maire. Nous nous retrouvons finalement en bout de course avec une réunion préparée il y a dix jours à peine, alors que nous avons sollicité de notre côté la création d'une commission de travail afin d'échanger de manière constructive sur l'adoption de ce nouveau Règlement intérieur. Je rejoins sur ce point un certain nombre de remarques pertinentes faites par Madame CARRÈRE-GÉE et Monsieur LETISSIER, qui a dit lui aussi que ce Règlement était un document perfectible. Si un véritable échange constructif avait eu lieu sur ces différents points, un certain nombre de questions qui ont été évoquées ce soir aurait pu être facilement aplanies. Il existe véritablement un problème de méthode.

Sur le fond : deux points ont retenu notre attention de manière défavorable.

Le premier concerne les délais pour déposer les vœux et les questions. La réduction du délai de dix à huit jours nous est présentée comme une avancée. Sauf à considérer qu'il s'agit d'une promotion du travail du dimanche, ce dont je doute de votre part, désormais nous pourrions déposer nos vœux dimanche minuit pour le Conseil d'arrondissement du lundi : jusqu'à présent nous avons jusqu'au vendredi minuit. La réduction du délai de dix à huit jours n'est pas véritablement une avancée. Il est possible de déposer les vœux en séance dans un certain nombre d'arrondissement. Je cite de mémoire le 1^{er}, 5^{ème} et 12^{ème} arrondissement. Le 14^{ème} arrondissement aurait pu faire aussi bien que les susmentionnés dans ce domaine.

Le deuxième point de fond, et non des moindres, concerne les locaux mis à la disposition des élus de l'opposition. Sur ce point également, nos demandes n'ont pas été écoutées. Nous avons souhaité disposer de créneaux horaires compatibles avec une vie moderne active des Parisiens, c'est-à-dire en fin de journée, lorsque nous nous sommes rencontrés avant l'été. Malheureusement, nous n'avons reçu aucune réponse favorable en ce sens. Nous ne pouvons que le regretter. Nous ne pouvons que regretter également le fait que nous ne pourrions pas recevoir les Parisiens, si nous n'étions pas en mesure de le faire nous-mêmes grâce à Madame KOSCIUSKO-MORIZET, qui met à disposition du Groupe la permanence de la rue Mouton-Duvernet grâce à son indemnité. Il s'agit de motifs suffisamment sérieux, qui nous conduiront, Madame la Maire, à nous abstenir sur ce projet de règlement. Je vous remercie de votre attention.

Mme PETIT

Monsieur GRUNENWALD. Je ferais quelques réponses par la suite.

M. GRUNENWALD

Vous vous doutez, sans aucun suspense, que nous voterons cette délibération. Je me félicite au nom de notre groupe de l'important travail que nous avons mené et mis en œuvre pour que notre Conseil bénéficie d'un Règlement intérieur suffisamment souple pour nous permettre d'agir dans le cadre du Conseil d'arrondissement. Je crois bien qu'il prend en compte l'essentiel - je dis bien l'essentiel, et non l'intégralité - des demandes des uns et des autres, et qu'il est le fruit d'un travail collégial. C'est ainsi que vous avez souhaité élaborer sa rédaction.

Parmi ses avancées, je n'en citerai que trois pour éviter une longue litanie de modifications positives. La première est le délai supplémentaire de rédaction pour les vœux permettant plus de souplesse, n'en déplaise à mon collègue de l'opposition Monsieur FERTIER. Si les 1^{er}, 5^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris ont adopté la mesure que vous proposiez, cela signifie que 17 arrondissements ne l'ont pas fait, parmi lesquels le 9^{ème}, le 6^{ème}, le 7^{ème}, le 8^{ème}, le 15^{ème}, le 16^{ème} et le 17^{ème}. La deuxième avancée pour nous est la possibilité pour les conseils de quartier de déposer des vœux en Conseil d'arrondissement sans limitation de nombre. La mise en ligne de l'ensemble des documents du Conseil, offrant ainsi une meilleure information du public et des habitants, est une troisième avancée.

Toutes ces avancées vont dans le bon sens : le sens de la transparence et de l'ouverture. Cet exercice démontre une fois de plus le fait que la majorité comme l'opposition ont les moyens de travailler ensemble, dans le respect des différences de chacun au service de cet arrondissement et de ses habitants. C'est ce qui compte et nous vous en remercions. Nous voterons évidemment en faveur de ce texte.

Mme PETIT

Merci. J'apporte quelques éléments de réponse à vos interrogations.

Je commence par l'envoi des dossiers aux Conseillers cinq jours francs avant la date du Conseil d'arrondissement, soulevé par Madame CARRÈRE-GÉE. Il s'agit seulement de l'application du Code général des collectivités territoriales, qui indique ce délai minimum d'envoi que je ne peux pas dépasser en tant que Maire. Je propose que nous restions sur cette disposition.

Je trouve intéressante l'idée que l'ensemble des groupes salue l'avancée de passer de huit à dix jours. Je ne suis pas une afficionada du travail du dimanche. Sachons profiter collectivement de deux jours supplémentaires qui vont nous permettre d'intégrer des questions d'actualité, comme plusieurs d'entre vous y ont fait référence. L'ensemble des questions et des vœux adressés par tous les groupes ne fait l'objet d'aucune censure ni pré-mâchage avant leur inscription à l'ordre du jour. Le fait que nous tenions une séance du Conseil d'arrondissement par mois, et même davantage en ce moment, nous permet d'être globalement dans les sujets d'actualité et de fond. Il s'agit d'une avancée par rapport aux deux précédentes mandatures. Si chaque groupe politique inscrit au Conseil d'arrondissement se saisit des différentes possibilités et outils à sa disposition que sont la question orale, la question écrite, et le vœu, nous sommes suffisamment fournis et garnis en termes d'opportunité de débat sur des questions générales ou très précises concernant le 14^{ème} arrondissement.

Lors de la réunion des différents groupes politiques du Conseil d'arrondissement, j'ai déclaré que nous reviendrions sur le sujet de l'enregistrement et de la diffusion sur internet quand les obstacles techniques et financiers auront fait l'objet d'un point très précis. Mon cabinet et la direction générale des services y travaillent déjà : nous avons une indication du coût par séance. Une retransmission en direct par internet du Conseil d'arrondissement avoisine les 2.000 euros. Je tiens à préciser ce montant parce que le budget serait pris sur celui de l'arrondissement. Je m'engage à revenir vers chacun des groupes dès que nous aurons un point très technique sur les modalités d'installation et le coût engendré à court, moyen et long terme par cette mesure. Je réunirai à nouveau les groupes du Conseil d'arrondissement pour adopter une position - que j'espère unanime - sur la question. J'avais bien proposé lors de notre précédente réunion de laisser la rédaction en l'état, car le Règlement intérieur à son adoption devient un document opposable par tout citoyen. Un citoyen pourrait par conséquent s'opposer au fait que nous ne soyons pas en mesure de diffuser le Conseil sur internet dès le prochain Conseil d'arrondissement. Il s'agit véritablement pour moi d'un engagement de revenir vers chacun des groupes avec un point très précis sur la situation et la solution que nous pourrions mettre en œuvre. Nous modifierons ensuite ce Règlement intérieur dès que nous aurons adopté une solution.

La prise de parole du public s'est toujours très bien passée jusqu'à présent. Une note d'information et d'inscription est donnée à l'entrée du Conseil d'arrondissement. La tenue de séance n'a jamais connu le moindre problème par rapport aux interventions demandées ou au travail de délibération des élus. Je pense donc qu'il n'est peut-être pas nécessaire de préciser davantage cet article. Le plus important est de laisser la possibilité au public de pouvoir demander de prendre la parole sur tout sujet et points inscrits à l'ordre du jour : délibérations, questions, et vœux.

M. LETISSIER a bien précisé qu'une réflexion est en cours au niveau de la Ville et du Conseil de Paris sur les questions d'initiatives populaires et d'e-petition. Je m'engage à la décliner et à réfléchir à ses modalités de mise en œuvre dans l'arrondissement dès qu'elle sera à peu près bien calée au niveau de la Ville et du Conseil de Paris. Notre objectif n'est pas d'avancer à l'aveugle sur les règles à adopter, mais bien de prendre le temps d'en discuter à l'avance et de les préparer.

Monsieur FERTIER, concernant la méthode, nous vous avons envoyé les documents avant la tenue de la réunion du 22 ou 23 septembre dernier, comme je m'y étais engagée. Notre réunion était de bonne

qualité et de bonne tenue. Nous n'avons pas revu ce texte sur un coin de table en 32 minutes : nous avons eu entre deux heures et deux heures trente de discussion avec l'ensemble des groupes. Nous avons relu le document du premier au dernier article. Nous avons certes eu des points de désaccord, mais qui ne passeront pas avec le temps. Quand bien même nous aurions eu six mois de plus, nous ne nous serions probablement pas mis d'accord sur un document convenant absolument à tout le monde. J'en prends acte. Je trouve cela dommage car nous avons fait un certain nombre d'avancées pour l'ensemble des groupes politiques, du public et des conseils de quartier. Il me semble que ce Règlement intérieur est une bonne base de travail et un bon cadre de débat démocratique dans notre arrondissement. Sachons l'utiliser à bon escient, de manière utile et pertinente en sachant assumer nos différences, nos désaccords et parfois nos accords dans un climat qui nous permette de bien travailler.

Concernant les locaux mis à disposition, j'ai invité Monsieur LESAIN à faire le tour des bureaux de la Mairie d'arrondissement : ils sont tous aujourd'hui occupés par la Maire, ses adjoints, les collaborateurs de la Maire et des élus, ainsi que par les services de la Ville. Il n'existe pas de bureaux disponibles aujourd'hui dans la Mairie d'arrondissement. Je me suis tout de même engagée à en rediscuter si un local se trouvait disponible au cours de la mandature, dans la mairie annexe notamment. Je ne pense pas complètement oublier l'opposition.

Chacun des groupes s'est exprimé. Nous travaillerons de nouveau sur ce Règlement intérieur, notamment concernant la question de la modalité de la diffusion, et des initiatives populaires comme les e-pétitions une fois que la réflexion sera arrêtée à la Ville de Paris. Concernant la question du délai des vœux, nous sommes dans la moyenne des arrondissements parisiens, en faisant une petite avancée en termes de délais.

Nous enverrons le Règlement intérieur une fois adopté à l'ensemble des élus, des conseils de quartier pour qu'ils puissent en prendre connaissance, et au bureau du CICA, directement impacté par ce Règlement du fait de la loi. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION 14 2014 92

Titre X
De l'adoption et de la modification du règlement intérieur

Article 36 : Adoption

Le présent règlement intérieur a été adopté par délibération du Conseil du 14^e arrondissement en date du 6 octobre 2014.

Article 37 : Modification

Toute modification du présent règlement, quelle qu'elle soit, sera soumise au conseil d'arrondissement, qui en délibérera

DELIBERE

Article unique : *Le règlement intérieur du conseil du 14^e arrondissement, dont le texte est annexé à la présente délibération, est adopté à la majorité*

Votants : 29

Pour : 22

Abstentions : 7 UMP- 6 UDI- Mme Carrère-Gée

Communication orale sur la rentrée scolaire par Madame Agnès Bertrand, Adjointe à la Maire du 14e, chargée des affaires scolaires, de la réussite éducatives et des rythmes éducatifs

Mme PETIT

Nous organisons traditionnellement une communication sur la rentrée scolaire un mois après le début des classes. Je passe la parole à Madame Agnès BERTRAND.

Mme BERTRAND

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la rentrée scolaire s'est effectuée les 1^{er} et 2 septembre derniers dans un contexte local dont nous pouvons nous réjouir. Trois classes supplémentaires ont été ouvertes cette année dans les écoles élémentaires Hippolyte Maindron, du square Alain Fournier et Maurice d'Ocagne. Cette décision d'ouverture de classe dans cette dernière école a été décidée quelques jours avant le jour de la rentrée car l'information nous a été transmise le 25 ou 26 août.

Nous avons évalué les besoins à quatre ouvertures dans le 14^{ème} arrondissement. Un vœu avait été déposé le 10 juin dernier : la municipalité parisienne a voté quelques jours plus tard en Conseil de Paris un vœu à l'unanimité demandant au ministère de l'Education nationale d'augmenter la dotation en postes dans le premier degré. Cette augmentation a eu lieu : quatre nouveaux postes d'enseignants ont été créés dans le premier degré. Nous nous étions fortement mobilisés dans le 14^{ème} arrondissement car les premières propositions faites par le comité départemental compétent CDEN se limitaient auparavant à deux ouvertures à l'école de Maindron et Fournier. L'une des deux ouvertures était toutefois gagée par une fermeture de classe à l'école du 188 rue d'Alésia. Des résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation de l'ensemble des parents d'élèves, des directeurs d'école, des enseignants et des élus du 14^{ème} arrondissement.

Nous connaissons une augmentation des effectifs dans les écoles du 14^{ème} arrondissement depuis trois ans. Bien que faible, elle est d'autant plus notable que l'augmentation n'est pas équivalente dans tous les arrondissements du 14^{ème}. 7.571 élèves sont scolarisés en cette rentrée dans le 14^{ème} arrondissement dans 20 écoles maternelles et 18 écoles élémentaires. Nous avons 296 classes, dont 117 en maternelle et 179 en élémentaire. Une trentaine d'élèves de moins de trois ans ont été accueillis et scolarisés dans six écoles maternelles. Il est important pour nous que la scolarisation des moins de trois ans se développe.

A la date d'aujourd'hui, nous n'avons pas les effectifs dans le secondaire : ces chiffres dépendent d'une étude lourde du rectorat dont nous n'avons pas encore les résultats. Madame la Maire m'autorisera à vous fournir l'information lorsque nous l'aurons. Je souhaite vous rappeler que nous avons dans notre arrondissement sept collèges, un lycée général, deux lycées généraux et technologiques, un lycée professionnel et trois lycées polyvalents à la fois technologiques et professionnels.

Je voulais attirer votre attention sur une opération dans les collèges du 14^{ème} arrondissement qui nous tient particulièrement à cœur : l'opération « Cartables légers. » Nous nous étions engagés pendant la campagne municipale à ce que la Mairie du 14^{ème} arrondissement achète des manuels pour les collégiens afin d'éviter qu'ils n'aient à porter des cartables trop lourds. Tous les parents élus connaissent ce problème : un enfant de dix ou onze ans porte sur son dos un cartable en moyenne lourd de dix kilos. Nous nous étions engagés à le faire, nous l'avons fait et sommes en train de le faire : la Mairie du 14^{ème} arrondissement équipera les sept collèges de l'arrondissement avec des manuels dans les semaines à venir. Nous avons reçu l'ensemble des principales de collège avec Madame la Maire. A partir de la Toussaint et dans les jours qui suivent, tous les collèges seront équipés. Nous nous sommes engagés pour que les élèves en sixième et cinquième en bénéficient. L'opération a été réalisée seulement pour les sixièmes cette année car les cinquièmes changent de manuels l'année prochaine : ils bénéficieront aussi de cette mesure à la prochaine rentrée. 700 élèves pourront ainsi bénéficier de ce dispositif.

Je souhaiterais dire un mot sur la sectorisation du premier degré et du second degré. La sectorisation du premier degré, telle qu'élaborée dans notre arrondissement, doit être une garantie d'égalité et de mixité sociale. La plupart des enfants ont été affectés dans les écoles de secteur. Nous avons étudié en commission 240 dérogations, dont 150 ont été acceptées en raison du respect d'un certain nombre de critères clairement définis. L'ensemble des directeurs d'école, de nombreux inspecteurs de circonscriptions, des fédérations et des élus siègent dans cette commission de dérogation : nous avons toujours veillé et continuerons de veiller à ce que les classes soient équilibrées en nombre d'enfants et favorisent la mixité sociale. Nous avons pris l'engagement auprès des directeurs d'école et des fédérations de parents d'élèves de rouvrir le débat sur l'aménagement de la sectorisation du

premier et second degré. Nous démarrerons ce travail dès le résultat des élections des fédérations de parents d'élèves et des associations, soit après les vacances de la Toussaint. Nous travaillerons sur cette sectorisation pendant plus d'un an en concertation avec les inspecteurs, les directeurs et les parents d'élèves. Elle ne verra donc ses effets qu'à la rentrée de 2016. Un travail sur la sectorisation du second degré sera mené en parallèle. Cette sectorisation tiendra évidemment compte des nouveaux logements qui verront le jour dans le 14^{ème} arrondissement. Notre politique de mixité dans ces logements sociaux nous permettra évidemment de continuer à favoriser la mixité dans les écoles.

Je souhaite dire quelques mots sur les travaux dans les écoles. Vous savez qu'il s'agit d'investissements importants : quasiment 2,5 millions d'euros sont alloués à ces travaux d'entretien et de rénovation, avec un budget de fonctionnement de 450.000 euros et un budget d'investissement de 2 millions d'euros. Je ne vous donnerai pas la liste de toutes les écoles où nous avons effectué des travaux en 2013 et 2014. Onze écoles ont bénéficié de travaux d'investissements, avec en majorité des travaux de rénovations, de remises aux normes et de conformité. Concernant le budget de fonctionnement, neuf écoles ont été intéressées par ces travaux, principalement pour des travaux d'embellissement, de peintures, de changements de sols et de jeux dans les cours d'école.

Un fort investissement pour la rénovation de nos écoles a été décidé depuis plusieurs années dans cet arrondissement. Il a débuté avec Monsieur Pierre CASTAGNOU, Monsieur Pascal CHERKI, et nous le poursuivons avec Madame la Maire Carine PETIT. Durant cette mandature, pour la partie des travaux ne relevant pas de la sécurité et de l'indispensable mise aux normes, nous souhaitons faire davantage et mieux participer les directeurs d'école et les parents d'élèves à cette programmation. Une grande réunion avec tous les directeurs d'école, les acteurs de l'Education nationale et les parents sera organisée probablement début décembre 2014 afin d'établir et de travailler ensemble sur les actions à mettre en place pour une meilleure circulation de l'information et pour favoriser une programmation pluriannuelle des travaux à venir claire et connue de tous.

A propos de la réforme des rythmes éducatifs mise en place récemment, qui a fait couler beaucoup d'encre et continue d'en faire couler, le 14^{ème} arrondissement a conforté son dispositif et procédé aux évolutions nécessaires, en particulier pour une amélioration de l'organisation et de la communication. Je ne vous rappellerai pas dans le détail les objectifs du dispositif des rythmes éducatifs. Je les liste sommairement : le respect du rythme naturel d'apprentissage des enfants, la meilleure répartition des heures de classe et la lutte contre l'inégal accès aux activités. Je souhaite préciser que tous les acteurs concernés par cette réforme - la direction des affaires scolaires, l'Education nationale, les familles, les enseignants, les enfants - ont pris leurs marques durant la première année de mise en œuvre. Le dispositif a pu démarrer cette année dans un climat beaucoup plus apaisé et beaucoup mieux organisé. Les équipes sont maintenant en phase de consolidation du dispositif. La communication pour cette rentrée a été largement plus performante que l'an dernier. Une plaquette d'information a été distribuée aux familles dans chaque école. Une réunion de présentation des temps périscolaires a été organisée et animée par les responsables éducatifs dans toutes les écoles de la Ville depuis le mois de septembre, très souvent en présence des directeurs d'établissement et des enseignants. 83 % des enfants scolarisés en maternelle et 80 % des élèves des écoles élémentaires participent aux ateliers périscolaires. 958 ateliers sont organisés au total chaque semaine dans les écoles maternelles et élémentaires du 14^{ème} arrondissement. Une centaine d'associations interviennent dans les écoles du 14^{ème} arrondissement. Dix d'entre elles n'interviennent que dans notre arrondissement. Les ateliers sont très variés, avec des contes, des jeux, du théâtre, du cinéma, des échecs, etc. Je ne vous ferai pas toute la liste. Tous les enfants du 14^{ème} arrondissement ont ainsi accès à ce type d'activités. Le Conservatoire intervient dans toutes les écoles : des chœurs sont ainsi organisés dans toutes les écoles élémentaires. Des ateliers instrumentaux sont organisés dans trois écoles du 14^{ème} arrondissement.

Concernant les ressources humaines mises à disposition pour ce secteur de l'animation dans les écoles, nous nous étions engagés l'année dernière au niveau de la Ville de Paris à créer de nouveaux postes. Ce fut chose faite. Au niveau du 14^{ème} arrondissement, 19 postes supplémentaires d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) ont été créés. Nous étions conscients qu'il existait des difficultés de mise en place des rythmes éducatifs dans les écoles maternelles : 19 postes ASEM supplémentaires ont donc été créés ainsi que 30 postes d'animateurs. L'augmentation du nombre d'équipes d'animation professionnalisées, d'éducateurs et d'ASEM continuera l'année prochaine. 24 responsables éducatifs ville, 13 directeurs de points d'accueil, 144 animateurs et 113 agents

spécialisés en école maternelle assurent l'ensemble de ces ateliers de rythme éducatif dans le périscolaire.

La direction des affaires scolaires a été très attentive au fonctionnement et à l'organisation des ateliers durant toute l'année précédente. Elle continue cette année à être très attentive, à intervenir chaque fois que nécessaire à la demande des directeurs d'école et des parents, veiller à la diffusion de bonnes pratiques ainsi qu'au rappel à chacun des règles à respecter dans les écoles. Je souhaite préciser que l'effort de formation pour tous ces personnels d'éducation entrepris l'année précédente est maintenu pour cette rentrée scolaire.

Une réforme d'une telle ampleur ne peut être considérée comme achevée en un an lors de la nouvelle rentrée scolaire. Nous en sommes conscients. En ce début de deuxième année de mise en œuvre, je voudrais remercier au nom de la Maire ainsi qu'au nom - je l'espère - de tous les élus, l'ensemble des responsables de l'animation et des équipes enseignantes qui ont largement contribué à la réussite de cette rentrée.

Je ne voudrais pas oublier les autres personnels de la Ville qui interviennent dans les écoles, que ce soient les agents techniques des écoles, les gardiens ou les agents de renfort des écoles maternelles. Ces personnels ont été renforcés en ce qui concerne le ménage dans les écoles. Ce point avait été soulevé suite à la mise en œuvre des ateliers. Il existe désormais des chargés de coordination sur la question du ménage au niveau de chaque circonscription, afin d'améliorer les conditions et les méthodes de travail.

Les centres de loisirs ont connu une bonne fréquentation cet été. Le nombre d'enfants ayant participé est le même depuis deux à trois ans. Sept centres de vacances différents sont organisés par la Caisse des écoles. De plus en plus d'enfants y participent, avec 197 enfants en 2011 contre 300 en 2014.

La restauration scolaire a fait l'objet de plusieurs délibérations au sein de ce Conseil d'arrondissement durant ces dernières semaines. J'ai déjà rappelé à plusieurs reprises que nous avons un pourcentage de 35 % en volume d'alimentation durable alors que notre objectif municipal précédent était de 30 %. Notre objectif de mandature est de 50 %. Nous sommes passés de 21 % en 2010 à 35 % aujourd'hui, soit un effort absolument considérable : nous avons fait et nous poursuivrons cet effort durant toute la mandature. Je souhaiterais également préciser que la nouvelle cuisine de Lafenestre a été ouverte. Elle a commencé à faire des repas pendant les vacances pour l'ouverture des centres de loisirs en juillet et août. Elle est maintenant à sa vitesse de croisière : 2.500 repas y sont confectionnés aujourd'hui quotidiennement. Sa capacité maximale est de 3.000 repas. Le personnel de la Caisse des écoles a procédé à un travail très important : il est important aujourd'hui de les remercier. L'ancien directeur et la nouvelle directrice ont fourni un travail considérable pour que la rentrée scolaire 2014 se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaiterais parler de deux améliorations du fonctionnement de la Caisse des écoles. La possibilité pour les familles de payer leurs prestations en ligne était réclamée depuis longtemps : cette mesure sera mise en place avant la fin de l'année. La seconde amélioration est la création rue d'Alésia d'une plateforme logistique appelée centre de distribution urbaine. Cette plateforme sera un nouveau point de livraison : il n'y aura plus désormais que deux points de livraison pour les cantines dans l'arrondissement, au 188-190 rue d'Alésia et à la cuisine Lafenestre. Ceci permettra de limiter la circulation des camions dans le 14^{ème} arrondissement, de diminuer le coût des marchandises grâce à des achats groupés, et enfin de favoriser les circuits courts ainsi que nous nous y étions engagés.

Je souhaite faire un dernier point sur un projet qui nous tient très à cœur dans l'arrondissement : un projet linguistique d'immersion innovant que nous avons appelé « une langue d'avance dans le 14^{ème} arrondissement. » Ce projet d'immersion a été présenté au comité de suivi de la réforme en juin dernier. Il consiste en un apprentissage dans les écoles sur le temps périscolaire en accord avec l'Education nationale grâce à un certain nombre d'activités faits dans une langue étrangère. Des échanges pourront également être faits avec des classes d'autres pays. Pour se faire, 36 animateurs principalement bilingues allemand, anglais, italien, et portugais, ont été recrutés pour animer ces ateliers périscolaires. Je vous donne quelques exemples. L'école élémentaire du 188-190 rue d'Alésia prévoit des échanges anglais et espagnols dans une classe équivalente CM1 et CM2 à New York. Un projet d'immersion précoce grâce à un échange est prévu avec une structure intégrée petite enfance

à Berlin. Le groupe scolaire Maurice Rouvier prévoit un échange en espagnol avec des écoles maternelles élémentaires à Madrid. Six écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement souhaitent participer à ce projet linguistique. Je vous fournirai des informations complémentaires à ce sujet. Je pense qu'il s'agit d'un très beau projet dont l'intérêt est de mobiliser les équipes éducatives et périscolaires.

Madame la Maire parlait en introduction de ce Conseil d'arrondissement de certains projets gagnants des budgets participatifs, parmi lesquels se trouve le projet « cultiver dans les écoles. » Nous débiterons le travail à ce sujet très rapidement. Il existe déjà 350 jardins pédagogiques dans les écoles parisiennes. Nous continuerons de les développer dans le 14^{ème} arrondissement.

En conclusion, permettez-moi de qualifier ce bilan de rentrée satisfaisant au regard des éléments que je vous ai fournis. La volonté nationale comme celle de la Ville de Paris et de la municipalité du 14^{ème} arrondissement est clairement celle de la priorité accordée aux besoins de la jeunesse. Si nous souhaitons une école de la République efficace en termes de réduction des inégalités, d'accès de tous à la culture et à l'autonomie, et exigeante quant aux moyens de favoriser la réussite de chacun, les efforts financiers, humains et organisationnels que nous avons mis en place depuis plusieurs années doivent être poursuivis dans les années à venir, dans le cadre de la collaboration et de la concertation entre tous les acteurs et parties prenantes de l'éducation de l'enfant.

Merci de votre attention.

Mme PETIT

Merci Madame l'adjointe. J'ai proposé à l'ensemble des groupes politiques de pouvoir s'exprimer sur cette communication et le sujet de la rentrée scolaire dans le 14^{ème} arrondissement. Qui souhaite s'inscrire ?

Monsieur LETISSIER, Madame CHEVALIER et Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Monsieur GRUNENWALD.

M. LETISSIER

Madame la Maire, Madame l'adjointe aux affaires scolaires, je vous remercie pour cette présentation très exhaustive. Je crois que l'éducation de nos enfants est une priorité pour nous tous et toutes ici présents. Force est de constater que la majorité municipale à Paris et dans le 14^{ème} arrondissement en a pleinement conscience et agit en ce sens. Nous nous félicitons de l'ouverture de trois classes évoquée par Madame Agnès BERTRAND, grâce à une mobilisation conjointe des élus, des enseignants, des parents et des agents. L'année 2013-2014 qui vient de s'écouler fut celle de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La Ville y a consacré des moyens financiers et humains très importants, qui permettent de tirer un premier bilan positif. Nous voulons ici saluer l'implication des personnels et des parents, qui ont permis que cette année scolaire se passe dans de bonnes conditions.

Pour les écologistes, cette réforme est avant tout un levier pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales rencontrées à Paris. Les nouveaux ateliers ont pour ambition de faciliter un meilleur accès à l'art, à la culture, au sport, à l'éducation à l'environnement, à la santé ainsi qu'à la citoyenneté. Certes, des difficultés subsistent encore. Vous avez toutefois dit à juste titre qu'une réforme ne peut pas être parfaite lors de la première année. Des problèmes en maternelle tels que le manque de locaux ou une mise en cohérence parfois insuffisante des temps périscolaires et scolaires demeurent, comme l'évolution très rapide des ASEM qui a posé certains problèmes. Il s'agit toutefois de points pris en compte et en voie d'amélioration.

Cette rentrée doit être aussi l'occasion d'enclencher l'acte deux de la réforme. Il faut mettre tous les acteurs autour de la table pour préparer la rédaction d'un nouveau projet éducatif dans une démarche de concertation plus approfondie que ce qui a été fait jusqu'à présent à l'échelle territoriale. Le 14^{ème} arrondissement doit prendre toute sa place dans cette démarche, et faire preuve d'imagination pour renforcer la qualité et la mixité des ateliers périscolaires.

Nous considérons par ailleurs que l'école est un acteur majeur de la transition écologique parisienne. Nous soutenons donc le plan de rénovation thermique des écoles et le renforcement de la qualité de l'alimentation dans les cantines. Le développement de l'éducation à l'environnement est également

une priorité. Multiplions donc avec bonheur les projets de compostage et de jardins pédagogiques. Les votes exprimés lors du budget participatif ont d'ailleurs confirmé l'attachement des Parisiennes et des Parisiens aux projets d'écologie urbaine. La tenue en 2015 de la grande Conférence sur le climat à Paris-Le Bourget est par ailleurs une opportunité exceptionnelle pour nous afin de fédérer les enfants et tous les adultes autour de l'enjeu climatique.

Permettez-nous cependant de conclure cette intervention par une demande plus spécifique concernant certains établissements de notre arrondissement. Comme vous le savez, la liste des quartiers prioritaires classés Politique de la Ville sera publiée dans les semaines à venir. Pour le 14^{ème} arrondissement, cette liste sera réduite aux quartiers au Sud du boulevard Brune et exclura les quartiers de Plaisance à l'Ouest de la rue Losserand, pourtant classés jusqu'ici en contrat urbain de cohésion sociale. Ceci signifie que les deux écoles de Rouvier et Alésia situées dans ce quartier ne seront plus demain en quartier prioritaire et ne pourront plus bénéficier des nombreuses dotations réglementaires dévolues à ce type de quartier, comme les emplois d'avenir, les crédits ou les fonds. Au vu de la composition sociologique des effectifs de ces écoles qui concentrent un taux important de familles en situation de précarité, nous pensons que cette décision n'est pas recevable et risque de fragiliser ces établissements qui ont besoin d'un fort soutien de la puissance publique. Par exemple, le coût de la cantine risque de ne plus être le même pour les parents, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour les familles.

Nous demandons donc à la Ville de Paris d'intervenir auprès du gouvernement pour faire bénéficier ces établissements du statut d'établissements prioritaires, avec le collège Giacometti qui est le premier collège d'accueil de ces enfants. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Catherine CHEVALIER.

Mme CHEVALIER

Madame la Maire, Madame l'adjointe aux affaires scolaires, le groupe PCF Front de Gauche salue une rentrée scolaire apaisée dans notre arrondissement, ainsi que les efforts déployés pour obtenir l'ouverture de trois classes ainsi que le maintien d'une classe menacée de fermeture.

Il est à noter que la Ville de Paris a mandaté un cabinet indépendant pour procéder à l'évaluation des rythmes scolaires : l'audit restitue assez précisément et franchement la mise en place de cette politique. Même si certains points restent à éclaircir, une question reste importante pour notre groupe : le sujet des animateurs de la Ville de Paris. Il faut poursuivre l'effort de titularisation de ce type d'animation. Cette filière nécessite une vraie formation qualifiante, et évidemment la valorisation financière du travail des animateurs. Le temps de préparation des activités doit être compté comme du travail effectif : bien souvent, les animateurs assurent la préparation hors temps de travail, voire le soir et le week-end. Un effort doit également continuer à être réalisé sur l'entretien de l'équipement des locaux : il est en bonne voie.

Dans un contexte de politique d'austérité et de désengagement de l'Etat, Paris subit une réduction inédite des dotations de l'Etat, n'assurant plus qu'un service minimum au niveau de la scolarité, en allant notamment quelque peu en direction des marchés privés. La voie de l'égalité se construit par l'école, avec plus d'école et mieux d'école. Elle ne doit pas être un lieu de sélection mais le lieu de l'égalité, de l'apprentissage et de la vie citoyenne. Lorsque nous demandons plus d'école, nous demandons également la création de postes d'enseignants. La crise de recrutement s'aggrave : il est à noter que nos enseignants ne sont pas dans les pelotons de tête des revenus européens. Etre ambitieux pour nos enfants revient à assurer un service public à la hauteur des enjeux sur le contenu des enseignements, le rapport aux technologies nouvelles et à la science dont nos enfants auront besoin pour comprendre le monde de demain, et relever les défis qui attendent les futures générations.

Mme PETIT

Merci. Madame KOSCIUSKO-MORIZET puis Monsieur GRUNENWALD.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Je remercie Madame BERTRAND pour sa communication extrêmement complète. Je ferais quelques remarques et questions pour la compléter plus encore. Nous nous félicitons comme l'ensemble des groupes que la mobilisation - une fois n'est pas coutume - des groupes politiques un an auparavant ait fait reculer le gouvernement sur un projet qui avait suscité suffisamment de réprobations pour que même le syndicat Sud, qui n'est pas coutumier du fait, déclare à l'époque que les mesures proposées par l'Académie de Paris débouchaient sur un ratio inédit - je cite - « jamais constaté, même sous le précédent gouvernement, avec plus de fermetures que d'ouvertures de classes à Paris. » Nous avons finalement obtenu le report de la fermeture d'une classe dans la maternelle de la rue d'Alésia à l'issue du CDEN. Le ratio maintenu à Paris reste toutefois mauvais puisque nous étions à 33 fermetures contre 28 ouvertures, ce qui n'est pas extraordinaire, vous en conviendrez.

Concernant la question des travaux, Madame BERTRAND, sauf erreur de ma part, n'a pas donné de détails sur l'accessibilité. Nous avons des ratios assez moyens au niveau de l'ensemble de la Ville. Je les ai relevés dans la communication de la Maire de Paris : 24 % des écoles parisiennes sont accessibles, avec 31 % des collèges de la Ville. Nous sommes en dessous de nos objectifs. Avez-vous des détails sur le 14^{ème} arrondissement ? Des travaux sont-ils prévus pour améliorer ce ratio ?

Au sujet des conditions de vie scolaire et de l'alimentation, j'ai noté que vous souligniez les progrès en matière d'alimentation durable et bio. Ceci est une bonne chose. Toutefois, j'aimerais avoir quelques précisions. Nous pouvons voir dans la convention votée en septembre qu'aucun objectif précis n'est assigné à la Caisse des écoles pour 2014 si ce n'est l'exclusion de l'huile de palme et l'interdiction des OGM. Vous parlez d'un chemin d'amélioration vers l'objectif des 50 % mais nous n'avons pas de détails d'objectifs sur les années qui viennent. Je souhaiterais donc des précisions.

Enfin et surtout, à propos de ce sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, les nouveaux rythmes scolaires rentrent dans leur deuxième année d'application. La situation est donc quelque peu meilleure, mais je note la persistance de nombreux dysfonctionnements et questions. J'en relève quatre.

La première question concerne l'impact des nouveaux rythmes scolaires sur les ateliers bleus. Un effet d'éviction a été relevé notamment dans le 5^{ème} arrondissement, à la suite de l'ouverture des nouveaux ateliers périscolaires. Est-ce constaté dans le 14^{ème} arrondissement ? Nous notons dans certaines écoles une redondance entre les ateliers bleus et les activités proposées dans le périscolaire. Nous imaginons donc assez facilement l'interférence avec les ateliers bleus. Avez-vous des détails à ce sujet ?

Je n'ai pas compris si vous vous étiez engagés à réunir prochainement le comité de suivi de l'arrondissement sur la réforme des rythmes scolaires. Or, au niveau de la Ville de Paris, l'adjointe à la Mairie Madame CORDEBARD déclare qu'elle attend que les arrondissements réunissent leur comité de suivi local pour réunir le comité parisien. Avez-vous été sollicités et avez-vous prévu quoique ce soit en la matière ?

J'aurais enfin deux remarques sur l'organisation des ARE. La réforme, si elle s'est améliorée dans la partie de l'école élémentaire, me semble toujours aussi peu adaptée aux maternelles. La situation a été bien comprise au niveau central, puisqu'au dernier Conseil de Paris, la Maire a annoncé sa volonté de relancer la concertation pour une nouvelle organisation au niveau des maternelles. Avons-nous autre chose que le comité de suivi de prévu à ce sujet dans l'arrondissement ?

Mon dernier point concerne le suivi et la formation des personnels. Certains arrondissements ont connu des affaires que nous n'aimerions pas voir et que nous ne souhaiterions pas voir arriver ici ou ailleurs, comme dans un centre de loisirs dans le 9^{ème} cet été ou dans le 15^{ème} trois semaines après la rentrée, avec des problèmes manifestes de formation des animateurs. Ces problèmes traités au niveau local sont remontés au niveau central. Cela doit nous amener à soulever cette problématique de formation des animateurs, qui fut notifiée dès le lancement des ARE et qui reste un sujet prégnant. Devenir animateur ne s'improvise pas : nous n'avons pas envie de voir des personnes qui n'ont pas été formées au mieux au contact avec les enfants. Avez-vous des précisions sur ce sujet ?
Merci.

Mme PETIT

Monsieur GRUNENWALD pour le groupe des élus socialistes et radicaux de gauche.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire de nous permettre de nous exprimer à l'occasion de cette rentrée scolaire. Sans surprise, nous sommes satisfaits de voir que cette rentrée s'est bien passée dans cet arrondissement comme dans le reste de Paris, contrairement à d'autres villes de France qui n'ont pas pris les mesures nécessaires au détriment des parents d'enfants et de leurs enfants, victimes d'improvisation de maires inconséquents. A Paris, point de drames, et c'est tant mieux : c'est le signe d'un important travail commencé sous Monsieur Bertrand DELANOË et poursuivi par cette majorité avec Anne HIDALGO. Je crois que c'est une fin à retenir : l'instrumentalisation politique à des fins partisans et polémiques ne sert à rien. Chacun juge sur des faits précis : or, les faits sont là. Je remercie au nom de mon groupe Madame la Maire, Carine PETIT, son adjointe aux affaires scolaires Madame BERTRAND, son prédécesseur Monsieur CHERKI et Olivia POLSKI d'avoir veillé et de veiller aujourd'hui au bien-être des enfants de l'arrondissement, que ce soit dans le cadre des travaux d'entretien des écoles, l'accueil du périscolaire avec les rythmes scolaires ou la qualité des repas dans les cantines de l'arrondissement. Il s'agit de trois moments forts pour la vie scolaire des enfants, auxquels il faut évidemment rajouter le rôle essentiel de l'enseignant et de l'équipe éducative.

Vous l'avez dit et nous y avons veillé lors d'un vœu en juin dernier : notre arrondissement a bénéficié de trois ouvertures de classe grâce à la mobilisation des parents d'élèves, du corps enseignant et des élus de ce conseil. La dernière fermeture de classe s'est déroulée sous un gouvernement de droite auquel vous participiez, Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Nous ne considérons pas, contrairement à vous Madame, que l'augmentation de 60.000 postes dans l'Education nationale soit une folie.

Alors que les effectifs diminuent à Paris, nous continuons de bénéficier dans le 14^{ème} arrondissement d'une légère augmentation : ceci est pour moi le signe d'un arrondissement attractif qui continue de plaire au plus grand nombre, n'en déplaise aux porteurs de discours catastrophiste sur l'état de l'arrondissement. Nous pouvons nous féliciter de l'opération Cartables légers qui est une véritable révolution pour les parents de cet arrondissement : elle consiste à acheter les manuels scolaires pour les collégiens dans les matières principales, afin de leur éviter de porter dix kilos sur le dos. Il s'agit d'une avancée importante dont nous pouvons être fiers.

Toujours pour m'en réjouir, nous pouvons citer la restauration de qualité offerte aux enfants de l'arrondissement. Un travail très important a été accompli avec la Caisse des écoles pour atteindre 25 % de volume d'alimentation durable, bio, Label rouge et autres. Nous poursuivons un effort engagé dès 2001 qui s'est très largement développé.

Ces trois exemples participent chacun à leur manière à l'amélioration de la vie des enfants et de leurs parents dans le 14^{ème} arrondissement. Ceci explique peut-être l'attractivité du 14^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci pour toutes vos interventions. Je suis contente que chaque communication fasse l'objet d'une prise de parole de tous les groupes. Elles n'appellent pas forcément le débat, mais elles amènent à apporter des réponses précises. Je pense notamment à l'accessibilité des écoles et des collèges de notre arrondissement par rapport à Paris, et des objectifs que nous nous donnerons sur la programmation des futurs investissements.

Concernant nos quartiers prioritaires, contrairement à ce qu'il s'est passé avant 2001, moi-même et la majorité défendons aujourd'hui le fait que les écoles actuellement en zone prioritaires soient inscrites dans la future carte de l'Education prioritaire dessinée pour la rentrée prochaine. Nous avons reçu cette semaine un premier jet de la carte fait par le rectorat. Nous en discuterons avec Madame CORDEBARD, la préfecture et le rectorat. Actuellement, le Collège Villon rentre dans cette future carte de l'éducation prioritaire. Les écoles maternelles et élémentaires d'Ocagne, Fournier, Pierre Larousse, et Rouvier restent à définir. Je pense que nous nous battons pour le collège Giacometti et les écoles du 188-190 rue d'Alésia. J'ai bon espoir pour l'entrée en éducation

prioritaire des écoles du 188-190 rue d'Alésia : elles correspondent à notre demande et à la marge de négociations que nous pouvons porter auprès du ministère de l'Education nationale. Cette mesure est portée et demandée par les délégations de parents d'élèves, ainsi que depuis plusieurs mois, voire années, par les équipes enseignantes. Nous soutenons pleinement cette démarche : cette entrée doit être vécue positivement.

Je souhaite vivement remercier Madame BERTRAND pour son implication énergique et très pragmatique depuis le début de ce mandat. Ainsi qu'elle l'a rappelé, nous voulons également travailler avec l'ensemble des établissements scolaires, sur un supplément dans les programmes proposés aux enfants de ces écoles, d'où le travail dès cette rentrée sur l'apprentissage des langues. Nous avons évidemment insisté sur les écoles en quartier prioritaire, mais pas uniquement. Nous voulons développer ce fil dans toutes les écoles de l'arrondissement tout au long de notre mandature. Nous développerons de nombreux dispositifs avec les équipes enseignantes.

La carte de l'Education prioritaire sera définie : nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous sommes pour l'instant assez satisfaits de la première proposition. Nous voulons maintenant demander l'entrée du 188-190 rue d'Alésia. Je ne rappellerai pas ce qu'a déjà dit Monsieur GRUNENWALD. Néanmoins, la création de 60.000 postes dans l'Education nationale n'est pas futile, gadget, et ne sert pas à rien. Ce n'est pas une aberration, mais se traduit concrètement dans les villes, les quartiers et les écoles de notre pays.

Concernant le comité de suivi des rythmes éducatifs, je souhaite rassurer Madame KOSCIUSKO-MORIZET : nous n'allons pas nous attendre, entre mairies d'arrondissement et Hôtel de Ville. Ainsi que je l'ai déclaré au comité de suivi que j'ai créé avec Madame BERTRAND avant l'été, nous réunirons plus souvent le comité de suivi des rythmes éducatifs à partir de la rentrée de janvier : nous trouvons qu'il n'était pas véritablement utile de les réunir fin juin, leur demander un bilan et dire à la rentrée prochaine que tout s'était bien passé, sans prendre le temps de travailler sur des hypothèses, des thèmes et un certain nombre d'améliorations de fonds auxquelles nous pourrions réfléchir avec les parents, les enseignants et la direction des affaires scolaires. A partir de janvier, nous réunirons plus régulièrement les membres du comité de suivi des rythmes éducatifs par groupe de travail, pour faire avancer le travail de tout le monde plus fréquemment et plus utilement sur le fond et la méthode commune.

Je pense que de fait, la concurrence entre les ateliers bleus et l'offre périscolaire est évidente. Nous savions que cela arriverait. Nous affinons globalement une offre du périscolaire après les cours, du lundi au vendredi, au travers notamment du comité de suivi des rythmes éducatifs, afin de rendre cette offre du périscolaire plus pertinente et cohérente sur l'ensemble de la semaine. Nous commencerons à y travailler avec les parents, les enseignants et la DASCO à partir du mois de janvier, afin que nous soyons en mesure d'apporter des améliorations dès la rentrée prochaine. Nous avons encore beaucoup de remontées des directeurs d'écoles ou des parents qui nous demandent des rajouts d'ateliers bleus ici ou là : il faut que nous arrivions à travailler avec eux.

Je conclurai sur l'objectif d'augmentation de la part du bio et des produits labellisés dans les menus de la cantine, afin de répondre à quelques interrogations. Nous avons pris l'engagement au cours de la campagne d'arriver à 50 % à la fin de la mandature. Je propose que nous soyons jugés progressivement par nos actes. Je ne pense pas que Monsieur CHERKI et Madame POLSKI aient pu parvenir à augmenter la part de l'alimentation durable d'un coup de baguette magique sous la précédente mandature : ils y sont parvenus en travaillant sur la qualité des produits, la manière de travailler avec les équipes dans les cantines et la Caisse des écoles. Nous avons des objectifs très concrets, comme parvenir à 50 % d'ici la fin de la mandature. Je crois que la cuisine centrale doit nous aider à passer à la vitesse supérieure.

Je voulais saluer mes prédécesseurs, Monsieur CASTAGNOU et Monsieur CHERKI, Monsieur JAROUSSEAU et Madame POLSKI pour avoir su maintenir un taux d'investissement important pour les établissements scolaires de notre arrondissement, bien préparer dans des conditions difficiles la rentrée de l'année précédente, et amorcer un certain nombre de dispositifs qui nous permettent à l'aube de cette nouvelle mandature de mettre le pied à l'étrier de façon solide et durable.

Je souhaite aux parents d'élèves de bonnes élections. J'espère que la participation sera la plus importante possible avant les vacances de la Toussaint. Nous les associerons avec Madame BERTRAND

aux visites d'architecture à partir du mois de novembre, pour travailler ensemble à la programmation des travaux à venir.

Je vous remercie pour ces prises de parole et cet échange. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2014 DDCT 41**

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit d'une délibération qui sera inscrite chaque année à l'ordre du jour. Elle met à jour les équipements inscrits à l'inventaire de l'arrondissement. L'inventaire comprend 161 équipements publics de proximité répartis entre toutes les écoles, les bibliothèques, le conservatoire, les parcs et jardins et les équipements sportifs.

Peu de nouveautés sont à signaler, à l'exception de l'intégration de la nouvelle crèche Liancourt de 66 berceaux. Elle a ouvert au mois de septembre. Le statut qui est de mise pour la piscine Aspirant Dunand qui reste inscrite à l'inventaire, bien que nous ayons soumis à la Ville de Paris la nécessité de trancher plus précisément la gestion des piscines en termes de coût de fonctionnement et d'investissement. Cette piscine reste dans l'inventaire des équipements du 14^{ème} arrondissement, mais nous tiendrons les élus informés sur l'évolution de son statut.

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération somme toute très classique ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous nous abstenons par principe sur ce type de délibérations car nous n'avons pas les éléments pour en juger.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DDCT 41

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 41, par lequel Madame la Maire de Paris propose, au titre de l'exercice 2015 de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Abstentions : 6 (UMP-UDI)

Ne prennent pas part au vote : 1 - Mme Carrère-Gée

- Projet de délibération 2014 DDCT 40

Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre investissement 2015

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit d'une délibération cadre amorçant les délibérations budgétaires, par le cadrage de l'exécution des budgets en lien avec le budget de la Mairie de Paris. Elle régule les modalités d'intervention d'une mairie d'arrondissement par rapport à son budget, sa dotation d'investissement, et sa dotation d'investissement inscrite au budget spécial de l'arrondissement. Elle précise ce que je peux autoriser comme dépenses en tant que Maire, et ce que je ne peux pas faire dans le cadre de cette dotation.

Je vous rappelle que le budget s'élevait à 283.000 euros pour l'année 2014. Cette délibération permet d'autoriser les maires d'arrondissement à procéder à un certain nombre de dépenses sur des équipements qui ne sont pas forcément inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Il s'agit d'une délibération annuelle très technique.

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 40

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 40, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissements à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 23 dont 1 pouvoir

Abstentions : 6 (UMP-UDI)

- Projet de délibération 2014 DDCT 39

Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit de la dernière délibération budgétaire de la séance : elle détermine le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour les états spéciaux de l'arrondissement de l'année 2015. Elle rappelle les modalités de calcul de ces dotations pour chacun des arrondissements. Cette délibération permet aussi de préciser dans le mode de calcul l'abondement supplémentaire prévu par rapport aux effectifs scolaires des écoles et des collèges publics qui relèvent de l'Education prioritaire. Nous aurons donc peut-être davantage de moyens

financiers à partir de l'année prochaine. Il tient compte de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux qui relèvent de la première tranche d'imposition sur le revenu. Nous avons également un abondement supplémentaire de la Ville de Paris par rapport au calcul de la dotation d'animation et de gestion locale. Cette délibération reprend de manière très classique ce qui existait les années précédentes.

Le calcul de la dotation de gestion locale n'est pas modifié : elle est calculée en fonction du nombre d'habitants, du nombre d'équipements inscrits à l'inventaire, etc. Je rappelle que le montant de la dotation de gestion locale au BP 2014 était de 6.837.785 euros. Le montant de la dotation d'animation locale s'élevait au BP 2014 à 598.471 euros.

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Nous y reviendrons lors des débats sur la délibération du budget.

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 39

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 39, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2015, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 23 dont 1 pouvoir

Abstentions : 6 (UMP -UDI)

- Projet de délibération 2014 DAC 1431

Subvention (2.000 euros) à l'Université populaire du théâtre (14e)

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame Danièle POURTAUD pour une subvention de 2.000 euros à l'Université populaire du théâtre.

Mme POURTAUD

Merci Madame la Maire. L'Université populaire du théâtre est un concept créé en 2002 à Caen par Michel Onfray. L'objectif est d'organiser un débat sur des thèmes philosophiques ou politiques à partir d'un texte de théâtre préalablement présenté dans une lecture scénarisée. Ces séances gratuites sont destinées à favoriser le débat entre tous les citoyens, quelle que soit leur formation initiale. Ces spectacles fonctionnent très bien depuis 2012 : vous en avez probablement entendu parler car les médias s'en font régulièrement l'écho.

Depuis deux ans, grâce à l'implication d'Emmanuel Dechartre, directeur du Théâtre 14, et Jean-Claude Idée, auteur et metteur en scène dont plusieurs pièces ont été jouées à Paris, en particulier au Théâtre 14, l'Université populaire du théâtre s'est installée au Théâtre 14. Pendant trois jours, avec trois séances par jour, des débats passionnants y sont présentés autour de lectures scénarisées. Pour y avoir participé plusieurs fois, je peux vous témoigner qu'elles attirent beaucoup de monde.

Il nous a semblé intéressant de pérenniser le fonctionnement de cette manifestation dans le 14^{ème} arrondissement, en lui accordant une subvention de 2.000 euros au titre des subventions dites « amendement Bloch » qui sont laissées à l'initiative des mairies d'arrondissement. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Monsieur LESAIN et Madame CARRÈRE-GÉE.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Nous nous réjouissons évidemment que cette association d'envergure nationale soit désormais bien implantée dans le 14^{ème} arrondissement. Je ne suis toutefois pas certain de savoir sur quoi nous votons. Finançons-nous la manifestation de 2014 en retard ou celle très en amont de mai 2015 ? Le budget tel qu'il nous a été présenté était extrêmement prévisionnel. Merci d'avance.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je souhaite me féliciter très brièvement de l'octroi de cette subvention. Cette initiative est magnifique. Merci.

Mme POURTAUD

Je pense que l'auteur de la question connaissait la réponse. Pour des raisons d'année électorale, qui ne vous aurons pas échappé, nous sommes en train de voter les subventions 2014, comme pour beaucoup d'associations.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1431

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1431, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Université populaire du théâtre, dont le siège social est situé 9, rue Cels à Paris 14^e, d'un montant de 2 000 euros

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2014 DAC 1445**

Subventions (306.364 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Madame TONOLLI pour la délibération DAC 1445 sur les conventions et les subventions à passer avec des théâtres parisiens, dont un point concerne le 14^{ème} arrondissement.

Mme TONOLLI

Merci Madame la Maire. Dans le cadre de la convention 2012-2014 pour la rénovation des théâtres privés parisiens conclue entre la Ville de Paris, l'Etat et l'association pour le soutien du théâtre privé, je vous propose d'apporter notre soutien à dix théâtres dont les dossiers ont été validés par ce comité tripartite. Les travaux concernent la mise en accessibilité, ainsi que de travaux urgents de mise en conformité vis-à-vis des normes de sécurité et de ravalement. Cette année, l'Etat participe à cette opération à hauteur de 168.000 euros.

Le Théâtre Rive Gauche situé 6 rue de la Gaîté, qui nous intéresse dans le 14^{ème} arrondissement, a besoin de faire des travaux de remise en conformité de ses bureaux dont le montant s'élève à 85.000 euros. L'Etat participe à hauteur de 23.000 euros et le théâtre par ses fonds propres à 38.000 euros.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 23.000 euros pour la participation à ces travaux. Merci.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je souhaite me féliciter de cette subvention. Théâtre Rive Gauche est un théâtre magnifique du 14^{ème} arrondissement. Compte tenu de sa programmation qui attire un public de plus en plus nombreux par des productions de qualité, je voterai sans réserve cette subvention. Merci.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de nouvelle demande de prises de parole.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1445

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1445, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer dix conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé d'un montant de 306 364 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2014 DAC 1524**

Subvention (2.000 euros) à l'association Développement de projets artistiques (14e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je vous passe de nouveau la parole Madame TONOLLI pour une subvention à l'association Développement de projets artistiques pour un montant de 2.000 euros.

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir l'association Développement de projets artistiques qui travaille depuis plusieurs années sur une manifestation d'une grande qualité. L'association organise chaque année la manifestation Une Saison de Nobel qui rend hommage aux auteurs ayant obtenu le Prix Nobel de littérature.

Dans la cadre de cette manifestation, l'association a proposé à la Mairie du 14^{ème} arrondissement un cycle de trois soirées d'hommage à trois auteurs et titulaires du Prix Nobel de Littérature. Une soirée sur Samuel Beckett aura lieu le 10 novembre en salle des mariages : elle ouvrira le festival Samuel Beckett qui célèbre les 25 ans de sa mort. Une autre soirée portera sur le prix Nobel qui sera attribué prochainement.

L'association souhaite par ailleurs développer un travail avec le collègue Villon autour d'auteurs tels que Rudyard Kipling.

Au vu de l'intérêt et de la qualité des actions proposées par cette association, je vous propose de les soutenir avec une subvention de 2.000 euros. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je passe cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1524

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1524, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Développement de projets artistiques d'un montant de 2 000 euros.

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 DJS 295

Subvention (2.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche (14e)

Rapporteuse : Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez toujours la parole pour une subvention à la Compagnie Bouche à Bouche.

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir une subvention pour la Compagnie Bouche à Bouche qui fait du théâtre de rue. Elle a pour objet la création et la diffusion d'œuvres théâtrales, audiovisuelles et musicales. Elle travaille également sur l'enseignement des arts. Dans le cadre d'un projet initié en 2013 qui s'intitulait « les Tombé(E)s du nid » dont le développement du deuxième volet s'est appelé « les Tombé(E)s du camion, » l'association a développé toute l'année différents ateliers de chant, théâtre, danse, écriture, art de la rue, photographie, vidéo, etc., avec la Troupe Enfant Phare, qui a touché environ 23 jeunes de 13 à 30 ans impliqués dans ce projet tout au long de l'année. Ce projet a été complété par des stages durant les vacances scolaires. Il s'agit d'actions importantes pour les jeunes, qui peuvent s'impliquer de manière ponctuelle comme pérenne dans des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer. Nous aurons le plaisir d'assister d'ici Noël à trois restitutions du travail qu'ils auront mené toute l'année.

Au vu de l'intérêt des activités portées par l'association, je vous propose de soutenir une subvention d'un montant de 2.500 euros. Merci.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame MERCHADOU, Monsieur LESAIN et Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme MERCHADOU

Merci Madame la Maire. Je ne mettrai pas en cause l'objectif et l'objet de cette association, qui sont très louables. J'ai simplement deux interrogations.

La première concerne le tableau synthétique budgétaire. Je m'interroge sur le niveau des charges de personnel. Elles sont très importantes puisqu'elles s'élèvent à 7.660 euros pour une personne et demi temps plein pour une année. Déduction faite des charges sociales, cela reviendrait à un salaire net annuel de 75.000 euros pour une personne et demie. Ceci est très nettement supérieur au salaire annuel moyen d'une personne du 14^{ème} arrondissement. De plus, l'augmentation de 2013 à 2014 s'élève à environ 10 %.

Ma deuxième interrogation est indirecte. Cette association menait précédemment ses activités rue Raymond Losserand dans la salle Marius Magnin. Cela m'amène à me demander ce que devient ce local et ses travaux qui n'en finissent pas de se terminer. Je vous remercie de nous éclairer sur ces deux points.

M. LESAIN

J'avais relevé le même point que Madame MERCHADOU sur le budget. J'imagine que le salaire inclut les défraiements de certains artistes. J'espère que Madame TONOLLI pourrait nous renseigner sur ce point.

J'ajoute que la Compagnie a un local rue du Général Imbert qui doit appartenir à Paris Habitat ; adresse de triste mémoire car il se trouvait juste en dessous du lieu où un incendie a éclaté l'an passé. Je voulais savoir si Paris Habitat jouait le jeu et proposait des conditions correctes en termes de loyer et de travaux, suite à ces événements. Il s'agit d'un débat que nous aurons plus tard dans notre Conseil d'arrondissement. Merci.

Mme CARRÈRE-GÉE

J'avais les mêmes interrogations relatives aux charges de personnel. Je crois de plus que les chiffres sont différents selon les tableaux. Ce sujet peut être mis en regard avec le fait que nous avons une association qui fonctionne, sauf erreur de ma part, à 90 % grâce à des subventions au regard des recettes de l'association - bien qu'il soit normal, au regard de son objet, qu'elle recueille des subventions importantes - et avec 10 % de produits directs.

Mme PETIT

Madame TONOLLI pour des éléments de réponse.

Mme TONOLLI

Je comprends que les charges de personnel puissent vous interpellier. Monsieur LESAIN, vous avez apporté la réponse lorsque vous avez posé la question. L'intervention d'un certain nombre de musiciens, comédiens et réalisateurs est nécessaire afin de faire fonctionner ce type d'action de théâtre de rue. La mobilisation d'un certain nombre d'intermittents du spectacle se doit d'être rémunérée : les artistes professionnels ne travaillent pas gratuitement. Ceci prend une part importante du budget.

Madame CARRÈRE-GÉE, j'imagine que vous regardiez la différence avec le budget prévisionnel de l'association sur l'exercice 2014 : le point quatre inclue les contributions volontaires natures. Ceci explique peut-être la différence que vous avez relevée.

La salle Marius Magnin a été occupée temporairement par la Compagnie Bouche à Bouche. Un certain nombre de problèmes de sécurité ne permettait plus à l'association de pouvoir continuer son travail, de même que la construction de logements sociaux tout autour de cette salle. Elle a connu un certain nombre de problématiques dues aux entreprises qui intervenaient. Il semblerait que la résolution de ces problèmes soit en bonne voie. Nous espérons avoir très prochainement de beaux projets pour la salle Marius Magnin : nous y réfléchissons activement afin de pouvoir l'utiliser dès que possible.

Concernant le nouveau local utilisé par la Compagnie Bouche à Bouche, nous essayons d'avoir une cohérence globale avec l'ensemble des bailleurs présents sur le quartier Politique de la Ville où les associations ont leurs locaux : elles bénéficient de loyers en rapport avec leurs activités. Merci.

Mme PETIT

Au moment de l'installation de la Compagnie dans ce local, nous lui avons accordé une petite subvention d'investissement pour aider à l'arrivée de la troupe de théâtre.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DJS 295

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 295, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association la Compagnie Bouche à Bouche, d'un montant de 2 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 SG 1084

Subvention (2.000 euros) à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (20e)

Rapporteur : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez la parole pour une subvention à l'association Léo Lagrange Ile-de-France pour le centre Maurice Noguès.

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir à travers cette subvention les actions menées par le centre socio-culturel Maurice Noguès qui a planifié un certain nombre d'activités autour de l'égalité entre hommes et femmes. Lors du « mois égalité femmes-hommes » du 3 au 28 mars 2014 ont été organisés une exposition des dessins produits par des enfants sur la question du « bleu pour les garçons, rose pour les filles, » une semaine du livre non sexiste, des projections de films et des jeux de rôles autour de l'égalité filles-garçons. Les classes de troisième du collège François Villon se sont mobilisées lors d'une journée pour un « forum-métiers » visant à ouvrir les possibilités professionnelles des filles et des garçons en dehors de ce que nous avons l'habitude de voir.

Un deuxième temps fort a lieu le 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes à laquelle j'ai eu l'occasion d'assister et qui était assez poignante au regard des témoignages d'un certain nombre de femmes que j'ai pu entendre. Je remercie à cette occasion l'association « Elle's imagine'nt » qui fait un très beau travail sur ces questions, et la Maison de justice et du droit qui s'est aussi impliquée durant cette journée. Des marches exploratoires de femmes ont également été faites dans le quartier : elles ont donné lieu à une restitution très intéressante. Ces marches ont été l'occasion de relever un certain nombre d'espaces et de lieux dans l'espace public pouvant poser problèmes, comme des endroits insuffisamment éclairés qui peuvent générer un sentiment d'insécurité. Ces marches nous ont permis de faire des remontées intéressantes sur lesquelles nous travaillerons avec les différents services.

Au vu de ces belles actions et de leur intérêt, je vous propose de soutenir une subvention de 2.000 euros. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 SG 1084

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 SG 1084, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Léo Lagrange Ile-de-France (20^e) d'un montant de 2 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 DFPE 1374

Subvention (1.500 euros) à l'association Carrefour 14 (14e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Mme TONOLLI, vous avez de nouveau la parole pour une subvention DFPE dans le cadre de la Politique de la Ville.

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir une association à hauteur de 1.500 euros. Il s'agit de l'association Carrefour 14 gestionnaire du centre social Didot, pour soutenir une action menée suite à une enquête réalisée auprès du centre social, des bénévoles, de usagers et de l'équipe de salariale, ayant révélé un véritable besoin de créer une structure d'accueil petite enfance sur ce quartier où près d'une famille sur deux est en situation de monoparentalité.

Le fait de pouvoir monter cet accueil petite enfance a permis à un certain nombre de parents de pouvoir participer en toute tranquillité à des ateliers de socialisation linguistique et d'aller à des lieux de rencontres et d'échanges à l'Espace Local de Coopération. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'association APASO.

Au regard de l'intérêt de ce projet, je vous propose de soutenir une subvention de 1.500 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1374

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1374, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association « Carrefour 14 » (14^e) d'un montant de 1 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 DDCT 35

Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Afrique Partenaires Services pour des travaux dans son local (14e)

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur LIEBAULT pour une subvention d'investissement proposée pour l'association Afrique Partenaires Services.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'association Afrique Partenaires Services au sein du dernier Conseil d'arrondissement, où nous lui avons voté une subvention. Je rappelle les services proposés par cette association : l'accès au droit, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention de l'excision, l'accompagnement des familles monoparentales et l'accès à la culture. La situation d'urgence dans laquelle se trouve un nombre croissant d'immigrants d'origine africaine a conduit l'association à se concentrer sur l'urgence de l'accès à leurs droits essentiels, comme les démarches de régularisation, les colis alimentaires, et l'aide médicale d'Etat, qu'une partie de la droite veut remettre en question dans une proposition de loi. Cette proposition remettrait en cause le droit fondamental à la santé, ce qui est tout de même assez grave. L'association accueille chaque jour dans leur local une soixantaine de personnes : ce nombre est énorme sur une journée.

Nous avons eu l'occasion de leur rendre visite dans leur local avec Madame TONOLLI, adjointe à la Maire du 14^{ème} arrondissement. Ce local, exigü, fait soixante mètres carrés. Rien que le bureau d'accueil, qui comporte six postes de travail, est contenu dans trente mètres carrés : cette surface figure bien l'exigüité pour traiter les demandes. Très à l'étroit pour leurs activités, l'idéal serait de leur trouver un local plus grand dans le quartier. J'espère que nous pourrions avancer dans cette voie. Pour l'heure, il est impératif d'améliorer la qualité des locaux existants et ainsi l'accueil du public.

Je vous décris rapidement les problèmes rencontrés. L'électricité est particulièrement en mauvais état : des fils traînent partout dans l'aire d'accueil, sachant que des familles avec enfants restent au milieu de ces fils. Vous constatez la dangerosité de cette situation. L'aspect du local lui-même est très défraîchi : la peinture est craquelée, les murs sont en mauvais état, la VMC est vieillissante, la façade est très peu accueillante. Force est de constater que, jusqu'à présent, l'association elle-même investissait ses propres deniers dans l'amélioration de leurs locaux. Je pense aux revêtements des sols ou l'installation d'un rideau de fer : l'association paraît au plus pressé.

Toutefois, pour la reprise totale de l'électricité, de la peinture, de la VMC et de la façade, nous proposons une contribution de la Mairie pour accompagner ce nouvel effort. Ces travaux ne sont pas anecdotiques : l'amélioration de la sécurité du local est urgente. Par ailleurs, le public accueilli étant en grande précarité, voire en détresse, la qualité esthétique du local peut contribuer aussi à un bien-être pour le temps de présence au sein de l'association. Nous proposons donc de verser une subvention de 6.500 euros à Afrique Partenaires Services pour la peinture et l'électricité, qui viendraient s'ajouter aux 450 euros sur les fonds propres de l'association. Nous avons déjà accordé une subvention à cette association pour financer ses activités, mais non son local. Les devis sont donc attendus pour d'autres travaux par ailleurs : les travaux devraient intervenir en juillet/août prochains pour durer un mois et demi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, selon l'expression consacrée.

Mme PETIT

Madame MERCHADOU.

Mme MERCHADOU

Merci Madame la Maire. Mon intervention n'a pas pour objectif de remettre en cause le travail de cette association, mais je m'interroge sur le projet présenté, qui manque à mon sens de clarté. Une subvention d'équipement est demandée pour des travaux qui incombent en grande partie aux propriétaires de ces locaux. Ce propriétaire se dénomme Paris Habitat.

De plus, le projet n'est pas abouti : il n'a pas de devis, ainsi que Monsieur LIEBAULT l'a signalé, ni maîtrise d'ouvrage ni maîtrise d'œuvre. Je m'interroge sur le bien-fondé et l'affectation de cette subvention pour des travaux qui sont juridiquement à la charge du propriétaire.

Pour conclure, ces travaux ne seront menés que dans un an, au mois d'août : je pense que nous pourrions avoir d'ici-là un projet plus abouti avec une répartition plus pertinente des charges respectives des différents acteurs. Je vous remercie.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis du même avis. Il faut vraiment demander à Paris-Habitat de faire son travail. C'est tout de même une question de principe. Il s'agit de remettre l'électricité aux normes : l'association n'a pas à payer tout cela pour se faire subventionner ensuite. Ces travaux me semblent vraiment relever du propriétaire des lieux. Le projet de reprise de la façade n'est pas assez détaillé : nous ne connaissons pas le projet et nous n'avons pas les devis. Evidemment, par principe, nous voulons aider cette association. Je pense simplement qu'il serait faire preuve de bonne gestion que de demander premièrement à Paris Habitat de prendre ses responsabilités, et que nous examinions la délibération le jour où nous aurons les devis. Nous avons le temps, en juillet et août. Merci.

Mme PETIT

Monsieur LIEBAULT.

M. LIEBAULT

Je voudrais faire deux précisions. Je me suis mal exprimé : nous attendons les devis pour la reprise de la façade et la VMC. Nous avons en revanche des devis pour l'électricité et la peinture d'un montant de 6.500 euros. Je m'étais mal exprimé à l'instant. Nous attendons les devis sur l'autre volet de la rénovation du bâtiment.

Concernant le point de vue selon lequel Paris Habitat ne ferait pas son travail, le problème vient du fait que l'association, depuis sa naissance en 1991, avance systématiquement les fonds. Réussir un déblocage public par l'intermédiaire de la Mairie pour permettre des travaux urgents pour le ressenti des usagers de ces locaux me semble être une bonne chose : nous avançons vers la solution du problème. Il s'agit d'argent public de toute façon. De ce point de vue, cette avance permet de ne pas trainer pour mettre en œuvre ces travaux, puisqu'ils seraient mis en œuvre dès l'été prochain. La démarche me semble pertinente.

Mme PETIT

Merci Monsieur LIEBAULT pour ces précisions. De façon systématique, lorsque des locataires sont des associations situées en pied d'immeuble, le montage financier est partagé avec un apport Ville, association et bailleur. L'apport de l'association est très faible, mais ceci est lié à sa situation financière : il vaut mieux qu'elle réserve ses fonds à ses activités et à l'accueil de ces familles. Toutes ces opérations sont toujours validées au préalable par le bailleur. Elles sont travaillées avec l'équipe de développement local : il s'agit d'un co-financement tripartite. Par rapport au dossier précédent, il est vrai que la part de Paris Habitat n'est pas précisée dans le dossier. Toutefois, c'est ainsi que nous avançons.

Sur la devanture, les travaux de peinture pour un peu plus de confort et une qualité d'accueil supérieure aux locaux actuels ne relèvent pas du bailleur, à l'exception des travaux de mise aux normes de l'électricité. Ces éléments ne relèvent pas du propriétaire mais bien du locataire. Il s'agit de la réponse du bailleur.

Je vous propose de voter cette délibération dès ce soir pour ne pas retarder l'association dans la finalisation et la préparation du chantier, et d'apporter des précisions complémentaires à l'ensemble des élus sur cette opération.

Madame CARRÈRE-GÉE et Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Nous passerons ensuite au vote.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je voudrais simplement dire que je ne peux pas voter. Ce n'est pas de la bonne gestion. Ce sont de grands mots, mais tout de même, ce n'est pas de la bonne gestion, donc je ne souhaite pas voter ce projet de délibération. Je souhaite qu'il soit bien noté au procès-verbal qu'il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le bien-fondé de tels travaux, mais la répartition du financement. Merci.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Compte tenu du délai existant entre ce soir et le début des travaux, nous aurions pu imaginer avoir une délibération que nous aurions sans aucun doute votée à l'unanimité pour demander à Paris Habitat de prendre plus nettement sa part à sa charge, avec un engagement vis-à-vis de l'association que la municipalité prenne à sa charge la différence, au regard des finances de l'association. Le problème est que nous anticipons : nous prenons la charge et nous ne nous mettons pas en situation d'avoir un remboursement par Paris Habitat. Il s'agit d'un problème de principe. Nous nous abstenons si vous la gardez en l'état. C'est franchement dommage.

Mme PETIT

Le problème est simplement que le dossier n'est pas complet. J'ai fait part de la qualité des dossiers transmis. Je vous propose de voter cette subvention ce soir : les interventions étaient claires et je suggère de ne pas retarder l'attribution de cette subvention. La ligne des subventions d'investissement dans le cadre des appels à projets de la Politique de la Ville est particulière. Ce serait dommage que cette ligne parte dans un autre arrondissement avant la fin de l'année.

DELIBERATION 2014 DDCT 35

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 35, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention et convention à l'association Afrique Partenaires Services, pour des travaux dans son local d'un montant de 6 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint au Maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 22 dont 1 pouvoir

Abstentions : 7 (UMP-UDI - Mme Carrère-Gée)

- **Projet de délibération 2014 DFPE 1371**

Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame BERTRAND sur la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

Mme BERTRAND

Merci Madame la Maire. Dans le cadre de la réussite éducative, l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville mobilise des étudiants bénévoles dans les quartiers pour s'investir dans des actions de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle, et d'accompagnement à la scolarité.

Cette action a pour objectif de familiariser à la lecture des élèves de grande section de maternelle et de cours préparatoire venant de familles éloignées du livre, de l'écrit, de la lecture et du réseau des bibliothèques. Cette action a déjà été menée en 2013 de manière expérimentale auprès d'une vingtaine d'élèves de grande section de maternelle. Compte tenu de son succès et de son évaluation, l'association l'étend au 14^{ème} arrondissement.

L'accompagnement sur l'année scolaire 2013-2014 dans le 14^{ème} arrondissement a concerné 17 enfants de grande section : cinq sur Rouvier, sept à Ocagne, et cinq sur le 190 rue d'Alésia. L'accompagnement d'élèves de CM2 vers le collège a également été mené : il se fait sur deux heures par semaine, soit soixante heures par année et par enfant.

Je vous demande à ce titre de bien vouloir voter la subvention pour l'AFEV d'un montant de 2.500 euros pour cette action d'accompagnement vers la lecture hautement bénéfique pour les enfants et les parents. Je vous remercie.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Mme CARRÈRE-GÉE

Mme CARRÈRE-GÉE

Je souhaiterais me féliciter de l'action de l'AFEV qui mène une action de grande qualité, tant par les principes qui l'anime que par la qualité de ses actions. Je me félicite qu'ils interviennent dans le 14^{ème} arrondissement et que nous soyons aujourd'hui appelés à leur voter une subvention. Je voudrais toutefois exprimer un petit regret que cette action ne soit prévue que pour 75 élèves divisés entre cinq arrondissements. Ce chiffre n'est pas énorme, mais c'est un début. Merci.

Mme BERTRAND

Il s'agit effectivement de 75 élèves bénéficiaires. Je vous parlais des 27 présents sur le 14^{ème} arrondissement. Nous travaillerons avec l'AFEV en fonction de leurs moyens, notamment en termes de bénévoles, pour continuer cette opération qui a beaucoup de succès.

Mme PETIT

Je vous remercie. Je propose de passer au vote pour cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1371

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1371, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association « Association de la Fondation Étudiante pour la Ville » (AFEV) (10^e) pour son action d'accompagnement dans la lecture des enfants et de leurs familles d'un montant de 2 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 DJS 324

Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur BOUABBAS sur une délibération de la direction de la jeunesse et des sports.

M. BOUABBAS

La présente délibération vise à traduire en actes un engagement que nous avons contracté auprès des électeurs durant les dernières élections municipales sur l'élargissement des créneaux sportifs, en responsabilisant les associations pour augmenter l'amplitude horaire des équipements sportifs. Comme vous le savez, malgré des amplitudes importantes dans nos équipements sportifs - du lundi au samedi de 8h à 22h et le dimanche jusqu'à 18h - une forte demande se fait sentir de la part des usagers individuels comme des associations. L'objectif de cette délibération est de permettre à la Ville de Paris de contracter des conventions avec des associations volontaires pour ouvrir certains équipements de 22h à minuit plusieurs fois par semaine.

Cette délibération est la conclusion provisoire d'une concertation menée avec les personnels de la Ville de Paris qui ont été consultés au travers notamment de comités techniques paritaires organisés avant l'été et au début du mois d'octobre. Cette concertation a également été menée avec les mairies d'arrondissement : nous avons proposé les associations candidates. Les associations concernées ont évidemment été consultées : leur suivi de la démarche est volontaire. La Préfecture de police a été saisie : elle a validé le principe d'ouverture nocturne de ces équipements.

Les équipements concernés sur le 14^{ème} arrondissement sont le gymnase Alice Milliat : la convention sera établie entre la Ville et l'association Roc14 qui fait de l'escalade. Cette association désire mener l'expérimentation un vendredi sur deux de 22h à 22h30. Ces horaires seront inscrits dans la

convention. La deuxième association concernée est l'En Avant ! de Paris, un club de haut niveau de gymnastique que vous connaissez tous dans le 14^{ème} arrondissement. L'association est volontaire pour tester ce dispositif à Huyghens tous les soirs du lundi au vendredi de 22h à minuit.

Suite à l'adoption de cette délibération, cette convention entrera en vigueur dans les jours à venir. Une évaluation sera ensuite menée au niveau de la Ville de Paris, associant les mairies d'arrondissement, les associations en question, la DJS et la DPP. Un aspect sécurité est en effet prévu. Les associations seront responsables de la sécurité des bâtiments, tel que précisé dans cette délibération. La DPP fera un certain nombre de rondes et jouera son rôle aux abords de ces établissements. Les piscines, eu égard aux questions de sécurité, et les stades, par rapport à leur superficie, n'ont pas été retenus pour cette expérimentation à ce stade.

Je vous invite vraiment à accepter cette expérimentation : elle offrira beaucoup plus de sport dans l'arrondissement. Si elle fonctionne, nous pouvons imaginer d'autres sites que Huyghens et Alice Milliat pour tester et élargir ce dispositif à la rentrée 2015.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame CARRÈRE-GÉE, Monsieur BÉGUÉ, Madame KOŚCIUSKO-MORIZET.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Vous dites non sans humour qu'élargir les plages horaires des équipements sportifs est un engagement pris devant les électeurs du 14^{ème} arrondissement. Nous entendons ensuite que les stades et les piscines ne sont pas concernés. Cette mesure est très bonne pour les deux gymnases dont l'un sera ouvert un vendredi sur deux une heure de plus, et l'autre tous les soirs pendant deux heures. J'utilise les termes « sans humour » car nous attendons autre chose de la municipalité en matière d'extension des horaires. Il ne s'agit pas d'étendre pour étendre mais de répondre à la demande des Parisiennes et Parisiens. Je ne suis pas tout à fait sûre qu'ils avaient compris que l'extension des horaires serait si réduite.

L'extension est à ce point réduite parce que vous reportez sur les associations le soin d'assumer une part significative de la responsabilité de garantir la sécurité des équipements aux heures tardives où ils seraient utilisés. Ce report est permis par les textes : il ne s'agit pas de dire que le projet de délibération est illégal. Toutefois, le décalage est complet. Vous le faites de façon extrêmement modeste, avec une ouverture de très peu d'équipements sur des durées très courtes. La Ville de Paris ne semble pas avoir les moyens d'assurer la sécurité de ses équipements durant deux heures supplémentaires le soir. Une phrase dans l'exposé des motifs est très explicite à cet égard : « de manière à accroître l'offre sans porter atteinte à l'amplitude et aux conditions de travail des personnels. » Une fois que nous avons dit cela, nous avons tout dit. Nous ne faisons rien et nous l'actons. Nous faisons un premier pas dans une direction qui n'est pas bonne. Toute la pratique des sports comme le foot, le volley, ou la nage en soirée dans les stades Didot et Elisabeth et les piscines, ne pourra pas se faire dans ces conditions. Je suis donc extrêmement déçue qu'il s'agisse des seuls éléments proposés, à titre expérimental qui plus est, en matière d'adaptation des amplitudes horaires aux besoins des habitants du 14^{ème} arrondissement. Merci.

M. BÉGUÉ

Madame la Maire, chers collègues, selon l'adjoint au sport de la Ville de Paris, il est impossible d'assurer la fermeture des équipements sportifs tardivement, car la plupart des agents, selon lui, résident trop loin de leur lieu de travail. Il faudrait remettre les clés des structures aux clubs et associations utilisant ces lieux afin qu'ils en assurent la fermeture après 22h30. Au bout du compte, il s'agit d'entériner la mise à disposition progressive d'équipements sportifs publics aux structures sportives privées, sans présence de l'autorité publique.

Cette mise à disposition nous conduit à nous poser quelques questions. L'extension des créneaux nocturnes répond-elle réellement à une demande spécifique des associations ? Une société privée a ouvert une partie de ses locaux jusqu'à 1h du matin pour la pratique du fitness ou du tennis. Elle s'est rapidement ravisée à des horaires plus conformes, faute de participants la nuit. Quel est le

véritable projet de la Ville de Paris avec cette expérimentation, notamment en matière d'emplois ? Avec la grève des agents de la DJS les dimanches pour la réévaluation de leur prime dominicale, cette proposition n'est-elle de nature à fragiliser le climat social, et ce d'autant plus que certains syndicats sont opposés à ce projet ? Le transfert des compétences et des responsabilités des agents de la DJS vers les associations ne risque-t-il pas d'amplifier les conflits existants entre ces deux acteurs, dus notamment à la grève du dimanche ? Les responsabilités et les prises de risque demandées aux sociétés correspondent-elles à leurs prérogatives ? Une telle situation ne va-t-elle pas conduire à une discrimination entre les clubs et les associations en fonction de leur structure et de leur notoriété, notamment entre les petites associations et les grands clubs qui n'ont pas les mêmes moyens pour répondre à ce qui leur est demandé ?

En raison de ces questions, qui ne reçoivent pas à notre avis de réponses satisfaisantes, le groupe PCF Front de Gauche s'abstiendra sur cette délibération.

Mme PETIT

Merci. Madame KOSCIUSKO-MORIZET puis Monsieur CHERKI.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci. Nous avons appelé de nos vœux pendant la campagne à la révolution des horaires, pour mieux s'adapter aux modes de vie des Parisiens. Ceci est une reprise *a minima*, très *a minima*, trop *a minima*, de cette idée, et dans des conditions qui, pour certaines, nous interrogent.

Vous avez cité les deux équipements concernés ainsi que les deux associations correspondantes. Une question pour moi reste peu claire. Dans la mesure où nous confions les créneaux à des associations, qu'en est-il de la pratique individuelle ? Toute pratique individuelle sera-t-elle proscrite ? Faudra-t-il pour accéder à l'équipement à ces horaires adhérer au club et faire partie de l'association responsable ?

Nous demandons aux associations d'assurer la responsabilité et la sécurité d'un équipement à ces frais : qu'y a-t-il de prévu en matière de sécurité et d'encadrement autour de l'équipement ? Il ne s'agit pas forcément d'un sujet très sensible à Huyghens : cela peut l'être ailleurs. Qu'est-il prévu pour soutenir l'association si elle rencontre une difficulté pendant les horaires qui lui sont délégués ?

La délibération indique que des conventions de mise à disposition d'installations sportives non gardiennées seront signées. Pouvons-nous avoir la confirmation que ces conventions seront soumises au vote des Conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris, pour que nous puissions avoir une discussion sur les conditions d'utilisation précises des équipements et des conditions de mise en responsabilité des associations ?

Il est précisé dans la délibération qu'un dispositif d'évaluation sera mis en place et réunira des agents de la DJS, de la DPP, des représentants des personnels, des associations et des mairies d'arrondissement. La formulation de la composition de la structure d'évaluation n'est pas très claire. Pourrions-nous savoir si tous les personnels, toutes les associations, toutes les mairies appartiendront à ce comité d'évaluation ? Aurons-nous accès à ses conclusions ? Vous l'aurez compris : nous aimerions le savoir car, si l'objectif est louable, la méthode nous semble complexe. Nous regarderons de près la manière dont cela sera mis en place. Merci pour vos réponses.

Mme PETIT

Avant de passer la parole à Monsieur CHERKI, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, nous ne reprenons pas *a minima* une de vos propositions : nous appliquons le programme pour lequel nous avons été élus. C'est quelque peu différent. Monsieur CHERKI puis Monsieur BOUABBAS pour répondre sur un certain nombre de points.

M. CHERKI

Je trouve qu'il s'agit d'une excellente délibération et que c'est l'avenir. Je m'explique : je ne suis pas du tout d'accord avec Monsieur BÉGUÉ et j'essaierai de le convaincre. Le service des sports de la

Ville de Paris est le produit d'une histoire. Cette Ville n'est commune de plein exercice que depuis 1977 : auparavant, la Préfecture s'occupait de la gestion. L'embryon de politique sportive a commencé à Paris avec les piscines via le service balnéaire. Lorsque Jacques Chirac est devenu Maire de Paris, il a très peu créé de filières sportives. En revanche, nous avons développé les équipements sportifs autour de la simple gestion publique des équipements. Nous étions en sous-dotation en matière d'équipements : le ratio au mètre carré par habitant était faible. Nous n'avons donc pas pu spécialiser nos équipements et y mettre de clubs résidents. Nos équipements sont comme le métro. Le public se suit, la fréquentation est très importante, mais il est très difficile de faire une politique sportive. Ceci pose problème.

Des villes arrivent à faire un équilibre entre la gestion des équipements par du personnel municipal et des clubs résidents, qui sont dans les équipements et les gèrent avec la municipalité. Ces exemples marchent très bien. Les exemples du cercle des nageurs de Marseille en est un : nous pourrions multiplier à l'envie des villes qui ont ce système. Je ne vois pas pourquoi l'optimum serait d'avoir des agents du service public municipal, des ouvriers professionnels, qui devraient constituer l'alpha et l'oméga de la gestion des équipements publics. Les associations ont leur rôle. Les fédérations sportives sont délégataires de service public. Certains clubs aujourd'hui remplissent mieux que des collectivités locales des missions de service public. Leurs tarifs sont accessibles ; ils possèdent des compétences que n'ont pas nécessairement les collectivités locales. Nous avons créé une filière sportive, mais ce n'est pas suffisant. Les clubs comprennent des brevetés d'Etat et des bénévoles : ils contribuent au lien social. Quand le travail est bien fait, bien organisé et que les moyens sont mis à leur disposition, la vie et la sécurité dans les équipements peuvent être plus importantes que lorsque cinq ou six agents apeurés terrés dans leur équipement appellent la police parce qu'ils ont du mal à gérer les relations conflictuelles qu'il peut parfois y avoir avec un public environnant.

Il s'agit d'une question que la Ville de Paris doit se poser. Elle ne peut pas rester sur une situation figée de la sorte. Il faut que vous sachiez, Monsieur BÉGUÉ, que la Ville de Paris a aujourd'hui besoin de 4,25 postes budgétaires en équivalent temps plein pour avoir un agent présent sur le terrain. Cela pose question. La Ville a mené des évolutions de rééquilibrage depuis 2001 : les nouvelles piscines que nous avons ouvertes sont presque toutes en délégation de service public et une est en régie. Ces questions sont devant nous. La ville de Barcelone a été gérée par une large majorité de gauche pendant des années. Ils ont un million d'habitants pour cinquante agents des services publics des sports. Tout le reste est géré par des conventions avec des clubs qui ont des modèles d'économie sociale fonctionnels. Cette situation s'explique par une histoire : ces associations se sont structurées contre le franquisme. Elles sont capables de gérer des équipements avec des modèles économiques d'économie sociale avec des associations à but non lucratif. Tous les bénéfices réalisés sont intégralement reversés à la croissance de la pratique sportive dans le financement des sports déficitaires et les redevances à la collectivité. Il n'existe pas de modèle idéal, et la Ville de Paris ne doit pas se figer dans un modèle.

Pourquoi la Ville de Paris prend-elle la méthode de l'expérimentation ? Elle a raison de le faire en choisissant les équipements. La raison vient du fait qu'il faut avancer en convaincant, y compris nos agents, que cette évolution est à faire. La Ville veut également se donner les moyens d'agir et ne pas emmener les clubs dans le mur : il faut qu'elle réfléchisse aussi aux moyens d'accompagner les clubs. Il ne s'agit pas seulement de l'extension des horaires : le travail avec les clubs est plus vaste. Il faut que la Ville travaille en lien avec les mairies d'arrondissement, comme cela a été fait dans le 14^{ème} arrondissement. Il s'agit d'un choix judicieux : Alice Milliat a des locaux qui le permettent. Roc14 a plus d'un millier d'adhérents : elle est structurée. Elle peut accueillir des enfants de 5 ans aux adultes de 75 ans. Des dizaines de bénévoles et des brevetés d'Etat y travaillent. Une véritable auto-organisation des licenciés permet de le faire. En Avant ! de Paris a 1.200 adhérents. Ce club fonctionne avec des bénévoles et des encadrants salariés. Lorsqu'une fête est organisée par ce club, des dizaines de bénévoles l'encadrent. La configuration des locaux permet de le faire à Huyghens : ce serait plus compliqué dans une aire de grands jeux. Cela demande d'autres réflexions, que la Mairie aura également. La municipalité s'est posé la question à juste titre de transformer à terme le stade Elisabeth en parc urbain de sport : il faudra alors un autre type d'encadrement.

Nous le faisons déjà. Nous avons introduit des club-houses dans les équipements sportifs : cette mesure a remis de la vie dans les équipements. Le simple fait de remettre des club-houses dans les équipements à Elisabeth et Didot a donné des outils de fonctionnement à ces clubs. Il s'agit d'une condition préalable pour demander aux clubs d'être plus présents sur les équipements.

Je pense qu'il ne faut donc pas opposer l'emploi public sportif présent à la Ville de Paris et les clubs. Nous ne pouvons pas fonctionner avec une croissance indéfinie de l'emploi public local sportif avec 4,25 postes budgétaires pour un agent sur le terrain en semaine. Ce d'autant plus que parfois - pas partout - le fonctionnement des clubs peut être plus efficace en production de service public local que le fonctionnement des équipements en régie.

Il faut que la Ville de Paris raisonne au cas par cas : elle a raison de procéder ainsi, en donnant les moyens aux clubs d'agir. Certains clubs sont demandeurs. À l'inverse, un certain nombre de clubs disent qu'ils ne sont pas capables d'assurer cette gestion et qu'ils ne souhaitent pas le faire : il faut le respecter. Ils sont trop petits, n'intègrent pas cette activité dans leur philosophie sportive, ou n'en ressentent pas le besoin. Nous pouvons le faire dans des équipements où nous allons plus ou moins spécialiser la présence des clubs. Alice Milliat a le plus grand mur d'escalade de Paris. Il est normal que Roc14 y occupe une place très importante. Huyghens est un gymnase dédié à la gymnastique. En Avant ! de Paris fait partie des deux clubs qui y travaillent. Ces choix stratégiques doivent être assumés pour certains équipements, en lien avec les mairies d'arrondissement, pour les spécialiser sur la pratique d'un sport, en créant les conditions nécessaires pour y avoir des clubs forts et structurés travaillant sur des bases de fonctionnement philosophiques et tarifaires à discuter avec la Ville de Paris. A partir du moment où ces clubs auront plus de responsabilités dans la gestion des équipements, nous nous rapprocherons bien évidemment de plus en plus d'une gestion sous la forme d'une quasi-délégation de service public. La Ville de Paris devra alors être plus exigeante dans ce qu'elle attend des clubs, y compris sur la façon dont ils gèrent les équipements.

Nous sommes à l'aube d'une évolution nécessaire et qui n'est pas incompatible avec le maintien d'un emploi public fort, grâce au développement d'une filière sportive comme le fait la Ville de Paris. Nous sommes obligés aujourd'hui d'aller dans le sens de cette évolution, car une révolte des usagés contre le fonctionnement de nos équipements aura lieu si elle n'est pas faite. Nous serons en décalage par rapport à ce qui se fera dans d'autres collectivités françaises. Or, nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des équipements nombreux, bien entretenus, et des clubs demandeurs de cette évolution. Faisons-la sur des bases claires. Commençons par des expérimentations : faisons-en un bilan honnête et clair. Je fais même le pari que la relation aux agents sera différente dans les équipements où cela sera mis en place. Je vous invite, Monsieur BÉGUÉ, à vous rendre au gymnase Huyghens. Le plaisir qu'ont les agents dans leur outil de travail est différent avec un club fort et présent, et beaucoup stressant qu'avec une multiplication des clubs.

Mme PETIT

Merci. Monsieur BOUABBAS pour quelques éléments de réponse.

M. BOUABBAS

Il faut partir des propos de Madame CARRÈRE-GÉE. Nous avons dit durant notre campagne que nous élargirons les horaires en attribuant des créneaux à des associations qui seront alors responsables du lieu durant cette tranche. Nous sommes véritablement fidèles à l'engagement que nous avons pris devant les électeurs. Il faut aussi partir de ce qui existe aujourd'hui. Malgré tous nos efforts, la moyenne des équipements sportifs est de 14 pour 10.000 habitants contre une moyenne nationale de 54. Nous avons donc vraiment un besoin important d'élargir les horaires. Pour répondre à ce que disait Monsieur BÉGUÉ, je n'ai jamais vu un agent de la direction de la jeunesse et des sports demander à travailler jusqu'à minuit en semaine ou après 18h le dimanche. Nous sommes sur des horaires où les agents de la DJS n'ont pas vocation à travailler parce qu'ils ne le souhaitent pas et que ce n'est pas souhaitable.

Concernant les pratiques sportives à Huyghens et à Alice Milliat spécialisées sur l'escalade et la gymnastique, personne ne pratique ces sports de façon strictement individuelle dans ces deux équipements. Ces activités sont cadrées par deux clubs extrêmement forts.

Par rapport aux questions de sécurité que vous évoquiez fort justement et qui sont légitimes, chacune des associations recevra une formation spécifique sur les questions de sécurité. Des responsables "sécurité" seront désignés : des obligations leur seront expliquées. La liste des numéros utiles à solliciter en cas de besoin leur sera indiquée. Je répète que des passages fréquents des

agents de la sécurité de la Ville de Paris se feront aux alentours de ces équipements. Des garanties importantes seront mises en œuvre.

Pour terminer sur la structure d'évaluation, le comité prévu sera parisien. Des maires d'opposition y seront présents. Je ne suis pas fermé à l'idée qu'une structure de ce type soit créée au niveau de l'arrondissement. L'OMS peut être aussi associée pour représenter les associations dans ce type de structures.

Pour conclure, il s'agit véritablement d'une expérimentation : nous commençons par deux lieux et deux clubs très forts. L'objectif partagé par la majorité ici est ensuite d'élargir cette expérimentation l'année prochaine à d'autres lieux. Je pense qu'il s'agit de l'avenir pour avoir la possibilité de pratiquer encore plus de sport sur l'arrondissement et l'ensemble de Paris.

Je pense que la direction de la jeunesse et des sports a la possibilité de faire des conventions en dehors des délibérations. Cette délibération l'y autorise.

Mme PETIT

L'objectif est de travailler par la suite sur des délibérations-cadres qui évitent la multiplication des délibérations. Toutefois, nous pouvons nous organiser pour suivre différemment les débats.

M. BOUABBAS

Je pourrais évidemment vous les transmettre.

Mme PETIT

Merci pour tous ces éléments. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DJS 324

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 324, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation une délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 19 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 10 UMP-UDI-Groupe Communiste FG - Mme Carrère-Gée

- Projet de délibération 2014 DLH 1077

Location à ESPACIL HABITAT des parcelles 160-162 avenue Paul Vaillant Couturier et d'une partie de la parcelle 158, avenue Paul Vaillant Couturier (14e)-Bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, vous avez maintenant la parole sur une délibération de la Direction de l'Habitat.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Par diverses délibérations établies en 2011, le Conseil de Paris et notre Conseil d'arrondissement avons approuvé l'échange sans soulte de biens entre la Ville de Paris et l'Etat dans le périmètre de la Cité Internationale Universitaire de Paris, afin de mener un certain nombre de projets pour son développement, comme la construction de logements pour étudiants et chercheurs. La parcelle qui nous concerne est située à l'angle de l'avenue Paul Vaillant Couturier et de l'avenue Lucien-Descaves, à l'extrémité Sud de la Cité universitaire, en fond de jardin de la Cité des arts et métiers.

L'emprise concernée ici est de 2.300 mètres carrés. L'objet est de préciser les conditions locatives d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans entre la Ville de Paris et le bailleur ESPACIL HABITAT. La parcelle cadastrée comprend les parcelles BH 14, 15, et 17. La superficie totale est de 300 mètres carrés. Le programme qui a été acté par une délibération en décembre 2013 est de prévoir 125 logements pour étudiants en PLUS et 64 logements pour chercheurs en PLS. Le permis de construire a été déposé et obtenu en juillet dernier. Nous voulons commencer les travaux de construction en janvier 2015. Un bâtiment appartenant jadis à Eau de Paris sera détruit en octobre 2014 : le reste de la construction se fera sur le reste de la parcelle. Le loyer capitalisé par rapport à ce bail emphytéotique est de 6.750.000 euros : un certain nombre de conditions est fixé dans la délibération, dont je vous épargne la lecture.

Cette délibération, si vous êtes d'accord, fixera les conditions de location de cette emprise sur les parcelles que j'ai indiquées précédemment. Les conditions de location entre ESPACIL HABITAT et la Ville de Paris seront déterminées, et le lancement de la construction acté.

Je vous remercie donc d'approuver cette délibération.

Mme PETIT

Merci beaucoup. Avez-vous des demandes de prises de parole sur ce projet de développement important de la Cité Internationale Universitaire ?

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1077

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1077, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son agrément les conditions de location à la société ESPACIL HABITAT d'une emprise comprenant les parcelles 11-15 Lucien Descaves, 160-162 avenue Paul Vaillant Couturier et d'une partie de la parcelle 158, avenue Paul Vaillant Couturier (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DLH 1159

Réalisation 42, avenue du Général Leclerc (14e) de 1 PLA-I, 4 PLUS et 2 PLS par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, vous avez de nouveau la parole concernant une opération de logements à l'adresse du 42 avenue du Général Leclerc.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Cette délibération a pour objet le financement de programmes de logements sociaux. La RIVP procède à l'acquisition de logements à l'adresse donnée dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. Le projet est porté par une société dénommée La Foncière Saint-Honoré. Ce programme comprend 25 % de logements sociaux prévus au titre du PLU. Le bailleur de ces 25 % de logements sociaux sera la RIVP. Le programme prévoit un logement en PLA-I de type T1, quatre logements en PLUS, dont deux T1 et deux T2, et deux logements en PLS. En termes de droits de réservation, la Préfecture de Paris sera réservataire de deux logements. Un logement pour le 1 % employeur et quatre logements pour la Ville de Paris sont prévus.

Un élément de contexte est important. Les 75 % de logements restants sont aussi des logements sociaux, avec la particularité d'être en démembrement. La nue-propriété de ces logements sera vendue à un investisseur. L'usufruit sera cédé au bailleur social Résidences Le logement des fonctionnaires, pendant une période de 15 à 20 ans pour une exploitation selon des critères du logement social. 21 logements sociaux seront en démembrement contre sept pour la RIVP.

Le but de cette délibération est d'approuver la participation de la Ville au financement du programme précité, avec une subvention accordée à RIVP de 136.578 euros, et d'accorder la garantie de la Ville pour les emprunts nécessaires au financement de ces logements PLA-I, PLUS et PLS.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LIEBAULT, Monsieur LESAIN et Monsieur RENARD.

M. LIEBAULT

Cette adresse avait été signalée par Initiative Logement, ce qui montre l'importance du travail commun avec les associations. Il existe pour nous un problème dans le choix effectué. Nous avons 28 logements dont sept logements sociaux, le restant l'étant par démembrement mais de manière temporaire, soit non pérenne sur le long terme. La Mairie aurait pu exercer son droit de préemption pour l'ensemble de l'adresse, le reste étant actuellement en promotion immobilière. Le problème est que le compte n'y est pas sur les logements sociaux eux-mêmes : il n'est prévu qu'un seul PLA-I, d'une surface assez restreinte. Or, sur les 670.000 demandeurs de logements sociaux, l'écrasante majorité ont besoin de logements en PLA-I. Le compte ne peut pas y être avec un seul logement en PLA-I sur 28, comme nous pouvons le voir en commission logement.

L'adresse est située dans une zone très peu dotée de logements sociaux. Je rappelle la position constante des élus communistes - front de gauche de promouvoir la mixité à l'échelle d'un quartier : la mixité sociale ne doit pas se faire uniquement à l'échelle d'un immeuble mais également du

quartier. Nous aurons aussi cette exigence sur Saint-Vincent-de-Paul situé également dans une zone avec peu de logements sociaux.

La raison sociale est souvent mise en avant : le vrai logement social coûte cher. Nous proposons différents leviers financiers pour financer ce logement social dont nous avons tant besoin. Une de nos propositions est l'emprunt : la dette de la Ville Paris est faible par rapport à d'autres villes de mêmes dimensions. Les droits de mutation pourraient être augmentés. D'autres solutions sont la taxation des logements vacants et des résidences secondaires, ainsi que la taxe de séjour sur les hôtels trois étoiles et plus. Nous voyons bien qu'il existe différents leviers pour alimenter le compte foncier qui permet l'exercice du droit de préemption à vaste échelle.

Nous voterons cependant la délibération dans la mesure où le Conseil de Paris devrait avoir l'initiative, selon nous, de réétudier la délibération et de la représenter différemment sous l'impulsion de Ian BROSSAT, l'adjoint au logement. Je vous remercie.

Mme PETIT

Monsieur LESAIN puis Monsieur RENARD.

M. LESAIN

Si nous votions toutes les délibérations en étant surs qu'elles seraient modifiées à l'étage du dessus, nous pourrions tout voter et ce serait nettement plus simple.

J'avais une question, puis une remarque m'est venue en écoutant Monsieur BOUABBAS. Nous avons 28 logements au total, mais pas d'indication sur le gabarit. Il s'agit aujourd'hui d'un immeuble en R+2. Je crois comprendre, en consultant l'affichage sur le bâtiment, qu'il y aura un immeuble en R+2 et un autre en R+7. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est côté rue, puisque nous avons un immeuble en fond et un autre devant ? Je souhaiterais savoir comment se fera la répartition.

Nous apprenons en Conseil d'arrondissement que le reste du bâtiment sera également en logements sociaux. Je voulais m'assurer que cela ferait l'objet d'une nouvelle délibération sur le vote du projet.

Mme PETIT

Monsieur RENARD.

M. RENARD

Merci Madame la Maire. Toutes les raisons ont été évoquées sur le quartier, déjà en déficit de logements sociaux, et sur la répartition en tant que telle de ce programme qui ne comprend qu'un seul logement en PLA-I sur les sept qui seront réalisés. Le groupe écologiste regrette que ce programme ne respecte pas le Plan Climat mis en œuvre au niveau de la Mairie.

Nous sommes évidemment attachés à la construction de logements sociaux : les objectifs de cette mandature sont très ambitieux. Nous allons nous abstenir sur cette délibération qui a été lancée sous la précédente mandature, dans l'attente qu'elle soit de nouveau discutée en Conseil de Paris.

Mme PETIT

Mme AUFFRET, sur des éléments d'urbanisme.

Mme AUFFRET

Je ne suis pas sûre qu'il y aura une délibération en conseil municipal sur la partie en démembrement parce que les financements sont essentiellement régionaux. L'initiative de la partie dite en démembrement vient de l'opérateur PEARL. Il s'agit d'un opérateur en nue-propriété : l'objectif est d'encourager des propriétaires privés à mettre leur logement sur un certain nombre d'années pour qu'il devienne du logement social pendant quinze ans. L'opérateur avait obligation de le faire sur la

partie de logement social strict et non sur l'autre partie : il a toutefois choisi d'investir pour que ces logements deviennent sociaux pendant quinze ans. Nous pouvons avoir davantage d'informations à ce sujet.

Profitez du moment pour faire de la pédagogie : si d'autres investisseurs agissent de même, des logements sociaux sont effectivement créés, même s'il ne s'agit pas de logement social pérenne. Le logement social n'est en réalité jamais complètement pérenne : tout dépend de la durée du bail emphytéotique. Le loyer redevient libre à son achèvement : les baux sont simplement plus longs.

Les bâtiments sont effectivement R+2 et R+7 de mémoire. Je pourrais revenir sur toute la partie globale du projet avec plus d'informations lors de la prochaine réunion.

Mme PETIT

Il faut que les délibérations avancent pour faire aboutir les projets, sachant que les délais sont toujours importants pour faire aboutir des opérations.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1159

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1159, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme comportant 1 logement PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS à réaliser par la RIVP dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement 42, avenue du Général Leclerc (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 4 (EELV)

- **Projet de délibération 2014 DDEEES 1098**

Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur Cyril MOURIN, qui rapportera de manière globale les trois délibérations suivantes qui concernent toutes les marchés découverts de Paris.

M. MOURIN

Madame la Maire, chers collègues, les trois délibérations DDEES 1097, 1098 et 1040 qui vous sont présentées portent sur les marchés alimentaires de la Ville de Paris. Il s'agit d'un sujet d'importance, tant ces marchés contribuent à l'animation de nos quartiers et à l'accès des Parisiens et des Parisiennes à une alimentation de qualité et de proximité. Depuis 1997, ces marchés sont gérés dans le cadre de délégations de service public divisée en trois lots. Le lot B, au sein duquel s'insèrent les marchés du 14^{ème} arrondissement, avait été délégué à l'entreprise **Bensinoua**.

Leur convention de délégation signée en 2008 arrive à échéance au 31 décembre 2014. Il s'agit d'une occasion de réinterroger et de perfectionner la gestion de ces marchés. Il est tout d'abord proposé par la Ville de Paris de maintenir ce mode de gestion par délégation de service public. La gestion alimentaire de produits frais implique en effet un savoir-faire spécifique pour lequel la Ville de Paris ne dispose pas des compétences en interne. La mobilisation d'un animateur professionnel pour recruter des commerçants, animer, et développer les marchés s'est avérée la plus efficiente. Le bilan positif des précédentes délégations légitime tout à fait ce choix, quand même bien des améliorations peuvent naturellement toujours être apportées. Je ne vous présenterai pas le bilan exhaustif de ces conventions que vous trouverez en annexe au dossier.

Je précise que cette gestion déléguée permet de préserver intégralement le respect des droits de la collectivité et des usagers par le contrôle auquel elle est soumise par la Ville, qui veille à ce que les marchés conservent une offre diversifiée de qualité. Les bilans sont, sur ce point, particulièrement instructifs. Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien de tentes abris et la participation à la collecte et aux traitements des déchets. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie.

Les principaux axes de réflexion de la Ville pour la future délégation sont présentés dans le rapport. Nous retiendrons notamment la volonté de renforcer les missions des délégataires en matière de présentation des déchets à la collecte, et de nettoyage. Je reviendrai sur ces points dans la délibération 1098.

Il est également prévu de procéder à un ajustement des lots pour mieux les équilibrer, et de promouvoir de nouveaux services auprès de la clientèle ainsi que des actions en faveur du développement durable. Il s'agit ici de promouvoir les initiatives contribuant à préserver et accroître le cadre chaleureux et convivial qui caractérise nos marchés. Je pense notamment au développement de cours de cuisine gratuits, la présence de *food trucks* ou encore les actions de pression de vente à la sauvette. La délibération 1040 vise donc à approuver le principe de la gestion déléguée et de fixer une nouvelle durée plus courte aux délégataires, en fixant les conventions à quatre ans au lieu de six auparavant. Cela permettra à la Maire de Paris de publier un avis d'appel à candidatures pour cette délégation de service public.

La délibération 1097 porte sur un avenant aux conventions de délégations de service public signées en 2008 relatives aux trois lots. Il s'agit par cet avenant de prolonger ces conventions jusqu'en 31 octobre 2015 inclus. Par cette prolongation, l'exécutif municipal affirme son souhait d'un travail approfondi et concerté avec les acteurs sur le renouvellement de cette délégation de service public : certains points ont déjà été identifiés par la municipalité comme devant faire l'objet de préconisations et exigences pour la prochaine génération de convention : j'en ai évoqué les principaux dans mon introduction.

Je précise d'autre part que la création de marchés spécifiques est envisagée pour la prochaine génération de convention, comme des marchés biologiques ainsi que des marchés nocturnes. Nous en avons déjà un marché biologique dans le 14^{ème} arrondissement. Les anciens marchés pourront également voir leur périmètre évoluer pour accroître la qualité de services rendus. Vous voyez qu'un travail important doit être fait par le nouvel exécutif municipal. Le prolongement de près d'un an des conventions permettra de poursuivre sereinement la concertation et d'achever les études en cours pour consolider les choix municipaux.

La troisième délibération 1098 vise à adopter quelques modifications au sein du règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques. Les modalités d'occupation des marchés découverts alimentaires sont actuellement définies par cinq réglementations différentes qui s'appliquent aux 77 marchés découverts alimentaires ainsi qu'aux marchés découverts Beauvau et biologiques Raspail, Batignolles et Brancusi dans le 14^{ème} arrondissement. Afin d'adapter la réglementation aux nouvelles pratiques commerciales et aux évolutions réglementaires, ainsi que pour la simplifier, la Ville de Paris souhaite regrouper sa réglementation au sein d'un seul document. Ainsi, le projet de règlement commun à l'ensemble de ces marchés est soumis à votre approbation. Il tient compte des spécificités propres à certains marchés tout en uniformisant les procédures qui y sont communes. Il a été élaboré en étroite collaboration avec les représentants des commerçants qui en ont approuvé les modifications essentielles.

Pour en citer les principaux points, nous retiendrons notamment la prise en compte du développement durable et de la propreté des marchés afin d'associer les commerçants au nettoyage des marchés et de les sensibiliser à la nécessité de diminuer le volume de déchets générés. Il est désormais demandé aux commerçants d'amener en fin de marché leurs déchets dans des lieux de collecte situés à proximité immédiate. Ces dispositions ont déjà été testées avec succès dans une grande majorité de marchés.

Par ailleurs, conformément à la circulaire ministérielle du 10 juillet 2012, la Ville de Paris a pris en compte dans la nouvelle réglementation la mise en place progressive de la collecte séparée des bio-déchets. L'utilisation de sacs plastiques par les commerçants sera désormais proscrite, sauf pour les professions mentionnées dans un arrêté municipal. Les sacs en plastique seront remplacés par les sacs en papier ou toute autre solution ayant prouvé son moindre impact environnemental. La priorité sera également donnée aux produits frais non industriels ainsi qu'aux produits biologiques. Nous assistons depuis quelques années à l'augmentation significative du nombre de traiteurs souhaitant s'installer sur nos marchés. Il s'agit dès lors d'encadrer ces installations et de réaffirmer la volonté municipale d'installer en priorité des produits frais non industriels, biologiques et favorisant les circuits courts limitant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. L'encadrement sur les marchés des véhicules destinés à la préparation des plats cuisinés est également intégré à ce nouveau règlement. Face au nombre très important de demandes de véhicules utilisés pour la vente de plats cuisinés, il convient de définir des modalités pour leur implantation. Ainsi il est proposé d'admettre en nombre limité et selon des critères propres à chaque marché des véhicules destinés à la préparation de ces plats cuisinés. L'objectif fixé à leur implantation sera d'accroître l'attractivité du marché : ils seront donc choisis pour chaque place à la suite d'un appel à projets.

Je vous prie Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. Madame CARRÈRE-GÉE, Monsieur LESAIN et Madame CHEVALIER.

Madame CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Je voterai le premier projet de délibération, les suivants étant des actes de gestion. Je souhaiterais renouveler notre demande d'un marché fonctionnant en soirée dans le 14^{ème} arrondissement. Nous sommes un grand arrondissement : je pense que nous avons la place nécessaire pour un marché ouvert le soir.

Je voudrais également me féliciter des dispositions encadrant les sacs plastiques sur les marchés. Pour conclure, je ne comprends pas très bien la logique qui dit qu'il y a trop de traiteurs sur les marchés et qu'il faudrait donc vraiment qu'il y en ait moins. Nous avons ensuite l'impression que le *food truck* est tellement plus sympathique qu'un stand classique : donc d'accord pour les plats cuisinés, à condition que ce soit dans des camions. Je ne comprends pas très bien cette logique. Toutefois, je voterai le premier projet de délibération. Merci.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Un point nous tient à cœur : Madame LEKIN sait de quoi nous allons parler. Nous tenons à ce que les pieds d'arbres du marché Brune soient évoqués le plus souvent possible lors

des Conseils d'arrondissement, afin que nous puissions un jour aller tous ensemble à l'inauguration d'un passage correct sur le marché Brune, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Nous voulions également souligner le fait que trois marchés du 14^{ème} arrondissement peuvent nous sembler problématiques au niveau de leur dynamisme en semaine. J'insiste sur les termes « en semaine » et non durant le week-end. Il s'agit du marché Mouton-Duvernet le mardi et les marchés Villemain et Jourdan le mercredi. Ce constat est d'autant plus dérangeant pour le marché Jourdan que ce dernier a été inauguré il y a un an seulement et qu'il était attendu depuis longtemps. Les vendeurs sont aussi nombreux le week-end qu'ils sont rares en semaine. Ils sont également isolés, avec un certain nombre d'emplacements vides autour d'eux. Nous voudrions pouvoir étudier avec vous les façons de relancer ces marchés avec les attributaires : la dynamique pourrait être améliorée par la création d'un marché d'après-midi ou de soirée, comme le disait Madame CARRÈRE-GÉE. Paris en connaît 71, et aucun dans le 14^{ème} arrondissement. Nous souhaiterions suivre cette évolution avec vous.

(Intervention des membres de la majorité : inaudible)

Excusez-moi, j'ai confondu les chiffres.

Monsieur MOURIN ou Madame POLSKI pourront nous répondre sur la délibération relative à la relance de la DSP. Savez-vous aujourd'hui comment sera découpée la constitution des lots ? Nous avons jusqu'à présent des ensembles constitués d'arrondissements. Je crois comprendre que cet ensemble évoluera. En avez-vous connaissance, et avez-vous évalué les *minimum* et *maximum* de ces marchés ? Nous pouvions constater auparavant une grande diversité de montants entre les trois lots.

Je termine sur la troisième délibération, qui propose un avenant de dix mois de façon à réfléchir. Le marché a duré six ans. En six ans, nous estimons qu'un travail sérieux aurait pu permettre de lancer la réflexion et de tenir les délais. Nous nous abstenons donc sur cette dernière délibération.

Mme PETIT

Madame CHEVALIER et Madame POLSKI.

Mme CHEVALIER

Nous avons noté les axes de réflexion que la Ville de Paris souhaite avoir pour sa délégation de service public. Elles prennent en compte le renforcement des missions de collectes de déchets et de nettoyage afin de promouvoir de nouveaux services et les actions au service du développement durable, comme la récupération et la distribution des invendus à des associations ou personnes en difficulté. Toutes ces mesures me paraissent bonnes et vont dans le bon sens.

Le seul point qui nous fait réfléchir est que le groupe communistes - front de gauche est opposé à la délégation de service public. Il faut se souvenir que la Ville de Paris a remis la gestion de l'eau en régie : tout est possible. Même si le service public ne peut absolument pas accomplir toutes les missions, il est toutefois le garant de la qualité du service, de son sérieux et des relations équivalentes envers les usagers. Nous pouvons toujours réfléchir à un retour en régie de la gestion des marchés. Nous nous abstenons pour ces raisons et ces interrogations.

Mme PETIT

Madame POLSKI et Monsieur MOURIN.

Mme POLSKI

Je rebondirai sur plusieurs sujets évoqués. Je voudrais revenir sur les innovations majeures proposées à travers ce nouveau règlement et ce principe de renouvellement de la délégation de service public. Il s'agit d'aller plus loin et plus fort. Nous voulons avancer sur la question du tri des bio-déchets. Des expérimentations avaient été faites sur 22 marchés : l'idée est de généraliser cette expérimentation à tous nos marchés parisiens. Il s'agit d'un gros enjeu en matière d'économie circulaire. Le tri des bio-déchets permet un vrai recyclage des déchets.

Nous voulons avancer sur la question des sacs plastiques, avec l'interdiction discutée en Conseil de Paris des sacs à usage unique sur nos marchés. Les sacs plastiques sont un sujet de pollution majeure car ils mettent des centaines d'années à se dissoudre. Ils gênent un recyclage de qualité. Il s'agit donc de la première pierre vers un véritable recyclage d'ampleur dans nos marchés. Je suis chargée par la Maire de Paris d'engager cette discussion avec l'ensemble de la grande distribution et des commerçants parisiens pour avancer sur la suppression des sacs plastiques à usage unique.

Une autre innovation est introduite par cette délibération. Nous avons avancé sur la récupération des invendus. Une expérimentation a été menée dans le 19^{ème} arrondissement. Nous voulons la généraliser par le biais d'associations sur nos marchés parisiens.

Pour répondre à Madame CARRÈRE-GÉE, l'idée est de toujours favoriser les produits frais. Nos marchés alimentaires doivent distribuer en priorité des produits frais : ils auront donc logiquement priorité sur les traiteurs. Il y avait jusqu'à maintenant uniquement trois *food trucks* sur nos marchés parisiens. L'objectif est simplement d'en accueillir davantage sur certains marchés. Je suis submergée par les demandes de *food trucks*, qui comprennent des *food trucks* de qualité avec des chartes, des produits bio et/ou en circuits courts, etc. Le SERVIA fait un important travail de labellisation. Nous souhaitons particulièrement avoir des *food trucks* de qualité sur les marchés qui ont besoin d'être redynamisés.

Un de nos autres objectifs soulevés en séance est de continuer à valoriser nos marchés. Ils sont exportés à New York et à Chicago. Nos marchés parisiens sont enviés : je compte bien sur le fait que nous puissions amplifier cette dynamique.

Relativement à la question posée sur les lots, nous envisageons de garder le nombre actuel de trois lots mais de les rééquilibrer. Comme vous avez pu le constater à la lecture des chiffres, l'un de nos lots est déséquilibré. Le 14^{ème} arrondissement restera a priori dans le lot B. Je ne peux logiquement pas encore vous dire qui sera le délégataire.

Concernant la question des avenants, cette nouvelle mandature permet heureusement de créer nouvelles impulsions. En raison de la nouvelle équipe et de sa mise en marche, il n'a pas été possible, ainsi que j'en ai fait l'expérience, de se saisir des dossiers dans l'immédiat : il s'agit de la raison pour laquelle l'avenant du délai de 10 mois est demandé. Vous voterez ainsi avec beaucoup plus d'enthousiasme ce principe de renouvellement de la DSP.

Je rajouterai que trois marchés biologiques supplémentaires sont prévus dans tout Paris.

M. MOURIN

J'apporterai une précision sur un point qui concerne uniquement le 14^{ème} arrondissement et sur lequel nous sommes Madame la Maire et moi-même très attachés : le mauvais fonctionnement que vous avez souligné des trois marchés suscités. Le Marché Jourdan est particulièrement concerné, ainsi que j'ai pu le remarquer lorsque j'y suis allé il y a peu de temps.

Chaque délégataire dispose d'une enveloppe pour faire de l'animation sur les marchés : nous avons demandé aux délégataires d'être plus sensibles à l'animation des marchés en semaine. L'hypothèse de changement de la plage horaire pour faire un marché de nuit ou d'après-midi doit être examinée en interne et avec le délégataire, car nous ne sommes pas convaincus que cela apportera de grandes améliorations à la fréquentation. Nous travaillons sur quelques détails, comme déplacer de plusieurs mètres ce marché pour qu'il ait une voie d'accès plus directe sur la porte d'Orléans. Il s'agit véritablement d'un sujet que nous avons identifié et sur lequel nous travaillons avec le délégataire.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération aux voix.

DELIBERATION N° 2014 DDEES 1098

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEES 1098, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la signature de l'arrêté municipal portant règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DDEES 1040**

Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDEES 1040

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEES 1040, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le principe du renouvellement de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires pour une durée de quatre ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 4 (Groupe Communiste FG- Mme Carrère-Gée)

- **Projet de délibération 2014 DDEES 1097**

Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDEES 1097

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEES 1097, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la signature de trois avenants aux conventions de DSP - Marchés découverts alimentaires ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 19 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 10 UMP - UDI- Groupe Communiste FG- Mme Carrère-Gée

- **Projet de délibération 2014 DPE 1044**

Subvention (20.000 euros) et convention avec la recyclerie de l'association Rejoué (14e)

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Madame LEKIN, je vous donne la parole pour une subvention à l'association Rejoué.

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire. Je voudrais répondre avant tout à Monsieur LESAIN en lui disant que nous allons vers une généralisation des pieds d'arbres stabilisés.

Dans le cadre de sa politique « 3 R », Réduction, Réemploi et Recyclage, la Mairie de Paris soutient le réemploi des objets. Prolonger la durée de vie des biens d'équipement constitue un levier pour l'emploi et la réinsertion, et un véritable moyen d'action pour la réduction des déchets. A ce titre, le réemploi et la réutilisation sont également des piliers de l'économie circulaire, démarche fondée sur la consommation responsable et l'approvisionnement durable. Le réemploi est un des axes du Programme local de prévention des déchets (PLPD) dont l'objectif est de réduire de 7 % le tonnage par habitant de 2009 à 2015. Ce PLPD, voté au Conseil de Paris de février 2012 et soutenu financièrement par l'ADEME, répond aux recommandations de la directive cadre européenne de 2008, aux obligations des lois du Grenelle Environnement et aux orientations des plans régionaux d'élimination des déchets approuvés par le Conseil de Paris ainsi qu'à celles du Plan « Métropole Prévention Déchets » du Sycotm.

Les recycleries constituent un levier local pertinent pour développer le réemploi des objets : sur un territoire donné, elles assurent la collecte et la récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, la revente d'objets remis en état et l'éducation à l'environnement des habitants et

du jeune public des écoles. Les revenus propres de la plupart de ces structures sont insuffisants pour permettre un autofinancement de leur activité. En effet, les dépenses de personnel et de location de locaux rendent le modèle économique de ces structures très dépendant des financements publics. Pour réduire les charges de personnel, les recycleries font appel à des bénévoles et des emplois aidés.

L'association Rejoué a pour mission de soutenir, revaloriser et développer des activités sociales, éducatives et économiques par le réemploi de jouets et de jeux usagés.

Située rue Prévost-Paradol dans le quartier politique de la ville « Porte de Vanves, Plaisance, Raymond Losserand », elle emploie 23 personnes dont 14 salariés en insertion et met en œuvre les actions suivantes :

- la collecte, la remise en état et la vente de jouets, jeux, livres, CD et DVD usagés ;
- la participation à des actions d'insertion ou de formation ;
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- le recyclage des déchets issus des jouets et des jeux.

La démarche initiée par Rejoué est unique à Paris en raison de son caractère innovant et de sa dimension sociale. L'association a collecté 11 tonnes de jouets en 2013 (+37 % par rapport à 2012) provenant de dons en apport volontaire, et des tournées de collecte sur le territoire francilien (collecte à domicile, dans des associations caritatives partenaires, des écoles, des crèches parentales et associatives des entreprises). Sur ce total 50 % a fait l'objet de réemploi et 50 % ont été donnés à des artistes ou mis au rebut. Un travail a également été engagé sur la prévention des emballages en partenariat avec l'école Boule.

En 2013, la Mairie du 14^e arrondissement l'a également aidée à trouver un local dans l'espace commercial Gaité. Par délibération 2014 DDEES 1066, le Département de Paris prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros afin de soutenir le retour à l'emploi de personnes en difficulté.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci Madame LEKIN. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur LETISSIER et Monsieur LIEBAULT.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Je ne reviendrai pas sur l'excellent exposé de Madame LEKIN. En tant qu'adjoint à l'économie sociale et solidaire, je voudrais également saluer le travail fait par l'association Rejoué qui montre à tous et à toutes que l'économie sociale et solidaire fonctionne et se concrétise. Je voudrais également insister sur les nombreux partenariats locaux que l'association a noués avec des écoles, des crèches parentales associatives et des entreprises. Ce type d'association est un réel levier de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets, au réemploi et aux différentes manières de consommer autrement.

Nous avons la chance dans le 14^{ème} arrondissement d'avoir des structures remarquables en matière d'économie sociale et solidaire, comme Rejoué, mais aussi la Réserve des arts, qui ont été primées à plusieurs reprises. Nous avons la responsabilité de soutenir cette dynamique.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LIEBAULT.

M. LIEBAULT

Je voudrais rajouter un petit élément. Si la recyclerie de Rejoué est située dans le quartier Porte de Vanves, le magasin qui revend les jouets est situé au centre Gaité. Ce magasin est là de manière précaire, durant le temps de la rénovation. Il faudra réfléchir à chercher et trouver un lieu pérenne à moyenne échéance pour que le magasin puisse vendre ses produits. Merci.

Mme PETIT

Tout à fait. L'échéance se situe même à long terme, car elle est liée au projet de revalorisation du centre commercial UNIBAIL.

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Je passe au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DPE 1044

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPE 1044, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Rejoué (14^e) et la signature d'une convention annuelle d'un montant de 20 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DVD 1091**

Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Madame LEKIN, vous avez la parole sur la délibération DVD 1091 sur les marchés des travaux de consolidation.

Mme LEKIN

L'Inspection Générale des Carrières est fréquemment appelée à faire exécuter des travaux de consolidation de sols sous le domaine de la Ville de Paris, soit à l'occasion de désordres sous la voie publique, les espaces verts, les terrains de sport, soit dans le cadre de programmes de travaux neufs, de rénovation ou de grosses réparations. Le cas échéant, ces travaux peuvent être effectués sur des ouvrages de la Ville de Paris situés dans les départements d'Ile-de-France, voire des départements de l'Oise et de l'Aisne lorsque des consolidations sur les canaux parisiens sont nécessaires. L'intervention doit être rapide car il s'agit de prendre des mesures immédiates suite à un désordre grave constaté, ou de s'insérer dans un calendrier complexe d'opérations dont les délais de procédure et d'exécution sont généralement tendus.

Cette démarche qui vise à garantir la sécurité des Parisiennes et des Parisiens s'inscrit également dans le cadre du principe de précaution. De plus, les matériaux de comblement utilisés sont respectueux de l'environnement.

Cette consultation sera fractionnée en deux lots géographiques conduisant à notifier deux marchés distincts. Celui qui nous concerne est le lot Sud, comprenant Paris en rive gauche de la Seine (hors

îles de la Seine), ainsi que l'ensemble du territoire des départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de l'Essonne, de la Seine et Marne, de l'Oise et de l'Aisne.

Ces marchés passés après appel d'offres ouvert à la concurrence européenne, en application des articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, seront conclus pour une période de deux ans à compter de la date précisée par ordre de service, après notification des dits marchés, et pourront être prolongés, par reconduction expresse, pour une nouvelle période, au maximum une fois.

Les prix des marchés seront révisables. Les modalités en sont fixées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris :

- à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'attribution de marchés à bons de commande relatifs aux travaux de consolidation de sols, et d'en approuver le Règlement de la Consultation, l'Acte d'Engagement, et le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- à signer les marchés à bons de commande en résultant avec la ou les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris.

Conformément à l'article 59-III du Code des marchés publics, si l'appel d'offres est déclaré infructueux, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres :

- une nouvelle procédure d'appel d'offres
- une procédure négociée prévue aux articles 65 et 66 : dans les conditions prévues à l'article 35-II-3° si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée, ou dans le cas d'offres inappropriées ;
- ou dans les conditions prévues à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer les marchés correspondants. La dépense correspondante sera imputée sur les divers crédits ouverts aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris et à ses budgets annexes pour 2015 et les exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

En conclusion, il vous est proposé d'autoriser la Maire de Paris à lancer un appel d'offres ouvert européen, et à signer les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération particulièrement technique ?

Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DVD 1091

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DVD 1091, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation le principe et les modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'attribution de marchés à bons de commandes relatifs à la réalisation de travaux de consolidation de sols et sollicite l'autorisation de signer les marchés à bons de commande ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 1 (Mme Carrère-Gée)

Questions Orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2014 05 Question de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE à Madame la Maire du 14^e arrondissement concernant un éventuel projet de construction de logements sociaux rue du Commandant Mouchotte

Mme PETIT

Nous avons terminé l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Nous passons aux questions et aux vœux déposés par l'ensemble des groupes. Je passe la parole à Madame CARRÈRE-GÉE pour la première question adressée à la Maire d'arrondissement.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Je souhaiterais connaître les intentions de la Mairie du 14^{ème} arrondissement concernant un éventuel projet de construction de logements sociaux rue du Commandant Mouchotte et savoir, si un tel projet était confirmé, comment cette construction s'insérera dans l'environnement existant, notamment avec le bâtiment du 8 au 20.

Par ailleurs, je souhaiterais connaître les mesures que vous comptez prendre pour assurer une meilleure propreté et sécurité aux abords de l'immeuble du 8 rue du Commandant Mouchotte, où ni l'une, ni l'autre ne nous paraissent convenablement assurées à l'heure actuelle. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci Madame CARRÈRE-GÉE pour cette question qui permet de faire le point sur le grand projet qui concerne l'îlot Gaité. Les discussions entre UNIBAIL et la Ville de Paris remontent à maintenant quelques années : leur finalisation a donné lieu à un protocole et des engagements de la part de toutes les parties sur ce projet. Une délibération devrait arriver au prochain Conseil ou au suivant : nous reviendrons bien évidemment sur ce sujet. La délibération autorisera la Maire de Paris à signer des engagements sur la programmation, le calendrier général, et la conduite des procédures à venir pour cette opération, dans le cadre d'un protocole qui prévoirait des éléments de cadrage du projet urbain partenarial.

Le protocole prévoit actuellement une extension de la galerie commerciale de plus de 20.000 m², avec une revalorisation de sa galerie, un réaménagement des espaces publics ainsi que la création d'un espace de deux roues motorisées. J'insiste sur cet élément de réaménagement conséquent des espaces publics, qui est en discussion avec UNIBAIL. Il comprendrait de profonds changements sur les avenues du Maine et du Commandant Mouchotte, en faisant une part plus importante aux deux roues, afin de mieux réguler le stationnement des deux roues sur ce quartier de l'arrondissement et d'offrir une meilleure circulation et prise en compte des piétons. La création de 59 logements sociaux et d'une crèche privée inter-entreprises de 40 berceaux est prévue. La restructuration et un nouvel apport de surfaces de bureaux, le réaménagement et la rénovation de l'hôtel, ainsi que la

reconstruction de la bibliothèque Vandamme, aujourd'hui semi-enterrée avenue du Maine, pour être de plein pied sur la rue du Commandant Mouchotte, sont également prévus.

Vous savez que la zone de projets de Gaité est concernée par la modification du PLU. L'évolution du PLU est nécessaire pour le montage final de cette opération, notamment pour prescrire une garantie de création de logements sociaux et d'une crèche sur 25 % de ce périmètre. La signature du projet urbain partenarial est envisagée pour le début de l'année 2015, pour se poursuivre avec le dépôt du permis de construire. Ce projet fera aussi l'objet d'une enquête publique à l'issue de ces premières étapes, où nous associerons très largement les riverains et l'ensemble du 14^{ème} arrondissement. Les contacts entre UNIBAIL, le conseil de quartier, les syndicats de copropriété, les copropriétaires et les riverains sont nombreux. Ils ont déjà permis certaines évolutions de projet, notamment sur la façade.

Nous rentrerons bientôt dans le vif du sujet pour permettre à cette opération de se réaliser. Une prochaine étape aura lieu dans les prochains Conseils d'arrondissement au travers de la signature et du contenu de la convention de partenariats entre UNIBAIL et la Ville de Paris.

Le sujet de la propreté de la rue du Commandant Mouchotte est récurrent. Tout dépend du sujet dont nous parlons : certains points dépendent de la Ville de Paris, d'autres des propriétaires et bailleurs privés. Nous sommes dans des répartitions compliquées entre l'escalier, l'ascenseur et la voie publique. J'ai plusieurs courriers des riverains en attestant : les services de la propreté ont constaté également que les derniers mois ont été particulièrement compliqués. Nous nous sommes engagés à demander aux services de la propreté de passer à quatre lavages mensuels sur la rue du Commandant Mouchotte. Nous devons également prochainement rencontrer GECINA pour aborder la gestion des parties qui ne relèvent pas de nous mais sur lesquelles il serait bénéfique de se mettre d'accord. Il s'agit d'un dossier sur lequel nous serons de nouveau amenés à discuter au niveau de notre Conseil d'arrondissement.

Je précise pour conclure que Jean-Louis MISSIKA prévoit de mettre en place un comité de pilotage pour permettre de travailler de manière très concertée et cohérente sur la partie Gaité et la partie de la gare et du centre commercial de Montparnasse. L'idée n'est pas que chacun construise des buildings commerciaux et des bureaux dans un espace restreint, mais bien de coordonner le développement commercial et attractif de ce quartier, pour apporter des réponses aux besoins des riverains, des commerçants et de l'espace public.

Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci pour cette réponse. Je crois qu'un élément de ma question a été omis, concernant l'intégration architecturale du projet des logements sociaux sur l'avenue du Commandant Mouchotte, notamment en termes de hauteur de bâtiment.

Mme PETIT

Quelques esquisses ont été présentées par UNIBAIL : nous montons quelque peu en hauteur. Je n'ai plus en tête le détail sur le nombre d'étages. Je pourrai vous apporter des précisions. Les logements sociaux intégrés dans le projet sont du côté de la rue du Commandant Mouchotte.

Mme CARRÈRE-GÉE

Il s'agit d'un projet extrêmement important et diversifié, avec de l'urbanisme, du commercial, de l'immobilier, une crèche, des équipements collectifs, etc. Le Règlement intérieur prévoit la transmission des projets de délibérations cinq jours à l'avance : nous sommes certes très forts, mais il serait précieux pour les élus d'avoir en amont à disposition les documents déjà prêts afin de pouvoir juger. Merci.

Mme PETIT

Je peux demander à UNIBAIL d'adresser le document qu'il a présenté publiquement au dernier conseil de quartier Montparnasse à l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement. Ce document reprend sa dernière version sur les façades.

Q14 2014 06 Question posée par Stéphane FERTIER, Président du groupe UMP et apparentés, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe. Relative à la réunion de travail concernant l'aménagement du quai de secours à la station Denfert-Rochereau, organisée avec les représentants de la RATP et les riverains

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur FERTIER au sujet d'une question sur la station du RER B de Denfert-Rochereau.

M. FERTIER

Lors du conseil du 14^{ème} arrondissement du 10 juin 2014, un vœu a été adopté à l'unanimité afin notamment que « la Maire de Paris intervienne conjointement avec le Président du STIF auprès du Président de la RATP pour que les travaux de chantier du troisième quai à la station Denfert-Rochereau se fassent dans le respect du voisinage et qu'à terme, un dispositif permettant une réelle protection des riverains puisse être implanté le long des voies du RER. »

Il y a quelques jours, une réunion de travail avec les représentants de la RATP et les riverains a été organisée à l'initiative de la Maire du 14^{ème} arrondissement. S'agissant d'un dossier particulièrement sensible pour la population qui interpelle régulièrement les élus sur l'état d'avancement des discussions entre la Mairie de Paris, le STIF et la RATP, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous exposer les avancées qui ont pu être obtenues lors de cette réunion,
- nous tenir informés des prochaines initiatives qui seront prises à ce sujet, et de leur résultat lorsqu'il sera connu.

Je vous remercie Madame le Maire.

Mme PETIT

Merci Monsieur FERTIER. Comme je m'y étais engagée au cours des élections municipales auprès des riverains, nous avons sollicité Jean-Paul HUCHON, Président du STIF. Nous étions également intervenus juste après les élections auprès de la RATP pour différentes raisons. Nous voulions assurer une bonne communication auprès des riverains sur les conditions du chantier qui n'ont pas été faciles du tout et étaient très bruyantes, voire dans la limite du respect de la légalité sur un certain nombre de dates. Nous nous étions adressés à Monsieur MONGIN de façon assez ferme à ce sujet. Nous avons même alerté la Préfecture pour savoir si le déroulé du chantier se passait dans le cadre réglementaire prévu.

Nous avons également rencontré les riverains à nouveau avant l'été et avons fixé un nouveau rendez-vous en septembre avec la RATP et le cabinet de Christophe NAJDOVSKY. Lors de cette réunion, nous avons demandé à la RATP de nous présenter les nouveaux aménagements complémentaires qu'ils prévoyaient pour ce quai, afin de mieux protéger les riverains et les locataires du bruit dans la mesure du possible, et d'assurer une protection visuelle par rapport au nouveau quai installé. La mise en route de ce quai est prévue au mois de décembre ou janvier 2015 au plus tard. La réunion du 17 septembre ne s'est pas très bien passée. Nous étions très en colère contre la RATP. De ce fait,

nous avons de nouveau interpellé Monsieur MONGIN. J'ai d'ailleurs pris l'initiative de mettre un terme à la réunion car les propositions d'aménagements complémentaires n'étaient absolument pas au rendez-vous. Nous avons souhaité dire à la RATP que nous arrêtons la tenue de la réunion qui n'était pas utile, et que nous interpellions Monsieur MONGIN pour lui demander de débloquer les budgets pour réaliser des études d'impact et des études techniques et financières sur ces aménagements supplémentaires, et de revenir vers les riverains et la Mairie d'arrondissement avec des propositions d'aménagements complémentaires tels que les demandent les riverains depuis un an et demi.

Visiblement, c'est chose faite : j'ai eu Monsieur BAZIN au téléphone cette après-midi. La RATP sera en mesure de revenir vers les riverains et la Mairie d'arrondissement pour une nouvelle rencontre début novembre avec la bonne réponse aux questions des riverains. Nous avons menacé de boycotter l'inauguration du quai en grande pompe, en avançant l'argument que débloquer le budget pour ces aménagements réglementaires n'était pas insurmontable pour la RATP au regard de l'ensemble des montants prévus pour ces travaux.

Nous prévoyons une nouvelle réunion avec les riverains courant novembre. Je vous tiendrai bien évidemment informés. Je précise que le bailleur était présent à la dernière réunion : il s'était engagé auprès des locataires à faire des aménagements supplémentaires pour la qualité acoustique de leurs logements.

Monsieur FERTIER, vous avez de nouveau la parole.

M. FERTIER

Nous patienterons jusqu'au mois de novembre et nous attendrons les futurs éléments, qui, je l'espère, seront satisfaisants. Merci Madame le Maire.

Vœux

V14 2014 20 Vœu proposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution

Mme PETIT

Je passe maintenant à l'examen des vœux. Les élus de la majorité municipale et moi-même proposons de retirer le premier vœu inscrit à l'ordre du jour sur les mesures à prendre en cas de pic de pollution, car le Conseil de Paris s'est prononcé la semaine dernière sur le sujet de façon beaucoup plus complète et détaillée. Les volontés se sont croisées. Les dispositions adoptées par le Conseil de Paris me paraissent tout à fait claires et largement offensives par rapport aux compétences de chacun des acteurs - Ville de Paris et Etat - sur les conditions de déclenchement de la circulation alternée.

Je propose donc de retirer ce vœu de l'ordre du jour et de passer au suivant.

V14 2014 20

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14eme émet le vœu que la Maire de Paris demande au Gouvernement de décider l'application systématique de la circulation alternée après le 2ème jour avéré de pic de pollution.

DELIBERE

Après discussion le vœu est retiré

V14 2014 21 Vœu proposé par Carine PETIT, Cyril MOURIN et les élus de la majorité municipale relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires.

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur MOURIN sur le deuxième vœu adressé par la majorité municipale. Nous aurons une demande de prise de parole du public.

M. MOURIN

Considérant la qualité du commerce alimentaire de proximité dans le 14^{ème} arrondissement qui participe à l'animation de nos quartiers, à la qualité de vie des habitants et au vivre ensemble dans l'arrondissement ;

Considérant son importance dans la vitalité économique locale et sa participation à la création d'emplois ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la promotion de la vitalité et la diversité de ces commerces ;

Considérant le développement exponentiel de surfaces alimentaires posant un véritable problème vis-à-vis tant des commerces de proximité que vis-à-vis des riverains subissant les nuisances de ce type d'activité : livraison, bruit, propreté ;

Considérant que la loi de modernisation de l'économie de 2008 a augmenté de 300 m² à 1000 m² le seuil de saisine de la Commission départementale des aménagements commerciaux, dérégulant ainsi le marché et mettant en danger l'équilibre commercial des quartiers et la qualité offerte aux habitants ;

Considérant l'amendement déposé régulièrement par les conseillers de la majorité, demandant à ce que le seuil d'autorisation des projets passant en CDAC soit abaissé pour Paris de 1000 m² à 300 m² ;

Considérant l'annonce faite récemment par LIDL de son souhait d'implanter dans le 14^{ème} arrondissement une grande surface alimentaire de 995 m² de surface de vente dans un local de 1.850 m², s'exonérant ainsi de demande d'autorisation.

Sur proposition de Carine PETIT, Cyril MOURIN et les élus du groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement dénonce le développement anarchique des surfaces alimentaires et émet le vœu :

- Que la Maire de Paris intervienne auprès de la secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique afin que le seuil d'autorisation des projets passant en CDAC soit abaissé pour Paris de 1000 m² à 300 m², comme il l'était jusqu'en 2008 ;

- Que la Maire de Paris se dote des moyens permettant de contrôler les implantations de commerces alimentaires tant en termes de respect des surfaces des installations de moins de 1000 mètres que de respect du cadre de vie ;

- Que la Maire de Paris puisse prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient anticipées, en lien avec les mairies d'arrondissement et les services de la ville, les aspects liés à la circulation, la propreté, la tranquillité publique et le respect patrimonial des quartiers concernés lors de l'installation de commerces de plus de 1000 mètres carrés.

Mme PETIT

Merci Monsieur MOURIN pour ce vœu qui tombe à pic. Monsieur MOUNIN a reçu la direction de LIDL il y a deux semaines. Nous leur avons assez fermement rappelé qu'il était léger de leur part de nous assurer que seule une surface de vente de 995,99 m² serait utilisée sur 1.850 m². Elle serait située avenue du Maine au niveau du Carrefour Alésia dans un espace très contraint. La dernière expérience LIDL vécue de façon très étroite avec les riverains boulevard Jourdan sous la dernière mandature fut assez catastrophique, en matière de respect de la circulation, de la propreté sur les trottoirs, du bruit et du calibrage de l'espace de stockage et de la zone de vente. Nous ne sommes pas contents et demandons une mobilisation du Conseil d'arrondissement, qui aura un retentissement auprès de LIDL, et une réflexion sur les moyens de nous protéger et de renforcer nos compétences et moyens d'agir pour Paris.

J'interromps officiellement la séance du Conseil d'arrondissement pour laisser la parole à Madame Marie-Cécile VERIN.

La séance est interrompue à 23h00.

Mme VERIN

Bonsoir. Je suis Marie-Cécile VERIN, présidente du conseil syndical du 214 avenue du Maine. Je suis accompagnée de Madame SERVADIO qui représente le conseil syndical du 112 avenue du Maine. Il s'agit de l'adresse précise où le garage Ford serait transformé en magasin LIDL. Le conseil syndical du 12 rue du Moulin Vert est aussi impacté par ce projet d'implantation : il fait partie de notre action commune.

Nous avons fait part de nos préoccupations suite à la réunion du conseil de quartier : j'ai pu discuter avec Madame GUY-DUBOIS pour faire une action commune. Elle m'a donné les coordonnées de Monsieur MOURIN. Nous sommes très motivés pour nous opposer à cette implantation.

Je dois également remercier l'opposition. Grâce au local de la rue du Moulin Vert, nous avons pu avoir un écho retentissant pour essayer de fédérer toutes les énergies possibles pour s'opposer à l'implantation de cette enseigne, qui détériorerait l'image de notre quartier, par l'enseigne elle-même, le flux de clientèle qu'elle générerait, et tous les encombrements et les nuisances sonores des livraisons. Nous savons ce que cela peut produire par l'expérience du magasin Leader Price rue Gassendi. Nous avons la malheureuse expérience de l'implantation du LIDL boulevard Jourdan. Nous comptons sur vous pour peser de tout votre poids possible et imaginable pour vous opposer à l'implantation de cette enseigne.

La séance reprend à 23h02.

Mme PETIT

Merci beaucoup. Nous avons écrit à la direction de LIDL et nous avons prévu d'adresser la copie du courrier.

J'ouvre de nouveau la séance du Conseil d'arrondissement et prends l'ordre de passage. Madame DAUCHEZ, Madame POLSKI, Monsieur LIEBAULT.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Nous sommes comme vous attachés à préserver l'équilibre entre les différentes formes de commerce, dans le respect des riverains de ce projet. Nous avons également à cœur que ces projets d'implantation, importants à l'échelle de notre arrondissement, respectent l'âme du 14^{ème} arrondissement et son esprit de village. Ce projet inquiète les habitants de l'avenue du Maine et de la rue du Moulin Vert, telle qu'en témoigne la mobilisation des conseils syndicaux des immeubles riverains, et l'intervention de leur représentante ce soir.

J'ai deux questions plus particulières au sujet de ce projet. Je me demande dans quelle mesure les aspects liés à la circulation, la tranquillité ou au respect patrimonial des quartiers ne font pas déjà l'objet d'un examen lors de la délivrance du permis de construire, au-delà de la déclaration de travaux. Je souhaiterais savoir comment ces questions ont été abordées à ce moment, si tel a été le cas.

De façon plus générale, la loi Pinel continue de réformer les règles de l'urbanisme commercial : elle n'a pas formellement modifié les bases d'appréciation du seuil de 1.000 m², ce qui nous vaut aujourd'hui la situation à laquelle nous sommes confrontés. La question est de savoir s'il serait possible de changer les fondements de l'appréciation de ce seuil en retenant la surface de plancher et non la surface de vente. Il s'agit d'une supposition : peut-être avez-vous plus d'informations que nous à ce sujet, ce qui vous rend confiants sur la destinée de votre vœu.

En tout état de cause, malgré ces considérations techniques, nous nous associons fortement aux inquiétudes des riverains. Nous voterons ce vœu en espérant que cela aura un impact positif sur l'évolution de ce projet. Merci.

M. LIEBAULT

Les élus communistes - front de gauche souscrivent pleinement à ce vœu dont nous sommes signataires, du fait du danger pour le petit commerce comme des atteintes à l'intérêt des riverains.

Je voulais mettre en avant le fait qu'un LIDL émerge en raison de l'absence de nourriture bon marché et de qualité, ce que nous condamnons. Ceci oblige une partie de la population à se nourrir dans une sorte de malbouffe que propose ce type d'enseignes. Cette situation explique notre projet très important de halles alimentaires qui permettraient de passer au-delà des centrales d'achat et d'offrir une nourriture de qualité accessible à tous en mettant directement en relation les consommateurs avec les petits producteurs. Nous avons conscience que nous ne pouvons pas placer cette affirmation dans ce vœu, centré sur la concurrence avec le petit commerce, mais nous gardons en tête l'importance de répondre aux besoins, qu'à défaut d'alternatives, les LIDL remplissent. Merci.

Mme POLSKI

Je souhaite remercier l'exécutif du 14^{ème} arrondissement. Ce vœu s'inscrit dans la continuité de la démarche que l'exécutif parisien a déjà initiée au Conseil de Paris de juillet 2014. Vous reprenez en grande partie des « considérant » présentés relatifs à l'installation des grandes enseignes commerciales.

A la suite de ce vœu, qui ne portait pas spécifiquement sur l'installation du LIDL - je ne peux donc pas vous répondre sur ce point - j'avais écrit le 8 septembre dernier à Madame Carole DELGA, la secrétaire d'Etat du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, pour lui demander la modification des critères de sélection des dossiers en CDAC instaurés dans la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 introduite sous le gouvernement Fillon. J'ai donc formulé la demande d'abaisser le seuil d'autorisation des surfaces commerciales de 1.000 m². Cela permettrait à la Commission départementale d'aménagement commercial de se prononcer sur un plus grand nombre de sujets et d'impliquer les Mairies d'arrondissement de tous bords confondus qui demandent à être davantage consultées sur les projets d'implantation des commerces.

Je soutiens donc vivement ce que vous portez aujourd'hui. Je reconnais au parti communiste la constance de sa demande. Ne vous inquiétez pas : cela est prévu.

Mme PETIT

Monsieur LETISSIER, Monsieur CHERKI et Monsieur MOURIN. Je vous demanderai d'être brefs dans vos interventions, en raison de l'heure tardive.

M. LETISSIER

Je me contenterai de donner la position de vote de mon groupe écologiste : nous voterons évidemment pour ce vœu qui souhaite protéger le commerce de proximité. Je souscris également aux propos de Monsieur LIEBAULT sur le projet de halles alimentaires que nous espérons tous et toutes ici présents voir aboutir pendant la mandature.

Mme PETIT

Parfait. Monsieur CHERKI puis Monsieur MOURIN pour des éléments de réponse.

M. CHERKI

La modification de la loi en 2008 a été une vraie épine dans le pied pour les collectivités. Cette loi a été faite sous la pression des grands groupes de la distribution pour contourner les réticences des élus locaux. Le gouvernement serait bien avisé de revenir sur cette loi.

Je vous livre mon intuition. Si la Mairie de Paris exerce la pression nécessaire, cette grande enseigne n'ouvrira pas. Je vous livre une expérience. Nous avons été confrontés à ce problème rue Campagne-Première, avec le projet d'un promoteur qui voulait également ouvrir une enceinte commerciale de 995 m² à l'adresse suscitée. Une mobilisation très importante des riverains a eu lieu : vous avez raison de dire Madame qu'il faut monter en puissance. À l'époque, la Maire d'arrondissement avec la Mairie de Paris avait expliqué au promoteur qu'il n'y aurait plus jamais de travail avec lui si son projet était maintenu. Il a reculé : il avait prévu de faire une salle de fitness.

Je pense que la Ville de Paris n'est pas dénuée de moyens de pression. Nous avons évidemment un état du droit. Néanmoins, nous connaissons ce groupe : il ne s'agit pas de sa première enseigne dans Paris et il a vocation à s'y implanter. Si la Ville de Paris déclare au groupe LIDL que ce sera la guerre s'il s'implante à cet emplacement, ils y réfléchiront, franchisés ou pas. Je vous livre cet exemple. La question de la loi n'est pas le seul moyen à disposition : la collectivité peut aussi décider de créer un rapport de force. Ceci est également valable pour les grandes surfaces ou les *fast-foods*.

Mme PETIT

Monsieur MOURIN, pourriez-vous préciser exactement l'état actuel du projet LIDL ?

M. MOURIN

Lorsque nous nous sommes rencontrés, le groupe LIDL m'a présenté les plans d'un projet dont je vous ai indiqué les surfaces. Ils m'ont indiqué que l'acte de vente n'était pas signé. Cela montre qu'il est encore utile que nous nous mobilisions. Je pense qu'ils ont été sensibles au fait que nous n'allions pas les aider si les habitants se mobilisaient. Ils savent que la mobilisation citoyenne attaque leur capacité à mettre ce projet rapidement en place.

En lien avec ce point, je répondrai à la remarque faite sur l'accès à une alimentation peu chère de proximité. Je pense que le groupe LIDL, lorsqu'il a conçu son projet, n'avait pas connaissance de l'ouverture du Monoprix, qui ne correspond pas à la même clientèle, ni de celle du Leader Price, qui vend le même type de produits qu'eux. Ils se sont tous deux implantés à moins de cent mètres, dans un rayon de chalandise où se trouvent déjà un Carrefour et un Monoprix. Je pense que leur business plan de départ n'était pas bon : il s'agit d'un argument qui peut pousser la direction parisienne à retirer ce projet.

Pour répondre à la remarque faite par le groupe UMP, je pense que la marque est intelligente : la question de la surface de vente n'est pas celle qu'il faut apprécier. Je pense qu'il faudrait en réalité que nous instaurions un pourcentage maximum de surface autre que dédiée à la vente dans la totalité du projet. Qu'il y ait 300 m² sur un projet de 2.000 m² qui ne soient pas dédiés à la vente peut se comprendre : que 50 % de surface de ventes côtoient 50 % qui n'en sont pas ne permet pas de comprendre comment ce projet a pu être conçu.

Mme PETIT

Ce rendez-vous était une étape importante. Nous avons rencontré depuis ces quinze jours la Direction de LIDL et leur avons adressé un courrier beaucoup plus ferme que le vœu présenté, où nous les prévenons du vœu de ce soir. Nous leur adresserons ce vœu. Je propose que nous coordonnions bien nos actions à ce sujet : le délai est assez serré et il nous faut l'exploiter au *maximum*.

Je propose de passer au vote.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 21

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

***Vœu proposé par Carine PETIT, Cyril MOURIN et
les élus de la majorité municipale
relatif au développement des surfaces commerciales alimentaires***

Considérant la qualité du commerce alimentaire de proximité dans le 14^{ème} qui participe à l'animation de nos quartiers, à la qualité de vie des habitants et au vivre ensemble dans l'arrondissement; considérant son importance dans la vitalité économique locale et sa participation à la création d'emplois,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la promotion de la vitalité et la diversité de ces commerces,

Considérant le développement exponentiel de surfaces alimentaires posant un véritable problème vis-à-vis tant des commerces de proximité que vis-à-vis des riverains subissant les nuisances de ce type d'activité : livraison, bruit, propreté.

Considérant que la loi de modernisation de l'économie de 2008 a augmenté de 300 m² à 1000 m² le seuil de saisine de la Commission départementale des aménagements commerciaux, dérégulant ainsi le marché et mettant en danger l'équilibre commercial des quartiers et la qualité offerte aux habitants.

Considérant l'amendement déposé régulièrement par M. Bloche, M. Caresche, Mme Carrey-Conte, M. Cherki, Mme Dagoma, Mme Hoffman-Rispal, Mme Lepetit et Mme Mazetier, demandant à ce que le seuil d'autorisation des projets passant en CDAC soit abaissé pour Paris de 1000 m² à 300 m²,

Considérant l'annonce faite récemment par LIDL de son souhait d'implanter dans le 14^{ème} une grande surface alimentaire de 995 m² de surface de vente dans un local de 1 850 m², s'exonérant ainsi de demande d'autorisation.

Sur proposition de Carine PETIT, Cyril MOURIN et les élus du groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés, le conseil d'arrondissement du 14^{ème} dénonce le développement anarchique des surfaces alimentaires et émet le vœu :

- Que la Maire de Paris intervienne auprès de la secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique afin que le seuil d'autorisation des projets passant en CDAC soit abaissé pour Paris de 1000 m² à 300 m², comme il l'était jusqu'en 2008,

- Que la Maire de Paris se dote des moyens permettant de contrôler les implantations de commerces alimentaires tant en terme de respect des surfaces des installations de moins de 1000 m² que de respect du cadre de vie ;

- Que la Maire de Paris puisse prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient anticipées, en lien avec les mairies d'arrondissement et les services de la ville, les aspects liés à la circulation, la propreté, la tranquillité publique et le respect patrimonial des quartiers concernés lors de l'installation de commerces de plus de 1000 m²

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

V14 2014 22 Vœu proposé par Carine PETIT, Cédric GRUNENWALD et les élu-e-s du groupe socialistes, radical de gauche et apparentés et communiste - front de gauche relatif aux groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD)

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur GRUNENWALD sur un vœu déposé par les élu-e-s du groupe socialistes, radical de gauche et apparentés et communiste - front de gauche.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire.

Considérant que la sécurité des biens et des personnes est un droit universellement reconnu ;

Considérant que pendant de nombreuses années Paris et le 14^{ème} arrondissement ont perdu des forces de police et de gendarmerie pourtant essentielles à la tranquillité publique au profit des départements périphériques ;

Considérant que le non remplacement systématique de nombreux fonctionnaires de police a pu entraîner un manque de réactivité des services ;

Considérant le rôle essentiel de la police nationale ;

Considérant l'évolution des formes de délinquance qui nécessitent des réponses appropriées pour les traiter : prévention bien sûr mais également répression quand elle est nécessaire ;

Considérant qu'il est du devoir des autorités publiques de répondre aux sollicitations de leurs concitoyens ;

Considérant cependant que d'autres formes d'actions peuvent être mises en œuvre dans notre arrondissement ;

Considérant que les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) dont la structure souple varie selon les enjeux qui la motivent peuvent être une solution ;

Considérant que dans le 14^{ème} arrondissement, certains îlots sont particulièrement sensibles et identifiés par le Commissariat du 14^{ème}, la Mairie d'arrondissement, les bailleurs, les services municipaux, les associations de quartier, l'éducation nationale, etc. ;

Considérant que le GLTD est un lieu d'échange privilégié sur la vie d'un quartier et qu'il se voit assigner des missions variables suivant la situation concernée ;

Considérant que le GLTD est instauré dans un but d'action publique afin de parvenir à une meilleure visibilité et une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police sur le terrain ;

Considérant que les GLTD ont montré leur efficacité dans les arrondissements où ils ont été mis en œuvre ;

Sur proposition de Carine PETIT, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparenté et les élus communistes - front de gauche, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} demande que le Procureur de la République et le Préfet de police étudient un GLTD dans le 14^{ème} arrondissement.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Monsieur LIEBAULT et Madame BLAUDEL.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci à vous. Nous sommes quelque peu surpris par ce vœu, non parce qu'il fait référence à un problème sérieux que nous soulevons régulièrement au Conseil d'arrondissement, mais par l'outil proposé pour y faire face. Les GLTD sont des dispositifs mis en place pour résoudre des problèmes lourds de délinquance. Il semble ici que la création d'un tel dispositif est proposée pour l'ensemble de l'arrondissement. Or, les GLTD sont habituellement mis en place sur des quartiers très ciblés, pour faire face à des affrontements multiples de bandes par exemple, ou sur des situations tout à fait spécifiques.

Nous sommes également étonnés par l'idée d'utiliser un vœu. Un contact a-t-il été pris auparavant avec les partenaires associés au GLTD comme le Procureur, ou le vœu est-il une simple initiative ? Un GLTD vient très souvent d'un constat conjoint d'un problème ciblé sur certains quartiers, puis est mis en place à l'initiative du Procureur.

Pourquoi n'avons-nous pas plutôt choisi de renforcer le CLSPD ? Nous n'avons pas eu de retours sur ce dispositif. S'est-il réuni ? Quels sont ses axes de travail ? Il correspond à un espace de diffusion, de concertation, de mise en place de programmes et de projets au niveau de l'ensemble de l'arrondissement, qui nous semble mieux correspondre au problème soulevé dans le vœu - à moins qu'il ne vise des îlots particuliers. Cependant, ce point n'est pas clair.

Concernant la question des effectifs, une remarque tout de même : les variations d'effectifs ont été évoquées. Un autre exemple nous a été donné en 2013 : nous avons encore eu l'annonce en fanfare de 300 nouveaux policiers sur l'ensemble de Paris, et malheureusement pas uniquement sur le 14^{ème} arrondissement. Nous avons appris quinze jours plus tard le départ concomitant de 286 d'entre eux, du fait de mutations ou de départs à la retraite. Le discours portant sur les effectifs, qui ne manque pas d'intérêt, devrait être modulé.

Ce constat amène une réflexion sur les outils, complémentaire du débat sur les effectifs. Rien dans le vœu ne porte sur la vidéo-protection. D'autres vœux sont-ils prévus sur ce sujet, ou devons-nous comprendre que cet outil ne vous intéresse pas ? Merci.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LIEBAULT, puis Madame BLAUDEL.

M. LIEBAULT

Les élus communistes - front de gauche voteront ce vœu. Le GLTD prévoit la prévention en plus de la répression, en permettant notamment un échange d'informations sur les mineurs et les majeurs créant des troubles. Pour sa réussite, une condition non citée dans le vœu, et qui mériterait d'être listée, est nécessaire. Il faut que tous les partenaires - non uniquement la police et la justice - soient mobilisés dans cet échange d'informations : le substitut du Procureur et le commissariat, ainsi que la protection judiciaire de la jeunesse, les bailleurs sociaux, l'inspection d'Académie, les élus, les centres sociaux, les transporteurs, etc., soit tous les partenaires qui pourraient échanger des informations sur ces situations bien précises.

Seule la prise en compte de l'ensemble des facteurs peut remédier à la dégradation éventuelle de la délinquance dans certains îlots. Je réponds à Madame KOSCIUSKO-MORIZET qu'il est bien précisé dans le vœu que certains îlots sont concernés, et non l'ensemble du 14^{ème} arrondissement. Nous sommes bien dans une logique de quartiers, qui n'est pas générale à l'ensemble de l'arrondissement.

J'émettrai un seul bémol. Les moyens de la police sont évoqués dans les « considérants. » Il me semble important de renforcer l'ensemble des personnels des institutions publiques qui ont à traiter de la délinquance, comme la police et les autres services sociaux. Or, nous constatons malheureusement, malgré l'augmentation de 405 postes prévue dans le budget 2015 de l'Etat, que cette prévision n'est pas à la hauteur des besoins. Il manque peut-être aussi dans ce vœu un certain appel à augmenter les moyens. Nous pouvons faire des échanges d'information : les difficultés persisteront si les moyens humains ne sont pas suffisants pour gérer les situations.

Malgré ces petits manques qui ne posent pas de problèmes véritables, nous voterons le projet de vœu. Merci.

Mme PETIT

Merci. Madame BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Ce vœu soulève le vaste et important sujet de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Je trouve à titre personnel positif que nous puissions débattre d'un sujet aussi vaste. Les écologistes ont souvent amené ce sujet par le passé au sein de ce conseil par le biais de vœux. Ce sujet donne lieu souvent à des discours un peu caricaturaux : je dois saluer les interventions de mes collègues jusqu'à maintenant car nous en parlons très sérieusement.

Ce sujet tient à cœur aux écologistes aussi bien en termes de sécurité que du bien vivre ensemble. Je souhaite préciser le contexte dans le cadre duquel s'inscrit mon intervention. Nous avons toujours défendu le fait qu'il existe des sujets, en termes de sécurité, qui relèvent de l'ordre du délit, et qui sont donc du ressort de la police et de la préfecture, mais qui relèvent aussi du bien vivre ensemble. A ce titre, l'activité territoriale a aussi sa part de responsabilité à prendre : de ce point de vue, plusieurs outils sont à notre disposition.

J'aimerais exprimer ce soir une certaine forme de scepticisme de la part de mon groupe quant à la proposition qui nous est faite par ce vœu, car nous avons plusieurs outils à disposition aujourd'hui pour mettre en œuvre une politique de prévention de la délinquance et de bien-vivre dans les quartiers. Les outils que les écologistes appellent de leur vœu s'inscrivent davantage dans une logique de prévention large et d'une participation de tous les acteurs à l'échelle de l'arrondissement.

Nous voyons dans ce contexte une action immédiate à mettre en œuvre : la réactivation du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance du 14^{ème} arrondissement. Il a existé pendant de nombreuses années dans notre arrondissement : il permet des niveaux d'action à différentes échelles, avec l'organisation de réunions locales plus larges que les GLPD, réunissant la police, les commerçants, les acteurs de terrain, les clubs de prévention, les acteurs sociaux et les bailleurs sociaux. Son comité de veille, organe plus opérationnel, rassemble les professionnels et définit des stratégies d'intervention collectives qui permettent de faire ce travail en dentelle que nécessite cette question de la sécurité et du bien vivre ensemble.

Il s'agit d'un cadre au sein duquel nous pourrions nous poser la question de manière collective de l'évolution du dispositif des correspondants de nuit et de son périmètre d'action. Le dispositif a été mis en place en 2007 : nous nous rendons bien compte aujourd'hui qu'il y aurait besoin d'étendre son périmètre davantage sur les quartiers Sud, plutôt que de rester sur les quartiers de Pernety et Gaité.

Nous pourrions y discuter collectivement de l'actualisation, en concertation avec les clubs de prévention, deux conventions qui nous lient avec eux, pour ajuster leur travail au quotidien, aussi bien en termes de territoires que d'enjeux. Il s'agit d'un lieu où nous pourrions définir ensemble les enjeux de notre mobilisation collective pour avoir notamment plus de moyens de police de proximité.

A ce titre, je suis obligée de rebondir sur votre intervention Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Je ne comprends plus pourquoi vous pouvez soutenir quelqu'un comme Nicolas SARKOZY si nous considérons vos interventions sur le gaz de schiste et le fait que vous ayez un discours sur la sécurité davantage axée sur la prévention que la répression. Nous pourrions en parler ensemble : cette position

m'intéresse. Son gouvernement a tout de même réduit de beaucoup les effectifs policiers à Paris. Nous pourrions rouvrir le débat.

Mme PETIT

Madame BLAUDEL...

Mme BLAUDEL

Je tiens à finir car il s'agit d'un sujet important.

Nous pourrions aujourd'hui demander plus de moyens pour la protection judiciaire de la jeunesse à Paris. Nous avons longuement abordé ce sujet durant les années précédentes ici dans notre arrondissement. Pourquoi ne continuons-nous pas le travail ?

Je ne serai pas du tout partisane qu'il devienne un site où nous rediscuterions de la vidéo-surveillance. Vous connaissez la position du groupe écologiste sur cette question. Nous avons donné suffisamment notre avis sur la question durant les années précédentes afin que nous n'ayons pas à y revenir aujourd'hui.

Alors que nous avons tous ces outils à disposition, votre proposition ce soir est de monter un GLTD qui se met dans une démarche beaucoup moins axée sur la prévention que sur la répression. Je suis désolée d'employer ce mot mais il s'agit de celui du ministre de l'Intérieur quand il répond aux questions écrites des parlementaires sur ce sujet. Ce dispositif est déployé plutôt dans des quartiers extrêmement difficiles comme en Seine-Saint-Denis. Je ne crois pas que le 14^{ème} arrondissement ait besoin d'un dispositif de cette ampleur.

Pour toutes ces raisons, que ce soit en termes de philosophie politique mais aussi parce que nous avons la chance, grâce à une action collective de cette majorité...

Mme PETIT

Concluons.

Mme BLAUDEL

Non, je terminerai. Nous avons des moyens en termes de correspondants de nuit, d'emplois dans les clubs de prévention : il s'agit du résultat d'un travail fait ensemble. Je pense qu'il faut que nous fassions fonctionner ces outils plutôt qu'un autre dispositif. Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste s'abstiendra sur ce vœu. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Je remercie Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Madame BLAUDEL de nous avoir longuement rappelé notre travail et notamment la définition et les missions d'un contrat local de sécurité et prévention de la délinquance au niveau de l'arrondissement. Nous y avons déjà pensé et travaillé au préalable, et nous continuons à y travailler, y compris dans sa redéfinition. Je prends évidemment toutes les leçons et tous les conseils de manière très positive et constructive.

Nous n'avons pas attendu tout le monde pour mobiliser les moyens de la Ville, que ce soit au niveau des clubs de prévention, des agents de la DPP ou des correspondants de nuit. Nous travaillons actuellement avec les correspondants de nuit sur un nouveau redéploiement en fonction des secteurs, des jours, des saisons, sur de nouveaux quartiers dans l'arrondissement et notamment sur le quartier de la porte d'Orléans pour qu'ils concentrent leurs actions sur la sortie des collèges Villon et Giacometti.

Par ailleurs, puisque vous discutez avec beaucoup de personnes et que nous sommes très au fait des situations que vivent un certain nombre d'habitants, je vous invite à discuter avec la Commissaire sur

l'intérêt ou pas d'un GLTD sur l'arrondissement : elle trouve que cela est plutôt intéressant à étudier.

Le vœu demande aujourd'hui d'étudier les périmètres d'intervention que pourraient recouvrir un GLTD en partenariat avec le Procureur de la République, ses services, le commissariat et la Préfecture de police.

Je remercie Madame BLAUDEL de comparer les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements avec la Seine-Saint-Denis car ce sont des arrondissements qui ont bénéficié d'un GLTD. Le 13^{ème} arrondissement bénéficiera d'un GLTD. Un GLTD est de durée bien déterminée, avec pour but bien évidemment d'en sortir. Il a pour but de donner un cadre à tous les acteurs pour concentrer toutes les interventions de la police, légèrement renforcées et concentrées, pour échanger les informations entre les bailleurs, le Procureur de la République, le Commissaire et l'Education Nationale, dans des temps donnés, sur des périmètres déterminés.

Nous amorçons la demande : nous en avons discuté avec les services du Procureur de la République et la Commissaire. Un certain nombre de quartiers ne sont pas comparables avec la Seine-Saint-Denis : je pense qu'il ne faut pas comparer les quartiers en Politique de la Ville, entre les pauvres et les plus pauvres, les quartiers en insécurité avec ceux encore plus affectés. Il ne s'agit pas du tout de ma façon de fonctionner. La logique est de mobiliser tous les acteurs possibles, pour les quartiers et les habitants du 14^{ème} arrondissement qui en ont besoin.

Laissons le temps au temps. Six mois après les élections, un travail est déjà lancé avec Madame BROUSSE pour la réécriture et la refonte des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement. Bien sûr, la prévention reste la meilleure des priorités pour notre majorité. Toutefois, il est bon pour l'arrondissement de se doter de tous les outils existants offerts par le Procureur de la République et la Préfecture de police.

D'un commun accord, quelques lieux pourraient rentrer dans ce dispositif : une partie de la porte d'Orléans, une partie de la porte de Vanves, une partie de la rue de l'Ouest et de la rue de Gergovie. Nous ne souhaitons pas stigmatiser les quartiers cités ou seulement le mettre par écrit au travers d'un vœu. Il s'agit de quartiers nécessitant une action plus coordonnée, plus importante et plus forte selon l'avis de tout le monde.

Ce GLTD vient en complément d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous n'en sommes pas au stade de la ZSP : l'objectif est bien évidemment de ne pas y arriver.

Je vous propose de passer au vote. Nous l'adresserons à la Préfecture de police et au Procureur de la République.

V14 2014 22

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

***Vœu proposé par Carine PETIT, Cédric GRUNENWALD
et les élus-e-s des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés
et communiste - front de gauche
relatif aux groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD)***

Considérant que la sécurité des biens et des personnes est un droit universellement reconnu

Considérant que pendant de nombreuses années Paris et le 14^e arrondissement ont perdu des forces de police et de gendarmerie pourtant essentielles à la tranquillité publique au profit des départements périphériques.

Considérant que le non remplacement systématique de nombreux fonctionnaires de police a pu entraîner un manque de réactivité des services.

Considérant le rôle essentiel de la police nationale

Considérant l'évolution des formes de délinquance qui nécessitent des réponses appropriées pour les traiter : prévention bien sûr mais également répression quand elle est nécessaire.

Considérant qu'il est du devoir des autorités publiques de répondre aux sollicitations de leurs concitoyens

Considérant cependant que d'autres formes d'actions peuvent être mises en oeuvre dans notre arrondissement

Considérant que les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) dont la structure souple varie selon les enjeux qui la motivent peuvent être une solution.

Considérant que dans le 14e, certains ilots sont particulièrement sensibles et identifiés par le Commissariat du 14e, la Mairie d'arrondissement, les bailleurs, les services municipaux, les associations de quartier, l'éducation nationale etc

Considérant que le GLTD est un lieu d'échange privilégié sur la vie d'un quartier et qu'il se voit assigner des missions variables suivant la situation concernée.

Considérant que le GLTD est instauré dans un but d'action publique afin de parvenir à une meilleure visibilité et une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police sur le terrain

Considérant que les GLTD ont montré leur efficacité dans les arrondissements où ils ont été mis en oeuvre

Sur proposition de Carine petit, Cédric Grunenwald, et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparenté, le Conseil d'arrondissement du 14e demande que le Procureur de la République et le Préfet étudient un GLTD dans le 14e arrondissement.

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 18 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 10 (EELV-UMP-UDI)

Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme Carrère-Gée)

V14 2014 23 Vœu relatif à la préservation de la vitalité des commerces de l'arrondissement et notamment de la rue de l'Ouest. Déposé par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe "UMP et apparentés"

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame DAUCHEZ sur un vœu concernant la vitalité et la préservation des commerces de l'arrondissement.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Préalablement à mon vœu, j'aurais aimé demander au Conseil d'arrondissement la possibilité de faire remonter le vœu de Madame MERCHADOU, car finalement nous poursuivons le même sujet. Merci.

Considérant que la Maire de Paris s'est engagée à renforcer le développement économique et l'emploi notamment à travers des actions ciblées sur le commerce et l'artisanat ;

Considérant que la direction du développement économique et de l'emploi doit veiller à préserver la diversité et la vitalité des commerces de proximité ;

Considérant qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre les objectifs de l'exécutif municipal, les services municipaux compétents, et la gestion des baux commerciaux pratiquée par les bailleurs

sociaux dont la Ville de Paris est l'actionnaire principal ;

Considérant que les articles R145-6 et R145-7 du Code du Commerce imposent aux bailleurs de prendre en compte, pour déterminer la valeur locative des locaux commerciaux considérés servant de base à la fixation du loyer, d'une part des facteurs locaux de commercialité comme l'importance du lieu d'implantation du commerce ou la diversité des activités dans le voisinage ; d'autre part, le prix couramment pratiqué dans le voisinage ;

Considérant que certaines rues commerçantes du 14^e arrondissement, dont la rue de l'Ouest est l'exemple le plus frappant, souffrent aujourd'hui d'une dégradation avérée des facteurs locaux de commercialité, se traduisant par les fermetures de plus en plus nombreuses d'établissements ;

Considérant que le niveau de loyers pratiqués par les bailleurs sociaux dans ces rues peut être, dans certains cas, équivalent au niveau de loyers pratiqué dans des rues moins affectées commercialement, et même parfois supérieur au niveau de loyers négocié avec des bailleurs privés ;

Considérant que, à titre d'exemple, les commerçants de la rue de l'Ouest sont confrontés à une réduction importante de leur activité depuis 2009 qui atteint, pour certains, près de 40% de leur chiffre d'affaires ; qu'ils ont tenté à de nombreuses reprises de sensibiliser, sans succès, tant la direction du développement économique et de l'emploi que leurs interlocuteurs au sein de la RIVP sur la nécessité de prendre en compte ces difficultés lors du renouvellement ou de la révision des loyers ;

Sur proposition de moi-même, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du « groupe UMP et apparentés », nous émettons le vœu que l'exécutif :

- réaffirme son rôle d'acteur essentiel dans le soutien aux commerces locaux et mette en œuvre, en pleine concertation avec eux, les moyens de redynamiser concrètement les secteurs concernés ;

- intervienne auprès des bailleurs sociaux - et notamment de la RIVP - pour que les révisions de loyers ou les renouvellements des baux des commerçants implantés dans les secteurs en question puissent se faire dans des conditions qui ne mettent pas en danger la pérennité de leur exploitation.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Madame MERCHADOU, nous examinerons votre vœu à la suite. Monsieur MOURIN.

M. MOURIN

Madame DAUCHEZ, chers collègues du groupe UMP, la préservation de nos commerces de proximité est l'une des préoccupations les plus fortes que je porte au titre de ma délégation de la majorité municipale. Je considère que réfléchir aux outils d'intervention auprès de nos commerçants pour leur faciliter la vie et les épauler dans les difficultés qu'ils peuvent traverser est mener une action sociale auprès d'un public dont nous ignorons trop souvent la réalité des difficultés des conditions de vie et de travail. C'est agir pour la qualité de vie dans notre arrondissement, participer à son aménagement et préserver un maillon essentiel de la cohésion sociale dans nos quartiers.

Très rapidement, dès ma prise de fonctions en avril dernier j'ai été amené à me mobiliser sur une préoccupation quotidienne pour nombre de commerçants : leur loyer, comme vous l'avez largement évoqué dans votre vœu.

De même assez parallèle à ce qui s'est passé en matière de logements, nous avons assisté ces dernières années, dans le 14^{ème} arrondissement en particulier, à un renchérissement des loyers des baux commerciaux acquittés par les commerçants du 14^{ème}. Comme vous le savez, les loyers des baux commerciaux sont fixés dans les contrats de bail, puis révisés tous les trois ans ou lors du renouvellement du bail selon le plafond indiciaire prévu dans le contrat.

Toutefois le problème est cette révision peut être déplafonnée lors d'une modification nette des facteurs locaux de commercialité, donc de la valeur locative des locaux.

Par facteurs locaux de commercialité, il faut comprendre l'accroissement du nombre d'habitants, l'évolution positive ou en tout cas estimée comme telle de leur revenu moyen, la création d'une station de transport en commun à proximité du commerce ou l'embellissement d'une rue. Ces règles s'appliquent aux parcs privés, mais aussi aux parcs publics gérés par les bailleurs sociaux.

Je le dis très clairement en réponse à votre vœu : les hausses de loyers proposés par certains bailleurs sociaux ont été des plus inacceptables pour ne pas dire intolérables. Inacceptables car complètement déconnectés de la réalité de ce que vivent nos commerçants, particulièrement ceux de la rue de l'Ouest que vous citez. J'ai aussi mémoire de ce libraire boulevard Brune à proximité du tramway, exemple le plus frappant du problème depuis le début de notre mandature. Il avait connu une augmentation de loyer de 260 % car il était à proximité de cet équipement. J'ai saisi l'adjointe au Maire à son sujet. Il avait déjà connu une augmentation une fois le tramway terminé. Tous les trois ans, le loyer peut augmenter mais là on lui proposait cette augmentation qui ne correspondait pas du tout à l'augmentation de son chiffre d'affaires.

Par ailleurs, concernant la question des facteurs locaux de commercialité - je rejoins ici les dossiers que j'ai consultés de la rue de l'Ouest - nous pouvons être choqués, et vous l'avez évoqué du reste évoqué, de voir figurer dans les arguments motivants des augmentations de loyer des comparaisons entre la rue de l'Ouest et la rue Daguerre ou la rue Raymond Losserand, ce qui n'a strictement aucun sens. Nous parlons parfois des aménagements faits sur la rue Losserand pour justifier la hausse des loyers sur la rue de l'Ouest alors que c'est l'inverse : l'attractivité de cette rue a aggravé celle de l'autre.

Pour en revenir plus spécifiquement à votre vœu, nous avons quelques points de désaccord. Je fais la différence avec le vœu suivant avec lequel j'ai moins de points de désaccord.

Concernant votre vœu, j'ai constaté à sa lecture et me suis félicité du fait qu'il était assez largement inspiré du vœu qui avait été voté - Madame Olivia POLSKY l'a cité - en juillet dernier au Conseil de Paris. Il avait été proposé par le groupe des RG à ma demande puisque je parlais de ce qui se passait rue de l'Ouest. Ce vœu insistait sur la nécessité de réviser les loyers des baux commerciaux, et surtout la manière dont ils étaient calculés par les bailleurs sociaux.

La deuxième remarque que je peux faire sur votre vœu est que vous m'invitez à me saisir de ce sujet puisque vous sollicitez l'exécutif. Je peux vous rassurer : cela a déjà été fait. Des courriers de sollicitations ont été adressés auprès des bailleurs. Des sollicitations ont été faites auprès de l'Adjointe au Maire de Paris qui a pu également les relayer auprès des bailleurs. Nous avons pu avoir gain de cause dans certaines situations. J'avais cité le Boulevard Brune qui n'a pas connu d'augmentation de loyer malgré les 250 % demandés : nous avons obtenu gain de cause. Dans les cas de la rue de l'Ouest, j'ai eu des réponses qui ne sont arrivées que cette semaine de sollicitations que j'avais faites avant l'été. Elles m'ont indiquées que les évolutions étaient plutôt positives, même si un certain nombre de commerçants avaient engagé des procédures juridiques : c'est à l'issue de ces procédures qu'un loyer a été fixé et accepté. Cette acceptation est toutefois loin d'être le cas de tout le monde.

Je vais vous proposer de ne pas retenir votre vœu pour la raison principale suivante : je trouve qu'il ne va pas assez loin. Vous indiquez qu'il y a quelques améliorations à faire dans la manière dont on calcule les loyers. Pour ma part, je considère que ce n'est tout simplement plus le rôle des bailleurs sociaux de s'occuper de ces sujets. Je pense qu'il serait important de transférer l'ensemble du patrimoine commercial des bailleurs sociaux à une société capable de gérer ce patrimoine et suffisamment outillée pour ce faire.

J'en ai fait la demande auprès de Madame POLSKY. J'ai pu apprécier un courrier de Madame Anne HIDALGO à Monsieur Pascal CHERKI, qui lui avait aussi fait part de son inquiétude sur la situation commerciale de la rue de l'Ouest. Madame HIDALGO indique dans sa réponse qu'elle travaille à la possibilité de transférer tout ce patrimoine à un opérateur spécifique qui serait plus outillé pour regarder cas par cas comment fixer les loyers. Comme vous l'avez dit, nous sommes d'accord : ces loyers ne sont pas fixés dans de bonnes conditions. Pour ces raisons, il faut aller au-delà de votre vœu. Ce qu'il préconise a déjà été engagé. Pour cela, votre vœu peut être retiré.

Mme POLSKI

Il faut rajouter que depuis peu, grâce à la loi PINEL, la hausse des loyers commerciaux est plafonnée à 10%.

Mme PETIT

Tout à fait. Madame DAUCHEZ

Mme DAUCHEZ

Merci. Je voudrais revenir sur les deux points que vous avez mentionnés. Vous ne répondez pas complètement à ma question car certains commerçants de la rue de l'Ouest sont encore en situation difficile malgré les différents échanges qui ont eu lieu avec la RIVP. Je pense donc que mon vœu est toujours d'actualité.

J'ai l'impression que vous mentionnez la possibilité d'utiliser ce que l'on appelle les contrats de revitalisation qui sont prévus par la loi Pinel. Ai-je bien compris ? Je ne parle pas du déplafonnement possible dès lors qu'il y a embellissement de quartier, re-plafonné par la loi Pinel à 10 %. Je parle des contrats de revitalisation qui sont prévus par la même loi Pinel et qui permettent effectivement à une municipalité de transférer des actifs dans une structure particulière et qui est le mécanisme que vous avez décrit.

M. MOURIN

Non, pas tout à fait. Ce dont vous parlez est ce dont nous parlerons ensuite sur le second vœu.

Mme DAUCHEZ

Cela signifie que le cadre technique n'est pas tout à fait défini. Je suis prête à amender mon vœu de manière à effectivement aller plus loin comme vous le proposez : je suis complètement d'accord. Cependant je pense que mon vœu reste d'actualité dans sa forme principale, ne serait-ce que pour les délais. Il s'agit pour les commerçants d'un enjeu de demain qui va au-delà des délais induits par les mécanismes que vous proposez.

Mme PETIT

Merci. Monsieur MOURIN.

M. MOURIN

Je vous propose de ne pas voter votre vœu car vous me demandez de faire ce que je suis déjà en train d'accomplir et que je dois continuer. J'irais même plus loin : certains commerçants ont déjà dû fermer rue de l'Ouest malgré nos interventions. Nous sommes tout à fait conscients du problème que vous évoquez.

Toutefois, je voudrais réagir à une sollicitation que vous faites, et que j'ai oublié d'évoquer avec vous. Madame la Maire pourrait en parler plus longuement : un travail au niveau de la revitalisation de la rue de l'Ouest doit être fait afin de savoir comment, au-delà de la problématique des loyers, nous devons nous intéresser à la façon dont les commerçants vont pouvoir gagner de la clientèle, en rendant cette rue plus attractive, avec des facteurs de commercialité plus forts. Nous devons fournir un travail plus global.

Nous avons déjà répondu à ce dossier en juillet, et nous avons déjà voté au Conseil de Paris. Je veux bien réaffirmer au procès-verbal que nous nous en occuperons, mais votre vœu n'apporte rien de plus à ce que nous avons déjà voté et ne va pas aussi loin que ce que j'aurais voulu.

Mme PETIT

Sur la rue de l'Ouest, nous sommes en discussion avec la RIVP. Une nouvelle rencontre est à organiser au mois de novembre comme je m'y suis engagée avec Monsieur MOURIN. Nous sommes allés les voir à la rentrée avec les commerçants de la rue de l'Ouest et de la RIVP pour discuter des loyers. La RIVP bloquent bêtement des relocations de locaux commerciaux alors que des sociétés sont intéressées par la location pour y implanter des bureaux. Ces locations feraient de l'activité et des salariés dans le quartier qui pourraient consommer dans les commerces du quartier.

Nous avons également un projet associatif ou semi-privé sur la petite place Marie-Solange Baudin qui serait l'occasion de retravailler sur la requalification de l'espace public.

Nous avons également dit aux commerçants de la rue de l'Ouest que nous les associerons en 2015 au travail de requalification de la voirie et des espaces verts : nous l'avons inscrit au budget de l'année 2015. Ce point a déjà été débattu et voté au Conseil de Paris par l'ensemble des groupes politiques. Nous faisons ces démarches auprès de la RIVP : elles sont bien relayées par l'Hôtel de Ville et Madame Olivia POLSKY. Nous voulions vous apporter ces éléments de réponses et vous proposer de retirer votre vœu. Je vous tiendrai informés très régulièrement sur les suites des réponses des bailleurs aux commerçants et du traitement de l'approche du quartier. Nous appellerons autrement à voter contre.

Mme DAUCHEZ

Je maintiens mon vœu, non parce que je remets en cause le travail accompli par Monsieur MOURIN mais parce qu'il reste des cas non réglés malgré les nombreux échanges avec la RIVP. Je pense qu'il faut maintenir ce vœu, ne serait-ce que pour soutenir les efforts à fournir en ce sens. Merci.

Mme PETIT

Nous vous tiendrons au courant des démarches entreprises. Nous passons au vote.

Vœu V14 2014 23

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

relatif à la préservation de la vitalité des commerces de l'arrondissement, et notamment de la rue de l'Ouest.

Déposé par Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe « UMP et apparentés »

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant que la Maire de Paris s'est engagée à renforcer le développement économique et l'emploi notamment à travers des actions ciblées sur le commerce et l'artisanat,

Considérant que la direction du développement économique et de l'emploi doit veiller à préserver la diversité et la vitalité des commerces de proximité,

Considérant qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre les objectifs de l'exécutif municipal, les services municipaux compétents, et la gestion des baux commerciaux pratiquée par les bailleurs sociaux dont la Ville de Paris est l'actionnaire principal,

Considérant que les articles R145-6 et R145-7 du Code du Commerce imposent aux bailleurs de prendre en compte, pour déterminer la valeur locative des locaux commerciaux considérés servant de base à la fixation du loyer, d'une part des facteurs locaux de commercialité comme l'importance du lieu d'implantation du commerce ou la diversité des activités dans le voisinage ; d'autre part, le prix couramment pratiqué dans le voisinage,

Considérant que certaines rues commerçantes du 14^e arrondissement, dont la rue de l'Ouest est l'exemple le plus frappant, souffrent aujourd'hui d'une dégradation avérée des facteurs locaux de commercialité, se traduisant par les fermetures de plus en plus nombreuses d'établissements,

Considérant que le niveau de loyers pratiqués par les bailleurs sociaux dans ces rues peut être, dans certains cas, équivalent au niveau de loyers pratiqué dans des rues moins affectées commercialement, et même parfois supérieur au niveau de loyers négocié avec des bailleurs privés,

Considérant que, à titre d'exemple, les commerçants de la rue de l'Ouest sont confrontés à une réduction importante de leur activité depuis 2009 qui atteint, pour certains, près de 40% de leur chiffre d'affaires ; qu'ils ont tenté à de nombreuses reprises de sensibiliser, sans succès, tant la direction du développement économique et de l'emploi que leurs interlocuteurs au sein de la RIVP sur la nécessité de prendre en compte ces difficultés lors du renouvellement ou de la révision des loyers.

Sur proposition de Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du « groupe UMP et apparentés », émet le vœu que l'exécutif :

- Réaffirme son rôle d'acteur essentiel dans le soutien aux commerces locaux et mette en œuvre, en pleine concertation avec eux, les moyens de redynamiser concrètement les secteurs concernés.

- Intervienne auprès des bailleurs sociaux - et notamment de la RIVP - pour que les révisions de loyers ou les renouvellements des baux des commerçants implantés dans les secteurs en question puissent se faire dans des conditions qui ne mettent pas en danger la pérennité de leur exploitation.

Considérant que, à titre d'exemple, les commerçants de la rue de l'Ouest sont confrontés à une réduction importante de leur activité depuis 2009 qui atteint, pour certains, près de 40% de leur chiffre d'affaires ; qu'ils ont tenté à de nombreuses reprises de sensibiliser, sans succès, tant la direction du développement économique et de l'emploi que leurs interlocuteurs au sein de la RIVP sur la nécessité de prendre en compte ces difficultés lors du renouvellement ou de la révision des loyers.

Sur proposition de Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du « groupe UMP et apparentés », émet le vœu que l'exécutif :

- Réaffirme son rôle d'acteur essentiel dans le soutien aux commerces locaux et mette en œuvre, en pleine concertation avec eux, les moyens de redynamiser concrètement les secteurs concernés.

- Intervienne auprès des bailleurs sociaux - et notamment de la RIVP - pour que les révisions de loyers ou les renouvellements des baux des commerçants implantés dans les secteurs en question puissent se faire dans des conditions qui ne mettent pas en danger la pérennité de leur exploitation.

DELIBERE

Après discussion le vœu est **rejeté**

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 6 UMP-UDI

Contre : 22(majorité) dont 6 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 1 Mme Carrère-Gée

V14 2014 25 Vœu déposé par Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI Modem et Eric AZIERE, Conseiller de Paris. Relatif à l'extension du 14^e arrondissement de l'opération VITAL-QUARTIER en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité.

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame MERCHADOU.

Mme MERCHADOU

Merci Madame la Maire, mes chers collègues.

Considérant que l'attractivité et la dynamique d'un territoire sont liées à une activité économique reposant sur le maintien de commerces de proximité diversifiés, participant ainsi à la cohésion

sociale, à la sécurité des habitants et à la création de richesses et d'emplois ;

Considérant que la plupart des quartiers de l'arrondissement présentent un tissu commercial dégradé et singulièrement ceux de la rue de l'Ouest, de la rue Raymond Losserand, de la rue de la Tombe Issoire de la rue d'Alésia ou l'Avenue du Général-Leclerc entre Alésia et la Porte d'Orléans, entraînant la désaffectation des chalandes et partant, la paupérisation de ces quartiers ;

Considérant, en outre, que les commerces traditionnels disparaissent au profit d'une mono activité (salons de massages, ongleries, cigarettes électroniques, achat et vente d'or...) préjudiciable à l'authenticité, à l'esprit et à l'attractivité des villages du 14^{ème} arrondissement, auxquels nous sommes tous attachés ;

Considérant que la Ville de Paris met en œuvre, par l'intermédiaire de la SEMAEST, l'opération VITAL QUARTIER depuis 2004, que cette opération vient d'être renouvelée jusqu'en 2021 avec des dotations de 57,5 millions d'euros puis de 34 millions d'euros ;

Considérant que l'opération VITAL QUARTIER qui consiste à préempter et à mettre en location pure, sans pas de porte, des commerces dans des secteurs prédéfinis pour lutter contre la mono activité en faveur de commerçants de proximité, connaît des résultats appréciables dans les arrondissements où elle a été expérimentée ;

Considérant qu'un des objectifs de l'opération VITAL QUARTIER consiste à installer des commerçants de proximité à des loyers compatibles avec leur activité ;

Considérant que de nombreux commerces ont dû baisser les rideaux en raison d'augmentations inconsidérées de loyers (rue de l'Ouest, rue Raymond Losserand par exemple) ;

Considérant que l'opération VITAL QUARTIER est complémentaire du dispositif « Politique de la Ville » dont le maintien a été demandé et obtenu pour des quartiers de notre arrondissement ;

Sur proposition d'Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris, et de moi-même, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- la Maire de Paris prononce l'extension au 14^{ème} arrondissement de la mission VITAL QUARTIER ;
- qu'une instance de concertation à gouvernance élargie soit réunie incessamment afin de faire un constat précis de la situation, de proposer les secteurs d'activité et les quartiers à prioriser ;
- que les commerçants des quartiers soient étroitement associés à l'opération, notamment en ce qui concerne les formations ;
- que la vocation historique, culturelle et populaire soit au cœur d'une nouvelle dynamique économique pour le 14^{ème} arrondissement.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci Madame MERCHADOU. Monsieur MOURIN, pour vous répondre.

M. MOURIN

Madame MARCHADOU, chers collègues du groupe UDI, je me réjouis très sincèrement de votre vœu qui traduit un attachement, que je savais partager, à la situation de nos commerces. Il s'inscrit aussi sur la base d'un constat et d'un ressenti dont je partage beaucoup de points.

En effet, certains types de sont beaucoup développés ces dernières années dans notre arrondissement, comme les salons de massages pour citer l'exemple que vous mentionnez dans votre vœu. En effet, ces commerces peuvent faire prendre, dans certaines rues, le risque d'une mono-activité et affecter l'attractivité commerciale de ces rues.

J'apprécie aussi que votre vœu ne soit pas seulement une déclaration mais essaie aussi de faire des propositions. En l'occurrence, je me félicite que vous fassiez la promotion d'un dispositif mise en place par la majorité municipale : le dispositif VITAL QUARTIER initié en 2004, dont chacun peut juger du bilan positif partout où il a été lancé. Vous le rappelez dans votre vœu : cette opération menée par la SEMAEST consiste à maintenir et favoriser le commerce de proximité dans les quartiers touchés par la mono-activité et par la disparition du commerce. Dans le cadre de cette mission, la SEMAEST s'est vu déléguer les droits de préemption urbain de la ville afin d'acquérir les murs de locaux commerciaux dans onze secteurs prédéfinis. A terme, l'opération prévoit que la SEMAEST vende ces locaux commerciaux à leurs occupants dans des conditions favorables que vous avez explicitées.

Néanmoins, je vous demanderai de retirer votre vœu pour deux raisons : je ne désespère pas de vous convaincre. Votre vœu a un problème de délai. Nous allons recevoir dans les prochaines semaines la mise à jour de la BDCOM, la base de données au travers de laquelle nous avons des données précises concrètes chiffrées sur la réalité des commerces de l'arrondissement. Elle nous permettra de voir comment ont évolué zone par zone, quartier par quartier, les commerces dans Paris et dans notre arrondissement. A ce stade, nous ne disposons pas d'aucun élément consolidés - au-delà de notre ressenti dont je reconnais qu'il est partagé - suffisamment précis pour mesurer le nombre de fermetures, le nombre de locaux vacants, la typologie des nouvelles ouvertures de commerce à l'échelle de l'arrondissement mais surtout de nos quartiers.

En d'autres termes, chaque Conseil d'arrondissement aujourd'hui pourrait adopter un vœu pour solliciter un classement de VITAL QUARTIER sans même être en mesure de caractériser la situation commerciale de cet arrondissement et de la confronter à celle des autres quartiers parisiens. Je crois qu'il n'est pas responsable de nous engager dans cette voie, sachant que l'étude ne paraîtra que dans quelques semaines.

Un considérant majeur me semble quelques peu discutable : il s'agit de celui selon lequel, je vous cite, « la plupart des quartiers commerciaux présenteraient un tissu commercial dégradé. » Vous évoquez ensuite plusieurs rues comme la rue Raymond Losserand ou l'avenue du General Leclerc. Je ne partage de nouveau pas votre point de vue pour deux raisons.

La première raison, au-delà du constat que je trouve un peu excessif et alarmiste, est que la rue Raymond Losserand et l'avenue du General Leclerc sont, à mon sens, particulièrement dynamiques. Elles ont un commerce diversifié dont on ne peut pas dire que la situation commerciale est dégradée en tant que telle, à tel point que ces rues ont tendance à vampiriser les autres, comme nous l'avons déjà évoqué pour la rue de l'Ouest. Nous pouvons nous rejoindre sur le constat que vous faites de cette rue.

La seconde raison est que vous sous-entendez, à travers ce « considérant » un périmètre extrêmement large, ce qui veut dire qu'une grande partie du 14^{ème} arrondissement devrait être éligible. Or, le principe même de VITAL QUARTIER, pour qu'il soit efficace, est d'être concentré dans son périmètre géographique.

Néanmoins, à défaut de soutenir votre vœu, nous sommes d'accord sur les autres « considérant. » Votre considération me paraît légitime : en réponse, je prendrai devant vous deux engagements.

Le premier engagement est d'associer les commerçants à notre réflexion, comme vous m'y invitez dans votre vœu, en les informant des conclusions que nous pourrions tirer de la publication de la BDCOM. Je réunirai pour cela au premier trimestre 2015 l'observatoire du commerce qui avait été créé par mon prédécesseur : il s'agit de l'outil de concertation des commerçants que vous réclamiez. Il donne la possibilité aux membres de l'opposition et de la majorité de siéger, ce qui permet d'avoir un travail collectif sur ces sujets.

Le second engagement que je prends devant vous est de positionner l'opportunité du zonage d'un ou plusieurs périmètres du 14^{ème} arrondissement en opération VITAL QUARTIER au cœur de mes priorités d'action sur le secteur commerce de ma délégation, dès lors que BDCOM viendrait à confirmer qu'elle est nécessaire, ce dont, sincèrement, je ne doute pas.

J'ai d'ailleurs formulé auprès de Madame HIDALGO et d'Olivia POLSKY la grande vigilance que devra être la nôtre, une fois cette publication réalisée sur la nouvelle cartographie de VITAL QUARTIER. Je ne manquerai pas alors de solliciter l'exécutif municipal en ce sens et me réjouis par avance de pouvoir compter sur un soutien que je sens unanime.

En espérant vous avoir rassurée et convaincue, je vous invite à retirer votre vœu. Je serai sinon contraint d'appeler à son rejet.

Mme PETIT

Merci Monsieur MOURIN pour cette réponse complète. J'ajoute que nous nous saisirons durant l'année de l'outil de modification du PLU. Cette question a été abordée à la première réunion publique mercredi dernier sur la redéfinition des zones protégées à inscrire au titre de la modification du PLU.

Madame MERCHADOU, acceptez-vous la proposition très honnête et construite de Cyril MOURIN ?

Mme MERCHADOU

Je voudrais seulement faire remarquer que le plan VITAL QUARTIER se concentre précisément sur des secteurs qui connaissent une mono-activité très importante et sur la disparition de commerces. Peut-être que votre étude, que j'attends avec impatience, le montrera : j'ai remarqué, en me promenant dans l'arrondissement dans le cadre de « une semaine, un quartier » que des pans entiers de cet arrondissement ont perdu leur authenticité, leur commerce qui font tout le caractère du 14^{ème} arrondissement. Je pensais que le plan VITAL QUARTIER pouvait être le cinquième secteur de VITAL 2 qui se poursuit jusqu'en 2021. Ce plan est intéressant car il s'agit d'une avance d'argent, de crédit, à la SEMAEST qui *in fine* vendra les commerces pour récupérer cette avance : cela permet vraiment de retrouver l'esprit des villages qui commencent vraiment à dépérir dans cet arrondissement. Voilà pourquoi je souhaitais maintenir ce vœu.

Mme PETIT

Madame POLSKI.

Mme POLSKI

Je tiens à me féliciter de l'attachement profond de l'opposition aux actions de la Ville de Paris depuis des années sur la question de la préservation des commerces de proximité via l'action des VITAL QUARTIER. Je vous remercie : cela prouve que vous n'êtes pas sectaire. Je pense que c'est important de pouvoir le saluer. Encore une fois, merci à vous.

Il faut savoir exactement de quoi nous parlons : je souhaite donc préciser certains points. L'action de la SEMAEST est née dans le 11^{ème} arrondissement pour lutter contre la mono-activité, avec des quartiers entiers de grossistes. Elle a élargi son activité progressivement à la question des « déserts commerciaux » : des rues entières dans Paris sans commerce. Le gros travail mené jusqu'à présent est de réimplanter dans ces secteurs du commerce de proximité, particulièrement du commerce de bouche, pour pouvoir travailler la diversité commerciale dans ces rues.

Je suis d'accord avec Monsieur MOURIN sur l'objectivation de la situation. Une vision parisienne est nécessaire. Nous avons à Paris le deuxième outil du PLU, à propos duquel j'espère que vous continuerez de nous soutenir. Il nous permettra d'avoir une protection en matière de commerce mais aussi d'artisanat. L'enjeu dans les mois qui arrivent est de retravailler, via une modification, sur les périmètres de protection des évolutions de l'arrondissement. C'est donc à Monsieur MOURIN et Madame PETIT de faire ce travail. Il faut veiller à l'articulation de ces deux dispositifs, sachant que les deux ne recouvrent pas tout à fait la même chose.

Mme PETIT

Merci pour ces précisions. Je souscris pleinement aux réponses apportées par Monsieur MOURIN et Olivia POLSKI. Nous appelons à un vote contre ce vœu.
Nous passons au vote.

V14 2014 25

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI Modem et Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris

Relatif à l'extension au 14^e Arrondissement de l'opération VITAL-QUARTIER en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité,

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant que l'attractivité et la dynamique d'un territoire sont liées à une activité économique reposant sur le maintien de commerces de proximité diversifiés, participant ainsi à la cohésion sociale, à la sécurité des habitants et à la création de richesses et d'emplois ;

Considérant que la plupart des quartiers de l'Arrondissement présentent un tissu commercial dégradé et singulièrement ceux de la Rue de l'Ouest, de la Rue Raymond Losserand, de la Rue de la Tombe Issoire de la Rue d'Alésia ou l'Avenue du Général-Leclerc entre Alésia et la Porte d'Orléans, entraînant la désaffection des chalands et partant, la paupérisation de ces quartiers ;

Considérant, en outre, que les commerces traditionnels disparaissent au profit d'une mono activité (salons de massages, ongleries, cigarettes électroniques, achat et vente d'or ..) préjudiciable à l'authenticité, à l'esprit et à l'attractivité des villages du 14^e, auxquels nous sommes tous attachés ;

Considérant que la Ville de Paris met en œuvre, par l'intermédiaire de la SEMAEST, l'opération VITAL QUARTIER depuis 2004, que cette opération vient d'être renouvelée jusqu'en 2021 avec des dotations de 57,5 millions d'€ puis de 34 millions d'€ ;

Considérant que l'opération VITAL QUARTIER qui consiste à préempter et à mettre en location pure, sans pas de porte, des commerces dans des secteurs prédéfinis pour lutter contre la mono activité en faveur de commerçants de proximité, connaît des résultats appréciables dans les arrondissements où elle a été expérimentée ;

Considérant qu'un des objectifs de l'opération VITAL QUARTIER consiste à installer des commerçants de proximité à des loyers compatibles avec leur activité ;

Considérant que de nombreux commerces ont dû baisser les rideaux en raison d'augmentations inconsidérées de loyers (Rue de l'Ouest, rue Raymond Losserand par exemple) ;

Considérant que l'opération VITAL QUARTIER est complémentaire du dispositif « Politique de la Ville » dont le maintien a été demandé pour des quartiers de notre Arrondissement ;

Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI Modem et Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris, émettent le vœu que :

- La Maire de Paris prononce l'extension au 14^e Arrondissement de la mission VITAL QUARTIER ;*
- Qu'une instance de concertation à gouvernance élargie soit réunie incessamment afin de faire un constat précis de la situation, de proposer les secteurs d'activité et les quartiers à prioriser ;*
- Que les commerçants des quartiers soient étroitement associés à l'opération, notamment en ce qui concerne les formations ;*
- Que la vocation historique, culturelle et populaire soit au cœur d'une nouvelle dynamique économique pour le 14^e arrondissement.*

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants : 29 dont 6 pouvoirs
Pour : 6 (UMP-UDI)
Contre : 22 (majorité municipale) dont 6 pouvoirs
Ne prennent pas part au vote : 1 Mme Carrère-Gèe

V14 2014 24 Vœu relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris. Déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et les élus du groupe UMP et apparentés.

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole pour le dernier vœu à Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci. Il s'agit d'un sujet qui, j'en suis sûre, interpelle tout le monde. Mon vœu porte sur la propreté ou plutôt la saleté des rues de Paris.

Considérant qu'une majorité de Parisiens ne se déclare pas satisfaite du niveau de la propreté à Paris ;

Considérant les déclarations du Maire honoraire de Paris peu après la fin de son mandat : « Je m'aperçois qu'il y a des choses où j'ai peut-être cédé trop vite [...] Du point du service public par exemple de la propreté » ;

Considérant que la Maire de Paris avait annoncé le 10 avril dernier la présentation prochaine d'un « plan d'action » pour améliorer la propreté des rues de Paris, sans qu'il n'ait été dévoilé à ce jour ;

Considérant que notre ville, l'une des premières destinations touristiques mondiales, n'est classée que 31^{ème} sur 40 pour le critère de la propreté selon une étude du site TripAdvisor (2012) ;

Considérant que la Ville prélève chaque année une taxe de balayage pour couvrir les dépenses de nettoyage des rues, cet impôt ayant augmenté de 600 % en 2011 pour certains ménages parisiens ;

Considérant que les postes budgétaires ne sont pas tous pourvus dans l'arrondissement, ce qui désorganise l'ensemble du service de propreté...

Mme PETIT

A Paris.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Et dans l'arrondissement. Ceci est vrai dans tous les arrondissements, ne cherchez pas. Il n'y a rien de personnel à Madame LEKIN, le constat est le même partout.

Considérant que le bilan social de la Direction de la Propreté et de l'Eau fait apparaître un taux d'absence compressible élevé (9,83 % pour 2013), trahissant un malaise des agents et une mauvaise organisation des services ;

Considérant que l'organisation du nettoyage des rues n'est pas répartie de façon optimale dans la journée ; que le remplacement des sacs des corbeilles de rues n'est pas suffisamment fréquent, ce qui incite à des dépôts sauvages ; que certaines rues commerçantes sont saturées d'emballages voire de dépôts interdits ; que le nettoyage des espaces utilisés pour les marchés alimentaires manque de réactivité ;

Considérant que le balayage des rues pourrait être plus efficace et moins pénible si les agents étaient plus largement équipés de moyens mécaniques et si le matériel était moins vétuste ; que la lutte contre les épanchements d'urine nécessite l'implantation de mobilier urbain supplémentaire et l'élargissement des horaires des sanisettes ; que l'application « Dans ma rue » ne fonctionne pas de manière optimale pour permettre une résolution rapide des anomalies en matière de propreté, nombreux sont les Parisiens se plaignant de l'avoir utilisée sans résultat ;

Sur proposition des élus du groupe UMP, nous émettons le vœu :

- que des brigades vertes soient créées, afin de permettre aux différents Maires d'arrondissement de disposer de véritables prérogatives en matière de propreté ;
- qu'à cette fin, les directions locales de la propreté soient déléguées aux arrondissements ;
- que la Maire de Paris présente au plus vite son plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris, comprenant nécessairement :
 - l'affectation d'agents à tous les postes budgétaires créés au sein des divisions locales de propreté ;
 - un volet pour lutter contre l'absentéisme compressible par une meilleure prise en compte de la pénibilité ;
 - une meilleure répartition des opérations de nettoyage dans la journée pour garantir un état constant de propreté ;
 - l'augmentation du nombre de corbeilles dans les rues et une fréquence plus élevée de renouvellement de leurs sacs, et un effort spécifique dans les rues commerçantes pour empêcher les dépôts sauvages de cartons notamment ;
 - le recours plus systématique à la mécanisation du nettoyage des rues : aspirateurs électriques de déchets, etc ;
 - l'augmentation du nombre de sanisettes dans les quartiers où les épanchements d'urines sont fréquents et l'élargissement des horaires d'ouverture des sanisettes dans les quartiers qui le nécessitent.

Madame la Maire, il s'agit de rendre Paris plus propre. Il y a du travail.

Mme LEKIN

Pas plus qu'ailleurs. Madame la Maire, puis-je répondre ?

Mme PETIT

Mme KOSCIUSKO-MORIZET, vous n'avez pas terminé une partie de votre vœu.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nos deux préoccupations majeures sont la création de Brigades vertes, et la délégation de pouvoir aux maires d'arrondissement. Le vœu comporte une série de propositions plus concrètes mais qui sont aussi utiles.

Mme PETIT

Parfait. Le débat commence.

Mme LEKIN

Madame, vous semblez ne pas connaître le programme de Madame la Maire de Paris, mais vous l'avez décliné dans tout votre vœu, donc vous le connaissez très bien.

Je vais commencer par un élément que vous ne rappelez pas dans votre vœu.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme PETIT

La parole est à Madame LEKIN.

Mme LEKIN

Je commence donc par un élément que vous ne rappelez pas dans votre vœu. Il s'agit de la taxe balayage.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme LEKIN

Vous tapez un peu fort tout de même. En onze ans de 2000 à 2011, le produit de la taxe balayage n'avait augmenté que de 9 %.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme PETIT

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Madame LEKIN a la parole.

Mme LEKIN

A compter du 1^{er} janvier 2012, la tarification a été reformée afin de ne conserver qu'un seul et même tarif pour l'ensemble des voies de circulation publique, en fusionnant les catégories qui soutenaient la tarification et qui étaient définies en fonction des spécificités de chaque voie.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme PETIT

Franchement, arrêtons de nous interrompre.

Mme LEKIN

Les Champs-Élysées n'étaient pas aussi bien nettoyées que la rue de l'Ouest. Maintenant la rue de l'Ouest est égale aux Champs-Élysées.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme LEKIN

Madame, ce tarif, qui est maintenant est de 9,22 euros par mètre carré, est appliqué à tous les parisiens dans un souci de meilleure égalité. En fait, le produit de la taxe de balayage a progressé de 49 % de 2011 à 2012, ce qui est loin de 600 %.

Nous passons maintenant au texte propre de votre vœu. Nous commençons par l'affectation d'agents à tous les postes budgétaires.

(Brouhaha)

Mme PETIT

Je fais un rappel concernant le déroulé des débats. Si nous ne sommes pas capables de s'écouter, nous passons directement au vote. Soit nous nous écoutons et nous allons au bout du processus, soit nous votons, car nous avons un certain nombre de choses à rappeler sur l'action qui est entreprise.

Mme LEKIN

En ce qui concerne l'affectation des postes budgétaires, comme l'a indiqué par Monsieur Mao PENIMOU lors du Conseil de Paris de septembre, la DFE procède comme tous les ans au recrutement de ces nouveaux éboueurs tout au long de l'année. D'ici à la fin 2014, des affectations d'éboueurs en trois vagues sont programmées par la DRH. Ces éboueurs devront passer une visite médicale réglementaire et suivre une formation à l'Ecole de la Propreté préalablement à leur arrivée dans les divisions territoriales de la DPE.

289 personnels sont présents dans le 14^{ème} arrondissement. Ce chiffre varie en fonction des départs, arrivées, des départs à la retraite et des mutations sur les autres arrondissements. Le chiffre de 289 personnels est constant. Les effectifs varient suivant les divisions, en fonction d'un certain nombre de critères d'affectation comme le nombre d'habitants, les surfaces à traitées, les surfaces trottoirs, le nombre d'arbres en alignement pour les arbres stabilisés, les secteurs touristiques ou événements particulier. Il existe de plus la circonscription fonctionnelle qui complète l'action des services locaux et qui n'est pas territorialisée. Vous le saviez.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme PETIT

Nous avançons.

Mme LEKIN

Je passe au motif suivant : l'absentéisme compressible et la pénibilité. Je suis ravie de vous entendre, car je sais que vous conserverez les 35 heures et le départ à la retraite avancée à cause de la pénibilité : de cela je vous remercie.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme LEKIN

La sécurité et le bien être des agents de la ville est une priorité de la municipalité. Dans cet esprit, un accord cadre ambitieux, l'accord sante sécurité, au travail a été signé avec les organisations syndicales. Il affirme la primauté de la prévention des risques professionnels qui doit accompagner les agents dans tous les domaines d'activité. La DPE veille à respecter cet accord cadre dans son ensemble.

Il traite également des risques psycho-sociaux (RPS) et du style d'habillement des agents.

Le plan de la prévention de l'absentéisme mis en place depuis 2011 par la DPE s'articule autour de cinq axes : mieux connaître le phénomène de l'absentéisme, prendre en compte l'aspect physique des métiers de la DPE, protéger et accompagner les agents, lutter contre la banalisation de l'absence, et travailler sur la reconnaissance des agents et la valorisation des métiers. J'entends bien les Parisiens parler de la pédagogie que nous nous apprêtons à faire : ils considèrent le travail et le respectent davantage. Je trouve cela très important, car ces métiers ne se sentent pas toujours respectés. Le plan d'action a permis la baisse de la stabilisation du taux d'absentéisme des éboueurs : 13,43 % en 2011, 12,51 % en 2013.

Je souhaite évoquer la meilleure répartition des opérations. L'ensemble des voies parisiennes est nettoyé en moyenne cinq fois par semaine par balayage et lavage. Les opérations de nettoyage sont décidées de concert avec les maires d'arrondissement dans le cadre du copilotage de la propreté. Les mairies d'arrondissement peuvent désormais fixer les priorités de nettoyage, de sensibilisation et de verbalisation quartier par quartier. Mais vous savez très bien que l'organisation du nettoyage doit tenir compte des commerces, des écoles et de la circulation. Nous avons eu au conseil de quartier de Mouton-Duvernet, où vous étiez présente, une excellente question à ce sujet. Des riverains se sont plaints des livraisons, du passage des bennes : je les comprends. Je reconnais que le bruit peut être harcelant le matin, surtout lorsque les camions passent à 6h. La propreté a essayé d'améliorer le passage des bennes mais la circulation des autres véhicules est problématique à cet égard. Il appartient au Maire d'arrondissement de s'investir dans cette démarche participative.

Pour les corbeilles de rue et les dépôts sauvages, les nouvelles corbeilles seront toutes installées à la fin du premier semestre 2015, mais à nombre égal. Je vais vous raconter une anecdote : plus de corbeilles n'empêchent pas les dépôts sauvages. J'ai vu des dépôts sauvages en direct rue Rémi Dumoncel dans le 14^{ème} à un endroit particulièrement marqué par des dépôts sauvages. J'ai alerté la propreté, qui a été très vigilante, a mis un panneau moyennant amende. Le dépôt s'est fait : la propreté est venue immédiatement. Une heure après, je recevais une autre photo avec un nouveau dépôt. Nous n'avons que deux binômes d'inspecteurs de contrôle propreté dans le 14^{ème} arrondissement : j'ai demandé deux binômes supplémentaires doubler. Je pense que tous les arrondissements feront de même, car les dépôts sauvages sont un vrai problème, et ce de plus en plus. Les dépôts sauvages ne viennent pas là par miracle : c'est du ressort des Parisiens et Parisiennes.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme LEKIN

Parlons de la mécanisation du nettoyage des rues : il est déjà très mécanisé. D'autres appareils vont arriver. Les opérations se déroulent avec peu de balayage manuel. Je peux vous donner les chiffres mais nous nous coucherions à 2h du matin. Je peux vous assurer que les opérations sont très mécanisées. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas mieux faire : nous pouvons toujours et tout le temps mieux faire. Néanmoins nous avons fait beaucoup : il faut le reconnaître. Je vous enverrais les chiffres sur la mécanisation ce lendemain.

Concernant le nombre de vespasiennes et sanisettes, j'en ai demandé une pour la place Jean-Pierre Ferry. Son ouverture plus tardive est à l'étude, parce que ni la vie ni l'urine ne s'arrête à 22h.

Monsieur Mao PENINO est favorable à l'extension des horaires pour de nombreux lieux. Ces nouveaux horaires seront facilités par la mise en place de nouveaux mobiliers : je pense que vous les connaissez aussi. Nous en sommes aux études. Le contrat actuel avec Decaux prévoit trois types d'horaires : 22h, 1h ou 24h/24h, mais pas 2h. Aujourd'hui 66 sanisettes ferment à 1 h du matin contre 364 à 22h. Nous avons encore des progrès à faire mais nous allons nous y efforcer.

Mme PETIT

Madame LEKIN, allez vers votre conclusion.

Mme LEKIN

J'évoque la verbalisation. En 2013 nous avons connu une augmentation de la verbalisation proche de 8 %. La verbalisation du jet de mégots sera effective lorsque les 30.000 corbeilles équipées d'éteignoirs seront implantées car il faut donner aux usagers les moyens de jeter leurs mégots ailleurs que sur l'espace public. Ils pourraient tout de même le faire eux-mêmes.

Pour preuve que vous connaissez bien le programme : lorsque je suis allée à la réunion où tous les adjoints à la propreté ont été invités il y a quelques mois, nous parlions de brigades vertes. Les brigades vertes vont exister.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET (*hors micro, inaudible*)

Mme LEKIN

J'espère que j'ai répondu à tout votre vœu et que vous en êtes très heureuse.

Mme PETIT

Pour toutes ces raisons, nous appelons à voter contre ce vœu.

Je tiens à préciser qu'un certain nombre de questions et de débats ont eu lieu la semaine dernière au Conseil de Paris à l'initiative de la Maire du 5^{ème} arrondissement et de la Maire du 9^{ème} arrondissement. Les débats ont été constructifs. Monsieur PENINO avait apporté des précisions.

Certains maires d'arrondissement ont ainsi accepté de retirer leurs vœux au regard des réponses faites par l'exécutif. Nous ne sommes pas d'accord lorsqu'il s'agit de poser et de caricaturer ce qui est fait par la Ville de Paris. Les agents et la majorité municipale travaillent sur les questions de propreté. Nous ne disons pas que nous vivons dans une ville propre où il n'y a pas de soucis. Nous ne nions pas les difficultés, ni les saisons difficiles ou les manques de régularité dans certains passages ou l'absence de compréhension des riverains sur un certain nombre de faits. Nous faisons remonter les remarques dans le cadre des marches exploratoires « une semaine, un quartier » ou celles faites par les conseils de quartier, pour réactualiser et remettre au goût du jour le Plan local de propreté. Des choses sont faites très concrètement pour améliorer la situation. Nous réfléchissons à monter des initiatives pour sensibiliser aux dépôts sauvages ou les encombrants que nous pouvons avoir chez nous.

Nous sommes opposés à la caricature de ce que nous faisons et mis en œuvre. La Maire de Paris a pris un certain nombre d'engagements qui seront tenus et qui sont déjà en cours d'élaboration. Quelques incohérences sont présentes dans les propositions formulées. Les Maires d'arrondissement sont de toute façon associés à l'organisation du service de propreté. Je ne souhaite pas dans les années à venir me défaire de mes responsabilités sur l'Hôtel de Ville : nous avancerons très concrètement en faisant ce qui est nécessaire, en renforçant la coordination, en écoutant les conseils de quartier, les riverains, les commerçants et les habitants sur un certain nombre de sujets.

L'augmentation du nombre de corbeilles est faite à chaque fois que cela est possible. Des efforts spécifiques dans les rues commerçantes pour éviter les dépôts sauvages de carton sont faits, sachant que ces dépôts ne viennent pas forcément des commerçants. Le recours plus systématique à la mécanisation de nettoyage est bien prévu. L'effort sur la verbalisation n'est absolument pas mentionné dans ce vœu mais est rappelé dans le Parisien ce matin : nous y avons déjà pensé et il s'agit d'un engagement de campagne.

Je vous propose de passer au vote. Madame KOSCIUSKO-MORIZET si vous voulez apportez des éléments de réponses.

M. LIEBAULT

Je suis d'accord avec les propos de Madame LEKIN et Madame PETIT. Je voudrais juste ajouter une incohérence. Il est évoqué dans votre vœu la meilleure prise en compte de la pénibilité dans l'action des éboueurs et, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous prévoyez dans votre programme la diminution de 500 agents par an. Cela me semble contradictoire de baisser à la fois le nombre d'agents et de faire en sorte que cela se passe dans de meilleures conditions.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Alors cela appelle une réponse !

Mme PETIT

Je vous donne la parole, et nous passerons ensuite au vote.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je ferai une réponse très concrète. Cela prendra une minute.

Mme PETIT

Il faudra se dépêcher parce qu'il n'y aura bientôt plus de batterie dans le téléphone de la dame qui nous filme.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je parlerai de l'atelier de la rue du Château sur la propreté de la Ville de Paris. Lorsque vous parlez, avec les agents de la propreté présents, de l'absentéisme, ils vous répondent qu'ils reconnaissent ce

problème, qui est extrêmement démotivant : à force d'avoir des collègues absents, ce sont toujours les mêmes qui travaillent. Ils finissent par en avoir marre, et se laissent aussi entraîner.

Les agents disent également qu'il y a plus démotivant que l'absentéisme : l'empilement des couches administratives au-dessus d'eux, entre le chef de secteur, l'Ingénieur avec un grand « i » le sous-directeur, etc. Sept noms différents étaient égrenés, qui sont payés en fonction de la productivité des agents, alors que les agents ne le sont pas. Les agents, eux, n'ont pas de primes d'efficacité : les syndicats n'en veulent pas. Or, les chefs des agents en ont sur leur efficacité !

Pourquoi est-ce que je vous raconte cela ? Parfois, la pénibilité a trait tout simplement à l'organisation du service. En l'occurrence sur le service de propreté, procéder à un nettoyage dans toutes les couches administratives supérieures, avec parfois des salaires très élevés, permettrait d'alléger la masse salariale de l'ensemble. Nous pourrions peut-être avoir, non pas moins, mais plus d'agents sur le terrain. De plus, ils seraient davantage mobilisés. Ils le disent eux-mêmes : la multiplication des couches supérieures administratives les a complètement démobilisés.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

V 2014 24

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris.

Déposé par Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris, et les élus du groupe UMP et apparentés.

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Considérant que de très nombreux Parisiens se déclarent peu satisfaits du niveau de la propreté à Paris ;

Considérant que notre ville, l'une des premières destinations touristiques mondiales, n'est classée que 31^e sur 40 pour le critère de la propreté selon une étude du site TripAdvisor (2012) ;

Considérant les déclarations du Maire honoraire de Paris peu après la fin de son mandat : « Je m'aperçois qu'il y a des choses où j'ai peut-être cédé trop vite [...] Du point du service public par exemple de la propreté » ;

Considérant que la Maire de Paris avait annoncé le 10 avril dernier la présentation prochaine d'un « plan d'action » pour améliorer la propreté des rues de Paris, sans qu'il n'ait été dévoilé à ce jour ;

Considérant que la Ville prélève chaque année une taxe de balayage pour couvrir les dépenses de nettoyage des rues, cet impôt ayant augmenté de 600 % en 2011 pour certains ménages parisiens ;

Considérant que les postes budgétaires ne sont pas tous pourvus à Paris, ce qui désorganise l'ensemble du service de propreté, et que le bilan social de la Direction de la Propreté et de l'Eau fait apparaître un taux d'absence compressible élevé (9,83 % pour 2013), trahissant un malaise des agents et une mauvaise organisation des services ;

Considérant que l'organisation du nettoyage des rues n'est pas répartie de façon optimale dans la journée ; que le remplacement des sacs des corbeilles de rues n'est pas suffisamment fréquent, ce qui incite à des dépôts sauvages particulièrement difficiles à éradiquer ensuite ; que certaines rues sont régulièrement saturées d'emballages voire de dépôts interdits, faute de dispositifs de récupération adaptés

Considérant que le balayage des rues pourrait être plus efficace et moins pénible si les agents étaient plus largement équipés de moyens mécaniques ; que la lutte contre les épanchements d'urine nécessite l'implantation de mobilier urbain supplémentaire et l'élargissement des horaires des sanisettes ; que l'application « Dans ma rue » ne fonctionne pas de manière optimale pour permettre une résolution rapide des anomalies en matière de propreté ;

Sur proposition de Nathalie Kosciusko-Morizet et des élus du groupe UMP et apparentés, émet le vœu que :

- la Maire de Paris présente au plus vite son plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris, comprenant nécessairement :

- l'affectation d'agents à tous les postes budgétaires créées au sein des divisions locales de propreté ;
- un volet pour lutter contre l'absentéisme compressible par une meilleure prise en compte de la pénibilité ;
- une meilleure répartition des opérations de nettoyage dans la journée pour garantir un état constant de propreté ;
- l'augmentation du nombre de corbeilles de rues et une fréquence plus élevée de renouvellement de leurs sacs, et un effort spécifique dans les rues commerçantes pour empêcher les dépôts sauvage de cartons notamment ;
- le recours plus systématique à la mécanisation du nettoyage des rues : aspirateurs électriques de déchets, etc ;
- l'augmentation du nombre de vespasiennes dans les quartiers où les épanchements d'urines sont fréquents et l'élargissement des horaires d'ouverture des sanisettes dans les quartiers qui le nécessitent ;
- les Maires d'arrondissements soient étroitement associés à l'organisation du service de propreté, tant au niveau central que local.

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 6 (UMP-UDI)

Contre : 22 (majorité municipale) dont 6 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 1 Mme Carrère-Gée

Je clos la séance. La prochaine séance aura lieu le lundi 3 novembre 2014.

La séance est levée à 00h25.